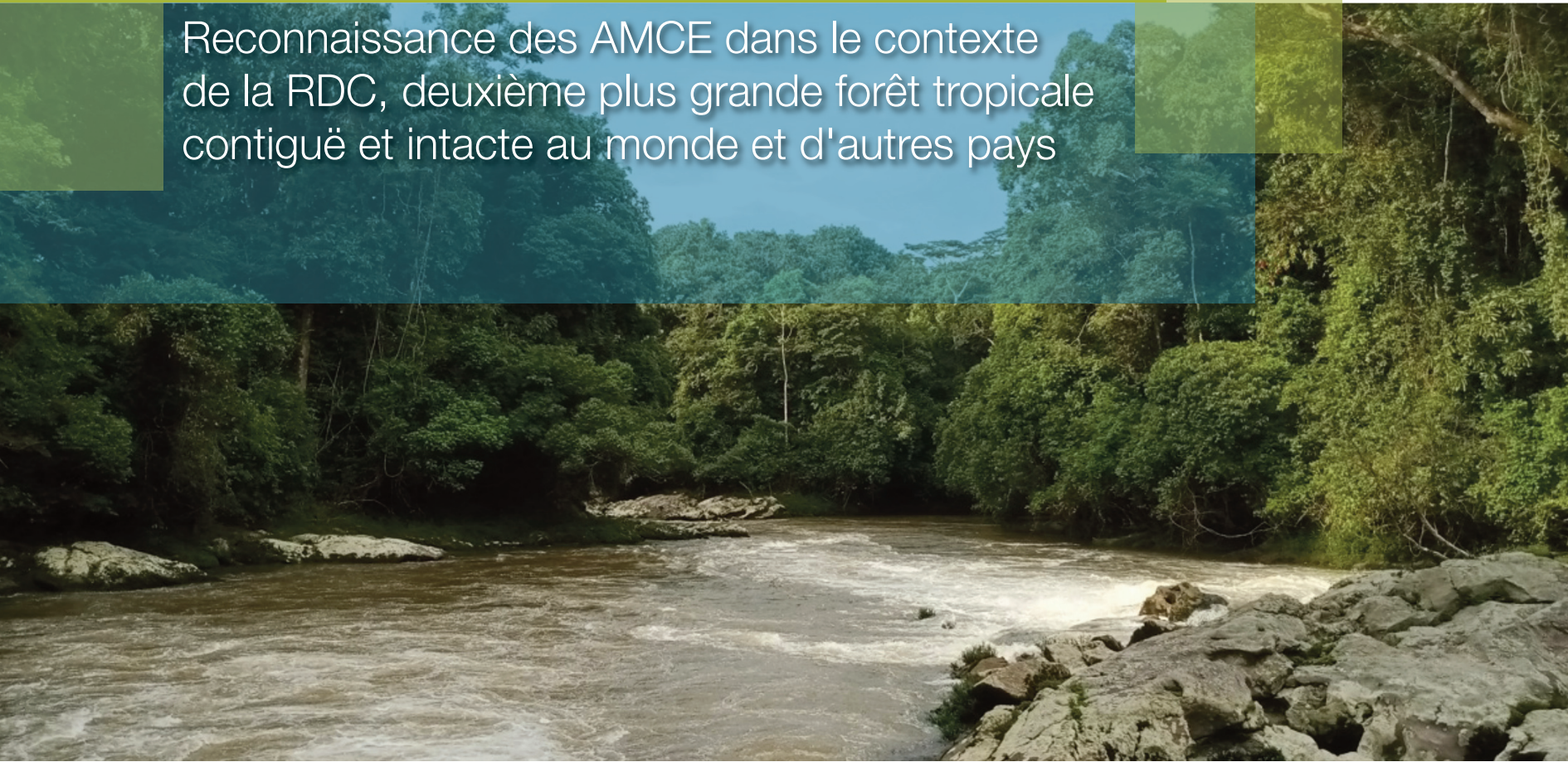


FOCUS SUR LES SOLUTIONS

Reconnaissance des AMCE dans le contexte de la RDC, deuxième plus grande forêt tropicale contiguë et intacte au monde et d'autres pays



Publiée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) © 2024

Nous remercions le comité éditorial pour le contenu de la présente publication, à savoir:

Héritier MILENGE KAMALEBO, Daniel MUKUBI KIKUNI, Florence PALLA, Charles DOUMENGE, Aissa TRAORE, Eliode BAKOLE et tout particulièrement Joseph ITONGWA MUKUMO de l'Alliance nationale pour la promotion et la valorisation des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (ANAPAC) en République démocratique du Congo pour son apport technique et sa contribution à cette publication.

Mise en page/conception:

infoycomunicación

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou des autres organisations concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou des autres organisations concernées. Tous les exemples sont fournis conformément à leur état et statut à la date de publication.

Date de publication:

Juin 2024

Nous tenons à remercier sincèrement tous les gardiens et fournisseurs de solutions, à savoir : les gardiens des Concessions forestières des communautés locales (CFCL) et des Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) pour la mise à disposition des données collectées dans ce présent document et le temps qu'ils nous ont consacré.

Cette publication a été réalisée grâce au financement de la Coopération allemande à travers le programme de maintien de la biodiversité et gestion durable des forêts (BGF/GIZ) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « L'objectif 30x30 catalyseur de la conservation inclusive de la biodiversité en République démocratique du Congo » par l'UICN.

PANORAMA partners



Development partners



Contents

1.	PANORAMA – Solutions pour une planète saine	6
2.	PANORAMA – La série « Focus sur les solutions »	8
3.	PANORAMA – Focus sur les solutions	10
3.1	Autres mesures de conservation efficace par zone (AMCE)	11
3.2	Exemples d'AMCE	11
4.	Méthodes	13
5.	Préface	15
6.	Introduction et guide pour le lecteur	17
6.1	Historique de cette publication	17
6.1.1	Reconnaissance des AMCE dans le contexte de la RDC, deuxième plus grande forêt tropicale contiguë et intacte au monde	17
6.2	Points clés à retenir	18
6.3	Promotion des valeurs culturelles et spirituelles, et respect des droits des acteurs	20
7.	Solutions apportées par les AMCE : cas d'études des aires de conservation des populations autochtones et communautés locales	21
7.1	Approche de conservation communautaire dans la zone de Nkuba	22
7.2	Conservation de la biodiversité par les peuples autochtones dans l'APAC Kisimbosa-Chamakasa	30
7.3	La forêt de WEKO : Un modèle de conservation de la faune sauvage par les communautés locales dans la province de la Tshopo	34
7.4	Conservation des perroquets gris par les communautés locales au Maniema	40
7.5	Conservation de la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales dans l'APAC LUWE-ITOTA	44
7.6	Conservation de la biodiversité par les peuples autochtones dans l'APAC Bembiteli	49
7.7	Conservation de la biodiversité par les communautés locales dans l'APAC IMAME	54
7.8	Terroir villageois INDJOLO et sa contribution à la conservation de la biodiversité	58
7.9	Terroir villageois IYEMBE MOKE et sa contribution à la conservation de la biodiversité	62
7.10	Conservation de la biodiversité dans la réserve forestière de Yoko	66
8.	Regards sur les potentielles AMCE dans le monde	71
8.1	Des grues au-dessus de Cheorwon, favorisant la conservation et l'épanouissement de la communauté : les résultats de la coexistence entre les agriculteurs et les grues	72
8.2	Certification des AMCE par le ministère japonais de l'environnement dans le cadre d'un système d'AMCE clair, transparent et flexible, adapté à la nature et à la culture japonaise	79
8.3	Approche de conservation communautaire dans la zone de NkubaLes zones naturelles de la base des forces canadiennes Shilo reconnues comme AMCE	82
8.4	Au-delà des aires protégées : reconnaissance des AMCE en Colombie	87
8.5	Renforcer la conservation communautaire dans une zone sensible à la biodiversité PATHFINDER AWARD 2021 GAGNANT	93

PANORAMA - Solutions pour une planète saine

Et si nous pouvions identifier les meilleures solutions locales et régionales afin de les promouvoir et permettre un apprentissage à l'échelle mondiale ?

PANORAMA est une initiative multi-acteurs visant à documenter et à promouvoir des exemples de solutions inspirantes et reproductibles concernant une vaste gamme de sujets de conservation et de développement, permettant ainsi l'apprentissage et l'inspiration intersectoriels.

Plus qu'une plateforme en ligne : « l'approche par les solutions »

Les études de cas sont documentées en tant que solutions en utilisant un format standardisé. Cette approche permet de mettre en évidence des facteurs clés du succès pouvant être répliqués, tout en décrivant le contexte dans lequel les solutions ont été mises en œuvre. Les solutions sont partagées ici sur cette plateforme en ligne ainsi qu'au moyen de publications. Elles sont également utilisées dans le cadre d'activités et d'ateliers de renforcement des capacités. Cette méthodologie d'apprentissage et d'innovation est applicable à différents sujets, secteurs et publics. La démarche consiste à documenter, partager et soutenir la reproduction des interventions réussies selon « l'approche par les solutions ».

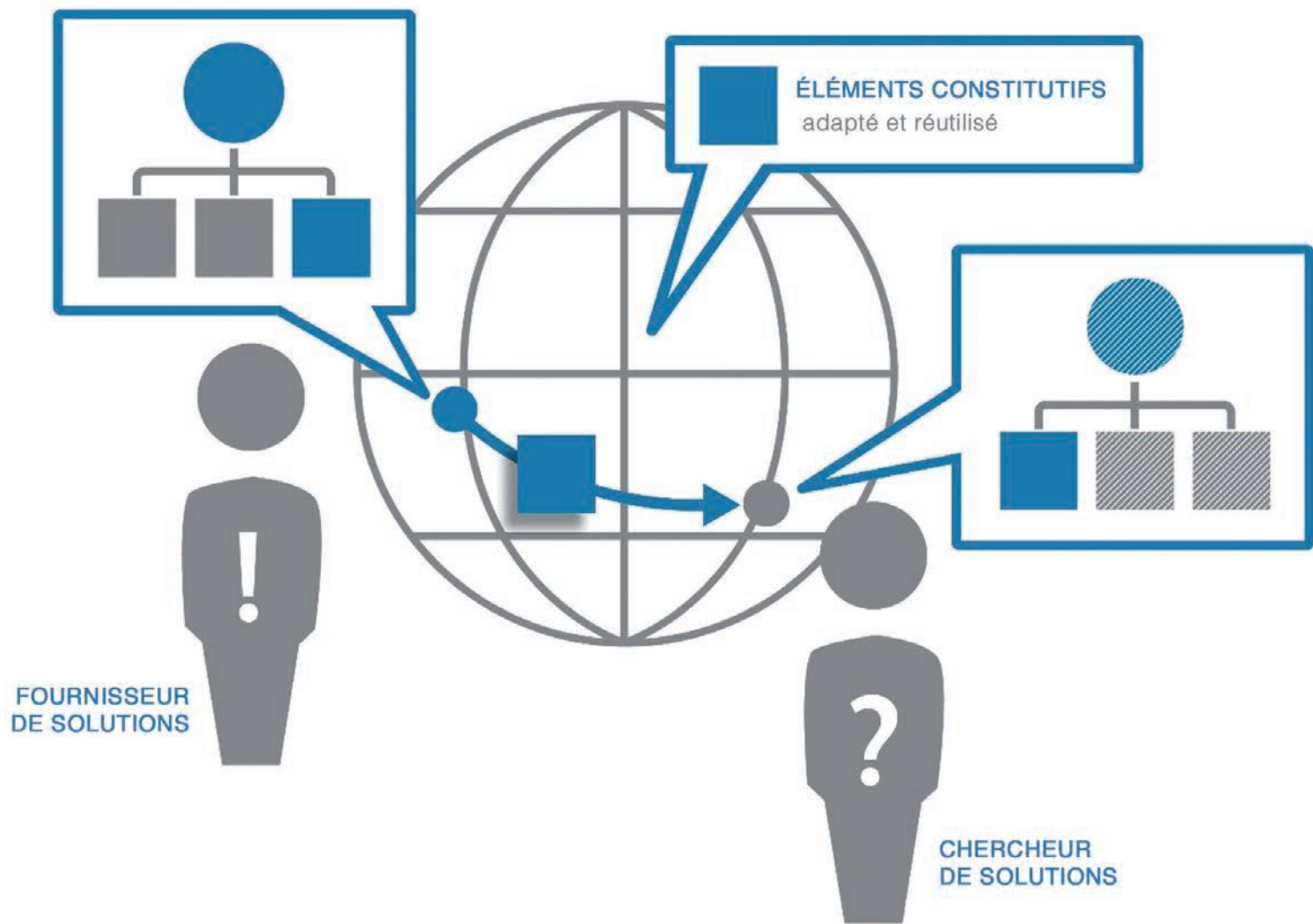
Qu'entendons-nous par « solutions » ?

Les solutions sont des exemples spécifiques et appliqués de processus ou d'approches réussis. Il peut s'agir de projets entiers ou de seulement certains aspects d'un projet ou d'initiatives. Elles englobent généralement plusieurs phases d'activité. Les solutions, bien que spécifiques à un certain contexte, ne doivent pas pour autant être considérées comme intangibles. Bien au contraire, elles sont des boîtes à outils qui peuvent être modulées et, par effet de levier, inspirer des succès ailleurs et sur d'autres thèmes.

Les solutions:

- Répondent aux défis du développement durable et du bien-être humain et contribuent à préserver ou à améliorer la biodiversité et la santé des écosystèmes, contribuant à atteindre un développement durable mondial et les Objectifs de développement durable ;
- Sont efficaces, leur impact positif ayant été démontré par leur mise en application ;
- Sont constituées d'éléments susceptibles d'être reproduits ou transposés dans d'autres contextes géographiques, sociaux ou sectoriels.

Une grande variété d'institutions et d'individus utilisent Panorama en tant qu'outil de partage d'expériences, de leçons apprises et de facteurs de réussite. Actuellement, la plate-forme met en relation plus de 1000 fournisseurs de solutions représentant des ONG, des institutions gouvernementales, des universités, des organisations internationales, des fondations et des organismes du secteur privé, favorisant l'apprentissage intersectoriel et les échanges interrégionaux.



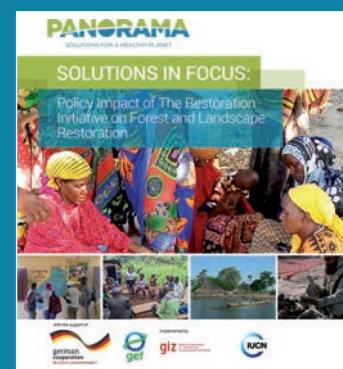
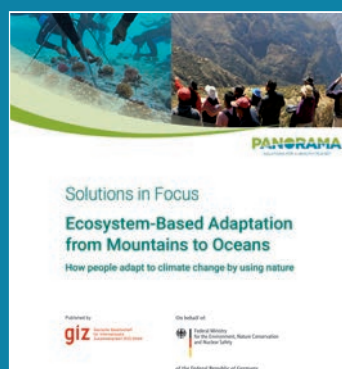
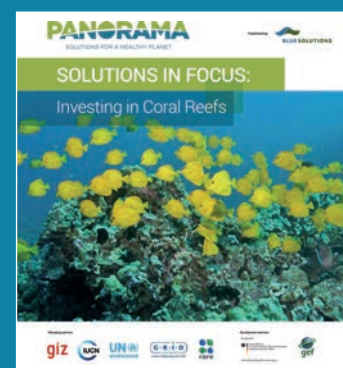
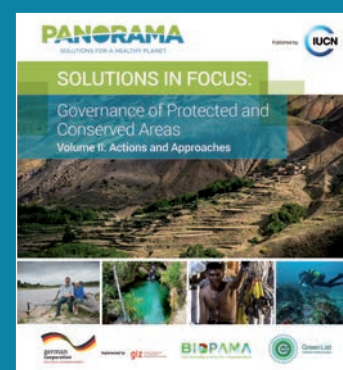
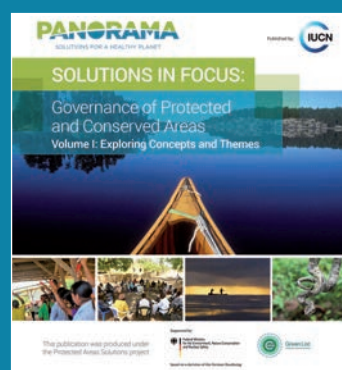
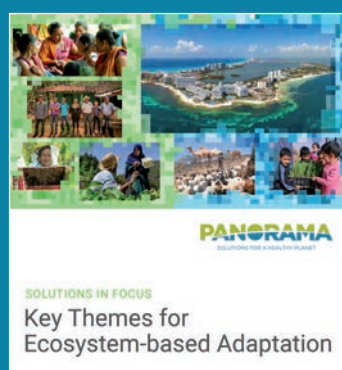
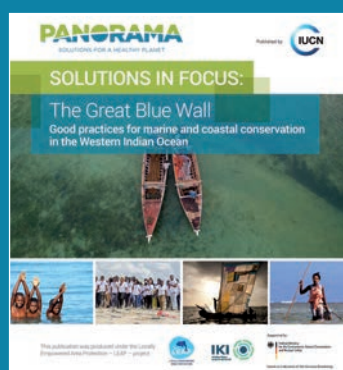
La série « Focus sur les solutions »

Ce livret fait partie d'une série de compilations rassemblant des études de cas de solutions PANORAMA sur un sujet défini.

Les « Focus sur les solutions » se concentrent sur un sujet d'intérêt couvert par PANORAMA, ce qui permet d'explorer les éléments communs et les apprentissages partagés dans les cas de réussite. Il s'agit d'un ensemble représentatif des « meilleures pratiques » sélectionnées.

Autres livrets « Focus sur les solutions »

<https://panorama.solutions/fr/resources>





Act30

Act30 ou défi 30x30 est une initiative globale de l'UICN qui rassemble les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales dans le but de définir des voies diverses et efficaces pour conserver 30 % de notre planète pour les générations futures comme le prévoit la cible 3 du Cadre Mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Act 30 appuie les pays de manière à élaborer et à mettre en œuvre des feuilles de route efficaces, participatives et équitables dans le domaine de la conservation de la biodiversité en vue de l'atteinte de la Cible 3 du cadre mondial de la biodiversité.



Liste verte des aires protégées et conservées : La Liste verte de l'UICN est un standard mondial reconnu qui encourage les aires protégées et conservées et leur offre une voie progressive permettant d'améliorer l'équité et l'efficacité qui garantit les succès de la conservation et augmente le rendement des investissements. Actuellement, 59 zones sont répertoriées dans le monde. Une aire protégée et conservée certifiée « Liste verte » se caractérise par (i) une bonne gouvernance ; (ii) une conception et une planification solides ; (iii) une gestion efficace ; et (iv) des résultats probants en matière de conservation. Alors que la certification réussie d'un site promet une prise en compte significative et des possibilités de financement futur, le but principal du processus est d'identifier les lacunes et d'encourager des améliorations ciblées vers une gestion de l'aire de conservation globalement excellente. La Liste verte est bien adaptée et comprend des critères spécifiques en ce qui concerne la reconnaissance des aires conservées.

3.1 AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACE PAR ZONE (AMCE)

Cas spécifiques des concessions forestières des communautés locales (CFCL) ainsi que les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)

Qu'appelle-t-on autres mesures de conservation efficace par zone (AMCE) ?

La Convention sur la diversité biologique (CDB) définit les autres mesures de conservation efficace par comme des « zones géographiquement délimitées, autres que des aires protégées, qui sont réglementées et gérées de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et d'autres valeurs pertinentes au niveau local ».

Les AMCE constituent ainsi une approche visant à reconnaître les efforts de conservation par divers types d'acteurs, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé ou des entités publiques en dehors des **aires protégées** classiques avec une valeur de complémentarité. L'UICN définit une « aire protégée » comme étant un espace géographique clairement délimité, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

La distinction entre les deux réside dans le fait qu'une aire protégée a un objectif de conservation primaire, alors qu'une « autre mesure de conservation efficace par zone » aboutit à la conservation in situ efficace de la biodiversité, quels que soient les objectifs de gestion (Dudley, 2008).

Le concept AMCE est intégré à la cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté par les pays au cours de la 15^e conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) mentionnée comme suit : « Garantir et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones côtières et marines, en particulier les zones particulièrement importantes pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées au moyen de réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et équitablement gouvernés, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et en les intégrant dans des paysages plus vastes, des paysages marins et l'océan, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats en matière de conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels ».

3.2 EXEMPLES D'AMCE

1. La « conservation primaire » : désigne les zones qui peuvent répondre à tous les éléments de la définition de l'UICN d'une aire protégée, mais qui ne sont pas officiellement désignées comme telles parce que l'autorité de gouvernance ne veut pas que la zone soit reconnue ou signalée en tant qu'aire protégée. Par exemple, dans certains cas, les Populations autochtones et communautés locales peuvent ne pas souhaiter que les zones à forte valeur de biodiversité dont ils assurent la gouvernance soient désignées en tant qu'aires protégées, ou enregistrées dans des bases de données gouvernementales sur les aires protégées. En



supposant qu'une zone réponde aux critères des AMCE, l'autorité de gouvernance a le droit de refuser qu'une zone soit reconnue en tant qu'AMCE, ou il peut donner son consentement.

2. La « conservation secondaire » : celle-ci est réalisée par la gestion active d'une zone où les résultats pour la biodiversité sont un objectif de gestion secondaire. Par exemple, une gestion et des politiques durables pour la protection des bassins versants peuvent conduire à une protection efficace de la biodiversité dans les bassins versants, même si les zones peuvent être gérées principalement pour des objectifs autres que la conservation. Les sites gérés pour fournir une connectivité écologique entre les aires protégées ou d'autres zones à forte biodiversité, contribuant ainsi à leur viabilité, peuvent également être admissibles en tant qu'AMCE.
3. La « conservation dérivée » : désigne les zones qui aboutissent à la conservation in situ en tant que « produit dérivé » des activités de gestion, même si la conservation de la biodiversité n'est pas un objectif de gestion.

3.3 AUTRES EXEMPLES D'AMCE

- Zones humides et plaines d'inondation
- Aires marines et terrestres de conservation
- Refuges de pêche et zones de fermeture
- Sections conservées des réserves militaires
- Sites d'épaves historiques
- Paysages de production gérés pour la conservation
- Pâturages communautaires durables
- **Terres privées ou communautaires à vocation de conservation (focus de cette publication)**
- Parcs naturels ou restaurés

Les AMCE assurent la conservation de la biodiversité, garantissent les droits des peuples autochtones et des communautés locales qui constituent la base des moyens de subsistance culturels et économiques et contribuent au développement durable. Elles contribuent de manière essentielle à la sauvegarde de la nature et des services qu'elle fournit. Cependant, de nombreuses AMCE ne sont pas reconnues pour leur efficacité et leur gouvernance, ce qui compromet leur capacité à produire des résultats en matière de conservation et à être reconnues comme faisant partie de la contribution des pays aux objectifs internationaux en matière de politiques de conservation.

Lorsqu'elles sont reconnues, les AMCE contribuent à l'établissement des rapports des pays sur les objectifs de conservation par zone, par exemple l'atteinte de la Cible 3 de la CDB. Ces zones sont réparties entre les systèmes terrestres et marins et peuvent être identifiées grâce aux lignes directrices élaborées par la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMA) et homologuées en fonction de chaque réalité nationale. La reconnaissance des AMCE est en effet spécifique à chaque pays et dépend de la législation nationale.

Les solutions recensées dans cette publication mettent en exergue les politiques de gestion et le rôle clé joué par les peuples autochtones et communautés locales dans le contexte de la RDC et d'autres pays, avec un accent particulier sur le respect de leurs droits en rapport avec l'utilisation des terres, la gestion des ressources naturelles et la promotion des valeurs culturelles et spirituelles. À travers ces retours d'expérience, l'étude met en évidence la vision d'un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature.

Méthodes

Les données découlant de cette étude de cas ont été collectées auprès des acteurs et parties prenantes clés au travers de consultations en groupes et d'enquêtes individuelles ou par petits groupes, organisées avec les acteurs clés de terrain après des brèves séances d'introduction aux AMCE.

Les différentes consultations ont été menées avec des membres des peuples autochtones et des communautés locales impliqués dans la gestion des écosystèmes consacrés ou contribuant à la conservation de la biodiversité, et auprès des représentants des organisations et/ou des institutions provinciales impliquées dans la conservation de la nature (coordinations provinciales de l'environnement et développement durable, coordinations de l'aménagement du territoire, ministère des Affaires foncières, instituts pour la conservation de la nature, universités et centres de recherche, organisations non gouvernementales, institutions privées, etc.) ainsi que des représentations de la société civile.

Les consultations préliminaires ont consisté en l'identification des initiatives ou aires de conservation susceptibles de répondre aux critères applicables aux autres mesures de conservation efficaces par zone à travers l'application de l'outil de présélection qui se résume en deux principaux critères (CMAP, 2022 ; Jonas et al., 2023) :

- Critère 1 : Le site n'est pas une aire protégée ;
- Critère 2 : Le site abrite une importante valeur de biodiversité.

Les enquêtes individuelles ou en groupes d'acteurs étaient effectuées au niveau des sites ou avec des acteurs clés sur base des résultats des consultations préliminaires et, après consentement de leurs autorités de gouvernance et/ou des représentants de leurs organisations partenaires, en vue d'une analyse approfondie des modes de gouvernance des

sites identifiés prometteurs, ainsi que de leurs impacts sur la conservation de la biodiversité et la promotion des valeurs culturelles et spirituelles. Les consultations ont été organisées dans le strict respect du CLIP (Consentement libre et Informé au préalable) des acteurs et parties prenantes en mettant un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes et aux outils d'identification des AMCE au niveau des sites élaborés par l'UICN-WCPA (2022). Les différentes questions posées ont permis de répondre aux critères ci-après constituant la deuxième phase d'évaluation des AMCE :

- Critère 3 : Le site est géographiquement délimité ;
- Critère 4 : Le site contribue au maintien des services écosystémiques et des valeurs culturelles et spirituelles ;
- Critère 5 : L'existence d'une structure ou autorité de gouvernance et de gestion du site ;
- Critère 6 : Le mode de gouvernance garantit la conservation in situ de la biodiversité ;
- Critère 7 : La conservation de la biodiversité peut être attendue à long terme ;
- Critère 8 : Les modes de gouvernance et de gestion tiennent compte du respect des droits des peuples autochtones et communautés locales, et des principes d'équité.

Les informations fournies concernant le profilage ont permis de comprendre si le site ou l'aire de conservation ciblée est d'une grande importance pour la biodiversité et si les écosystèmes qu'il abrite sont pourvoyeurs des biens et services utiles pour le bien-être des populations locales et autochtones. À l'issue des consultations et des enquêtes organisées, plusieurs sites ou initiatives ont été identifiées comme des AMCE potentielles. Ces sites incluent des

initiatives gérées par les communautés locales et les peuples autochtones telles que les CFCL et les APAC, des zones gérées pour des fins de recherche scientifique ainsi que d'autres initiatives communautaires à vocation de conservation en dehors des CFCL et des APAC. Les informations relatives aux modes de gouvernance ont révélé que les différents sites identifiés sont soumis à des modes de gouvernance variés. Certaines initiatives ont été créées avec pour vocation la conservation de la biodiversité, d'autres visent principalement la recherche scientifique, tandis que d'autres encore ont pour mission la conservation, l'amélioration des conditions de vie des populations et la promotion des valeurs culturelles et

spirituelles. Par ailleurs, les autorités de gouvernance varient d'une initiative à l'autre. Certaines initiatives sont gérées par les autorités coutumières représentant leurs communautés respectives, d'autres sont gérées par des structures privées ou gouvernementales.



Préface

Au cours de la COP15 des Nations unies qui s'est tenue à Montréal (Canada) en décembre 2022 et à Kunming (Chine), la Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité (CDB) a adopté un nouveau cadre mondial pour la biodiversité qui comprend un nouvel objectif visant à protéger au moins 30 % de la planète dans le cadre d'une conservation efficace.

Appelé « 30 par 30 », cet objectif vise à conserver 30 % des zones terrestres et marines de la planète d'ici à 2030 grâce à des réseaux connectés et représentatifs d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation efficaces. De même, la résolution WCC 2020 125 de l'UICN appelle l'Union à promouvoir au moins 30 % de la planète sous conservation efficace, car les données scientifiques disponibles indiquent clairement qu'il s'agit du besoin mondial minimum.

Pour réaliser l'Agenda 2030, y compris à travers le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, il est nécessaire d'identifier, de reconnaître, de soutenir et de rendre compte avec succès des « autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires » (AMCE) - des zones qui réalisent la conservation in situ efficace de la biodiversité en dehors des aires protégées.

Les terres et territoires autochtones, ainsi que les efforts de conservation des communautés locales, peuvent apporter une contribution significative à la santé de notre planète. L'UICN s'est engagée à travailler avec ses membres et partenaires autochtones. Notre partenariat « ACT30 » avec le Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB) et le consortium ICCA en RDC nous aide à valoriser et à promouvoir les efforts de conservation menés par les peuples autochtones dans les pays engagés, partout dans le monde.

L'UICN a fourni des orientations sur les autres moyens disponibles pour parvenir à une conservation efficace par zone, par exemple par le biais d'aires conservées ou d'« AMCE » - une zone géographiquement définie, qui est gouvernée et gérée de manière à obtenir des résultats positifs

et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local (CDB, 2018). Il existe d'importantes zones dirigées et conservées par les communautés qui pourraient être reconnues comme des contributions aux objectifs mondiaux de 30 %, soit en tant qu'AMCE, soit en tant que terres et territoires traditionnels qui améliorent les résultats en matière de biodiversité et de climat.

Des efforts accrus devraient être déployés pour identifier et reconnaître les valeurs de conservation importantes de ces zones, et pour promouvoir les améliorations et les investissements qui aideront à répondre à la définition d'autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones.

En outre, conformément à la décision CBD/13/2, l'UICN invite les parties à appliquer la Norme de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN de sorte à garantir que les aires protégées et les AMCE, nouvelles et existantes, sont effectivement efficaces et équitables, et respectent pleinement les droits, la garde et la participation des peuples autochtones et des communautés locales.

Grâce à son engagement actuel dans le Bassin du Congo et plus particulièrement en RDC, l'UICN, avec des partenaires tels que le Consortium ICCA, sensibilise à l'identification, à la reconnaissance et à la notification des AMCE et à leur contribution à la réalisation de l'objectif 30x30.

L'UICN soutient également les pays à l'élaboration de stratégies nationales pour la mise en œuvre de la cible 3 du cadre mondial de la biodiversité, en mettant l'accent sur l'extension de la reconnaissance des AMCE et des autres aires conservées, y compris celles qui sont gouvernées par les peuples autochtones et les communautés locales. Les cas d'études collectées dans ce document illustrent ce souhait de l'Union.

Ces stratégies reposent sur la capacité de l'UICN à rassembler les parties prenantes et à mettre à disposition les connaissances scientifiques nécessaires, y compris les outils permettant d'orienter les politiques et les investissements publics et privés, et d'évaluer leur impact. Il s'agit en particulier de faciliter le consensus entre les acteurs locaux et les acteurs de la conservation sur les avantages liés à la conservation de la gestion durable des terres par les populations autochtones et les communautés locales, sur la valeur de ces avantages pour la société et sur les mesures incitatives appropriées. La conservation de la biodiversité est une entreprise commune qui nous concerne tous. Elle ne peut réussir que si nous nous appuyons sur des approches réussies et si nous travaillons ensemble.

ACT30 est l'initiative phare de l'UICN qui vise à mettre en œuvre les résolutions clés relatives à la conservation inclusive par zone, en garantissant une protection efficace d'au moins 30 % de notre planète en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales et rassemble partenaires, fournisseurs de solutions, chercheurs de solutions et décideurs politiques.

Il s'agit de notre réponse institutionnelle programmatique au contenu de la cible 3 du cadre mondial pour la biodiversité (GBF).

**James Hardcastle, Chef, Equipe Globale
Aires protégées et conservées de l'UICN**



Introduction et guide pour le lecteur

Ce travail de profilage des cas d'études reconnus des AMCE relevés au niveau national permet de comprendre la valeur de conservation à long terme des écosystèmes abrités pourvoyeurs des biens et services utiles pour le bien-être des populations locales et autochtones. Ces sites incluent des initiatives gérées par les communautés locales et les peuples autochtones, des zones gérées pour des fins de recherche scientifique ainsi que d'autres initiatives communautaires à vocation de conservation.

Sur le plan politique, au cours de la 15^e Conférence des Parties à la CDB tenue à Montréal (Canada), du 5 au 17 décembre 2022, un accord a été trouvé sur un nouvel objectif ambitieux incluant les zones protégées et les AMCE, pour conserver au moins 30 % de la planète par une gestion efficace.

Cet objectif vise à conserver 30 % des zones terrestres, marines et côtières de la Terre d'ici 2030. En conséquence, grâce au financement provenant de la GIZ, l'UICN apporte son soutien au gouvernement congolais pour l'identification et la prise en compte des AMCE, ainsi que pour leur contribution à l'atteinte de la cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité. Le projet examine les mesures de soutien nécessaires pour renforcer les capacités de parties prenantes afin de garantir des résultats positifs et durables en faveur de la biodiversité.

6.1.1 RECONNAISSANCE DES AMCE DANS LE CONTEXTE DE LA RDC, DEUXIÈME PLUS GRANDE FORÊT TROPICALE CONTIGUË ET INTACTE AU MONDE

Les CFCL et les APAC sont des initiatives communautaires qui apportent une importante contribution au processus de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. L'ensemble du réseau de CFCL attribuées et des initiatives des forêts communautaires couvre actuellement une superficie totale estimée à 3 829 834 hectares ¹ en RDC. Par

ailleurs, certains sites faisant partie du réseau national des APAC, à côté de leur reconnaissance en tant que territoire de vie des peuples autochtones et des communautés locales, jouissent du statut de CFCL.

Parmi les initiatives de conservation communautaire identifiées, 25 sont actuellement reconnues et documentées en tant qu'APAC et constituent le réseau actuel des aires du patrimoine autochtone et communautaire de la RDC. Les sites AMCE et particulièrement APAC cartographiés à ce jour sont au nombre de 14 et couvrent une superficie totale estimée à plus de 300 000 ha répartis sur huit provinces. Le pays a depuis février 2016, élaboré un arrêté ministériel permettant aux communautés de gérer leurs propres forêts. Cette façon de procéder permet de détenir, à titre perpétuel et pour un usage multiple, des concessions forestières communautaires pouvant mesurer jusqu'à 50 000 hectares. Également, le code forestier à son article 22, offre aux communautés locales la possibilité de demander et d'obtenir des concessions forestières parmi les forêts qu'elles possèdent régulièrement en vertu de la coutume. La RDC dispose d'un réseau considérable de CFCL attribuées.

À son article 39, le code forestier stipule que dans les forêts classées telle qu'une CFCL, les droits d'usage des communautés sont limités :

- au ramassage du bois mort et de la paille ;
- à la cueillette des fruits, des plantes alimentaires ou médicinales ;
- à la récolte des gommés, des résines ou du miel ;
- au ramassage des chenilles, escargots ou grenouilles ;
- au prélèvement du bois destiné à la construction des habitations et pour usage artisanal.

¹ (<https://rdc.geocfcl.org/>, consulté le 25 septembre 2023).

Par conséquent, toute communauté locale peut obtenir une concession forestière sur une partie ou la totalité des forêts qu'elle possède régulièrement en vertu de la coutume, suivant les conditions et procédure fixées par les textes légaux. Elle doit mettre en place des modalités organisationnelles relatives à la gestion de ladite concession, y compris la coupe de bois d'œuvre ou les aspects de conservation de la biodiversité.

La loi reconnaît par ailleurs que toute communauté locale tributaire d'une concession forestière doit mettre en place des modalités organisationnelles relatives à la gestion de ladite concession. Elle peut être assistée par une organisation non gouvernementale environnementale agréée et/ou par une personne physique ayant les compétences requises. La gestion et l'exploitation de la concession forestière sont ainsi réalisées suivant un plan simple de gestion élaboré par la communauté locale avec l'appui de l'administration forestière locale ou toute autre personne physique ou morale ayant les compétences requises.

Le plan simple de gestion fixe à cet effet les modalités d'exercice des droits d'usage forestiers. Il prend en compte les occupations et les usages d'espaces par toutes les composantes de la communauté. En cas de conflit concernant les limites d'une zone spécifique, notamment par rapport aux occupations et usages susvisés, celle-ci est exclue du plan simple de gestion, en attendant la résolution dudit conflit par le conseil des sages.

6.2 POINTS CLÉS À RETENIR

Basé essentiellement sur la valeur de la biodiversité, le mode de gouvernance et de promotion des valeurs culturelles et spirituelles, la présente collection de cas d'études met en exergue quelques initiatives d'AMCE prometteuses. Les résultats obtenus pour chaque initiative ou aire conservée constituent une base importante pour l'application des normes de reconnaissance des AMCE tirées de la Liste verte pour l'évaluation du site. Les informations fournies sont résumées en vue de permettre aux experts (EAGL) d'identifier les faiblesses en termes d'application des principes de bonne gouvernance et de mécanismes de valorisation et d'intégration des valeurs culturelles et spirituelles dans la gestion du site. Une telle démarche permettra par la suite de

tirer des conclusions sur la possibilité pour un site d'être considéré en tant qu'AMCE, et de figurer sur la base des données mondiales y relative.

- La province du Sud-Kivu dispose actuellement d'un réseau de 13 CFCL attribuées. Le territoire de Mwenga abrite également l'unique APAC identifiée et documentée actuellement pour l'ensemble de la province du Sud-Kivu ; l'APAC LUWE-ITOTA. Les résultats des consultations menés à Mwenga-Centre dans la chefferie de Basile ont révélé que l'APAC LUWE-ITOTA est une initiative gérée de manière à mettre en synergie les membres des communautés locales et des peuples autochtones au travers d'un mode de gestion traditionnelle des ressources naturelles.
- Dans la province du Nord-Kivu, les initiatives retenues en tant qu'AMCE incluent principalement les concessions forestières des communautés locales (CFCL) et les territoires de vie des populations locales et des peuples autochtones pygmées (APAC). À l'heure actuelle, la province du Nord-Kivu abrite un total de vingt et une CFCL attribuées. Parmi les CFCL identifiées, seize sont localisées dans le territoire de Walikale, quatre dans le territoire de Beni et une seule dans le territoire de Lubero. Outre les CFCL, la province dispose également des territoires de vie des peuples autochtones et des communautés locales dont notamment l'APAC Kisimbosa-Chamakasa. En vue de sa sécurisation foncière, l'APAC Kisimbosa-Chamakasa a eu à bénéficier du statut de CFCL, et est signalée dans la base des données nationales y relative.
- Nkuba est une zone de conservation communautaire qui couvre une superficie totale estimée à 245790 ha et est localisée entre deux grands parcs nationaux dont le Parc national de Kahuzi-Biega et le Parc national de la Maiko. Créée en 2012, la zone de conservation de Nkuba (NCA) est une initiative qui vise essentiellement la recherche scientifique et la conservation de la nature, spécialement des gorilles

de Grauer, une espèce intégralement protégée selon le statut de l'UICN.

- Kisimbosa-Chamakasa est l'une de principales aires et territoires de vie des peuples autochtones et des communautés locales (APAC) œuvrant pour une conservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels au travers des méthodes et pratiques traditionnelles, et de la préservation des valeurs culturelles et spirituelles. L'APAC Kisimbosa-Chamakasa est sécurisée foncièrement sous le statut de CFCL. D'une superficie totale de 5572,57 ha, ce territoire des peuples autochtones pygmées a bénéficié du statut de concession forestière des communautés locales (CFCL). La concession forestière de communauté locale Bambuti Babuluko, dénommée KISIMBOSA CHAMAKASA, a été attribuée aux Bambuti Babuluko à travers ses représentants coutumièrement attirés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de promotion des forêts communautaires en RDC.
- Dans la province du Maniema, les initiatives identifiées en tant qu'AMCE incluent les CFCL, les APAC et les

concessions de conservation communautaire. À l'instar des APAC identifiées, la province dispose de 14 CFCL attribuées actuellement, localisées dans les territoires de Kailo, de Lubutu, de Punia, de Kasongo et de Kibombo. Avec l'appui des organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, nombreuses initiatives communautaires concourant à la conservation voient le jour. C'est le cas de l'initiative de conservation des perroquets gris par les communautés du territoire de Kasongo dans le secteur de Mulu.

- Dans la province de la Tshopo, l'APAC de Bembiteli constitue un des sites emblématiques au niveau national. L'initiative de conservation de la forêt de WEKO est également une zone de conservation communautaire située en pleine concession de SODEFOR dans le territoire d'Isangi aux abords de la réserve de Biosphère de Yangambi. Les aires de conservation dédiées à la recherche scientifique sont entre autres la réserve forestière de Yoko, la réserve de Masako, l'île Mbiye, l'île Kungulu, etc. À l'instar de la réserve forestière de Yoko, les informations fournies



Crédit @IUCN

pendant les consultations ont amené à considérer l'initiative de WEKO et l'APAC Bembiteli parmi les initiatives prometteuses. Des entretiens ont ainsi été menés avec les autorités de gouvernance de ces sites et/ou avec les membres des communautés détentrices des droits sur ces sites de manière à obtenir plus d'informations sur leur mode de gouvernance et leur impact sur la conservation de la biodiversité, mais également sur la vie socio-économique des populations.

6.3 PROMOTION DES VALEURS CULTURELLES ET SPIRITUELLES, ET RESPECT DES DROITS DES ACTEURS

Les pratiques de bonne gouvernance d'une aire conservée selon les données collectées sont construites sur une vision éthique de la conservation de la nature, fondée sur le respect de la diversité de la vie, en intégrant la promotion des valeurs culturelles et spirituelles dans les stratégies, la planification et la gestion de la zone. La réussite de la gouvernance dans de nombreux sites conservés tels que les sites naturels sacrés, les sites d'importance spirituelle ou religieuse, etc., est réelle entre autres grâce à la promotion de leurs valeurs culturelles et spirituelles. Ces valeurs sont définies en termes d'attributs clés constituant l'importance culturelle de la nature dans la zone conservée, la signification culturelle et spirituelle de la nature par divers types d'expression tels que les cérémonies rituelles, les chansons, la danse traditionnelle, etc. ²

- Au Kasai, les sites sacrés sont consacrés au culte aux esprits, des sources et expressions d'autodétermination, etc.
- À Maindombe, les ravins et étangs mystiques, forêt sacrée sont sources et expressions d'autodétermination et lieux d'adoration des ancêtres.
- Au Nord Kivu, on trouve des sites de circoncision et d'invocation des ancêtres dans les forêts et rivières

mystiques. Les montagnes, ruisseaux et arbres sacrés servent également aux rites d'intronisation et de circoncision des jeunes, et certains sont utilisés lors de foires culturelles, etc.

- Dans d'autres localités, on trouve également des lieux d'invocation des ancêtres dans des grottes sacrées et sur des collines, utilisés pour les rites d'accession au pouvoir et l'usage des lances traditionnelles, etc.

La gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales est une ancienne forme de gestion et de gouvernance qui s'applique à des territoires et des ressources naturelles gouvernés et gérés de manière traditionnelle par les membres des communautés locales et des peuples autochtones établis sur un territoire donné. De manière générale, les objectifs visés par cette forme de gouvernance sont entre autres l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour la survie, la préservation des valeurs culturelles, la spiritualité ou la beauté, etc., et qui peuvent aboutir à des résultats positifs de conservation de manière secondaire ou dérivée. La reconnaissance des effets positifs de cette forme de gouvernance est basée sur l'impact positif des liens et relations que définissent les populations locales et autochtones vis-à-vis de la nature. En effet, la plupart des populations autochtones et locales vivent en étroite relation avec leur nature, ce qui leur met dans l'obligation d'appliquer des règles et pratiques traditionnelles et coutumières en vue de maintenir les ressources.

² (Verschuuren et al, 2021).

**Solutions AMCE :
cas d'études des aires
de conservation
des populations
autochtones
et communautés locales**

Approche de conservation communautaire dans la zone de Nkuba

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*, forêts marécageuses, grandes rivières

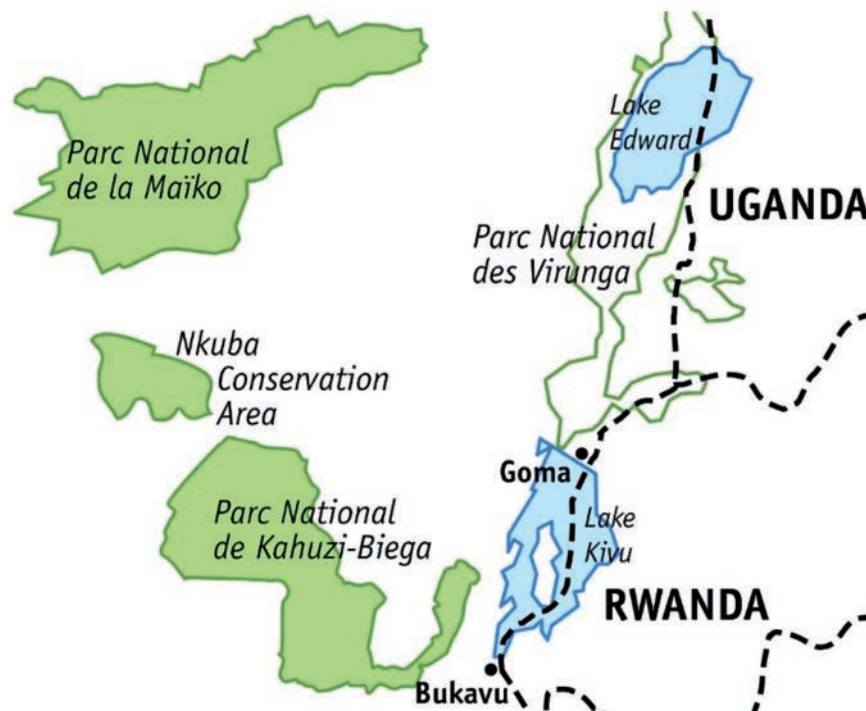
Thème : Participation et engagement communautaires, gouvernance des aires conservées, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance par une structure privée

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct de la communauté locale

RÉSUMÉ

La Zone de conservation de Nkuba ou Nkuba Conservation Area « NCA » est une zone de conservation communautaire située à cheval entre la province du Nord Kivu dans le territoire de Walikale, et la province du Maniema dans le territoire de Punia en République démocratique du Congo. La zone couvre une superficie totale estimée à 2457,9 Km². Localisée entre deux grands parcs nationaux dont le parc national de Kahuzi-Biega et le parc national de la Maïko, la zone est subdivisée en deux secteurs, à savoir : le secteur Est situé dans la province du Nord-Kivu, et le secteur Ouest situé dans la province du Maniema. Créée en 2012, la NCA est une initiative qui vise essentiellement la recherche scientifique et la conservation de la nature, spécialement des gorilles de Grauer, une espèce intégralement protégée selon le statut de l'UICN. La zone est en effet un ensemble d'initiatives de foresterie communautaire orientées vers un mode de gestion dit « entité distincte de gestion » confiée à la Dian Fossey Gorilla Fund « DFGF » par les communautés locales, propriétaires terriens, pour une durée de 25 ans renouvelables. La gestion du site a été confiée à DFGF au travers d'un protocole signé entre la direction de DFGF et les membres des communautés réunis au sein de l'UTDPE (Union des terriens pour le développement et la promotion de l'environnement).



Localisation de la zone de conservation de Nkuba entre le Parc national de Kahuzi-Biega et le Parc national de Maïko (Source : Rapport DFGF, 2023).



Forêts ripicoles longeant la rivière Kyassa dans la zone de Nkuba
(Crédit DFGF)

Services écosystémiques, habitats particuliers et espèces clés ou emblématiques

La zone de conservation de Nkuba abrite une diversité d'habitats offrant plusieurs biens et services aux populations riveraines. De grandes rivières (rivière Lowa, Kyassa, etc.), qui sont des habitats pour plusieurs espèces de poissons du Bassin du Congo, traversent la zone. Les écosystèmes forestiers sont constitués des habitats divers incluant les forêts secondaires et les forêts primaires, notamment les forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei* et des groupements à *Uapaca* sp. (Rapport DFGF, 2023).

L'espèce animale la plus emblématique présente dans la zone est le gorille de Grauer (*Gorilla beringei graueri*). Il importe de signaler également la présence du chimpanzé (*Pan troglodytes*) et bien d'autres espèces telles que le bongo (*Tragelaphus euryceros*), le léopard (*Panthera pardus*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), le buffle nain (*Syncerus caffer nanus*), etc.

Le site de Nkuba constitue également une zone de prédilection et un habitat favorable pour plusieurs espèces d'oiseaux, notamment l'aigle ravisseur (*Aquila rapax*), des espèces de tourtelettes (*Turtur afer*, *T. bremheri* et *T. tympanistris*), de pigeon vert (*Treron calvus*), de perroquet (*Psittacus erithacus*), *Pteronetta hartlaubii*, *Pycnonotus barbatus*, *Pycnonotus tricolor*, etc. (Rapport DFGF, 2023). Une liste plus détaillée des données d'inventaires réalisés à ce jour sur les espèces de la faune sauvage de la NCA est présentée dans le tableau 1.

Défis à relever

Braconnage

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Forêt de feuillus tropicaux

Rivière, ruisseau

Zones humide (marécage, marais, tourbière)

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

Gestion des espèces

Braconnage et la criminalité environnementale

Atténuation du changement climatique

Gouvernance des Aires protégées et conservées

Acteurs locaux

Sensibilisation et communications

Science et recherche

Forest Management

Localisation

Walikale, Nord-Kivu, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable





Quelques espèces de la faune sauvage dans la zone de conservation de Nkuba (Source : Rapport DFGF, 2023)

Au regard de sa diversité biologique de grande valeur ainsi que de la qualité et de la diversité de ses habitats et de ses écosystèmes, la zone de conservation de Nkuba offre plusieurs biens et services écosystémiques à la population locale. Il s'agit notamment des services d'approvisionnement tels que les champignons comestibles, les plantes médicinales, les chenilles comestibles, etc. La pêche et le ramassage des crabes sont également effectués dans le respect des règles traditionnelles définies. L'aire de

conservation offre également des services de régulation, tels que la régulation du climat, la purification de l'eau et de l'air, la séquestration de carbone, etc. En plus, les écosystèmes de NCA offrent des services de soutien, tels que le maintien de la qualité du sol, la prévention contre les érosions etc. Enfin, cette zone de conservation fournit des services culturels, tels que la circoncision et autres rites traditionnels, dont la capture périodique des pigeons qui détermine l'identité culturelle des populations vivant dans ses alentours.

DÉFIS :

En dépit des efforts de conservation consentis et de l'appropriation de l'initiative par la communauté, la zone de conservation de Nkuba est confrontée à des pressions et menaces qui sont entre autres liées au braconnage et à la pêche illicite par empoisonnement.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOCS CONSTITUTIFS :

a) Existence du protocole d'accord définissant

les droits des acteurs. Le protocole d'accord signé entre la DFGF et la communauté a défini les droits des membres des communautés concernant la gestion du site. Ce protocole a une durée de 25 ans, renouvelables. Les droits définis dans le protocole incluent les bourses scolaires, le soutien aux activités génératrices de revenus et à l'autonomisation socio-économique (agriculture, élevage, pisciculture, etc.), la participation aux activités de terrain, l'accès à la zone à usage multiple, etc.

b) Mise en place du Comité de conservation de Nkuba conservation area (COCONCA).

Le COCONCA est l'organe qui réunit à la fois les membres de la communauté et le comité de gestion de la zone de

Tableau 1. Liste de principales espèces de faune sauvage inventoriées dans la zone de conservation de Nkuba (Source : Rapport DFGF, 2023).

Classes	Noms scientifiques	Noms français	Noms vernaculaires
Amphibiens	<i>Cardioglossa leucomystax</i>		
	<i>Hylarana albolabris</i>	Grenouille aux lèvres blanches	
	<i>Phrynobatrachus auritus</i>		
	<i>Sclerophrys regularis</i>	Crapaud panthère d'Afrique	Idikidika ¹
	<i>Sclerophrys tuberosa</i>		Idikidika ¹
Gastéropodes	<i>Lissachatina fulica</i>	Escargot	Kola ¹
Mammifères	<i>Anomalurus sp.</i>	Ecureuil volant	Lucia ¹
	<i>Atherurus africanus</i>	Porc épic	Njiko ²
	<i>Caracal aurata</i>	Chat doré africain	
	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Antilope	Koto ²
	<i>Cephalophus monticola</i>	Gazelle	Mboloko ⁴ , Mbuluku ²
	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Cephalophe à dos jaune	Mulimbulimbo ⁵
	<i>Cercopithecus ascanius</i>	Cercopithèque Ascagne	Kakese ¹
	<i>Cercopithecus denti</i>	Singe	Osefe ³
	<i>Cercopithecus hamlyni</i>	Singe	Motubo/Mutubu ¹
	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de Gambie	Muumba, Kachimba ²
	<i>Crossarchus sp.</i>	Mangouste du Congo	Kisenge ¹
	<i>Dendrohyrax sp.</i>	Daman d'arbre	Ndombo ³
	<i>Genetta sp</i>	Petit léopard/ Genette	Kasimbasingba ¹
	<i>Gorilla beringei graueri</i>	Gorille de plaine	Nsuhu, Ngila ²
	<i>Heliosciurus mutabilis</i>	Grand écureuil	Bungu ³
	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique, buche-cochon	Sendola ³ , Kilebe ¹
	<i>Lophocebus albigena</i>	Cercocèbe noir	Mongembe ¹
	<i>Loxodonta cyclotis</i>	Éléphant de forêt	Mbungu, Tembo ²
	<i>Mellivora capensis</i>	Ratel	
	<i>Myonycteris sp.</i>	Chauve-souris	Mbiye, Popo ²
	<i>Nandinia binotata</i>	Civette palmiste africaine	Magonya ³
	<i>Neotragus pygmaeus</i>	Antilope rayal	Nteta, Kabogé ¹
	<i>Orycteropus afer</i>	Orycterope	Ntumba ¹
	<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé	Seko ³ , Sokomutu ²
	<i>Panthera pardus</i>	Léopard	Mabianga, Chui ²

Tableau 1. Liste de principales espèces de faune sauvage inventoriées dans la zone de conservation de Nkuba (Source : Rapport DFGF, 2023).

Classes	Noms scientifiques	Noms français	Noms vernaculaires
Mammifères	<i>Papio anubis</i>	Babouin	Abula ³
	<i>Perodicticus potto</i>	Potto de bosman	Abagu ³
	<i>Phataginus tricuspis</i>	Petit pangolin	Kabanga ¹
	<i>Piliocolobus sp</i>	Singe rouge/ Colobe baie	Kulungu ²
	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	Nguruwe pori ²
	<i>Rhynchocyon cirnei</i>	Macroscélide tacheté	Kanyonga ¹
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil	Abenga ³
	<i>Smutsia gigantea</i>	Pangolin géant	Kebeke, Ikaga ¹
	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Buffle nain	Mboko ²
	<i>Tragelaphus eurycerus</i>	Bongo	Nkenga ¹
<i>Tragelaphus spekii</i>	Sitatunga	Tandala ³	
Oiseaux	<i>Agelastes niger</i>	Pintade noire	Iswameme ³
	<i>Guttera pucherani</i>	Pintade à crête	Kanga ²
	<i>Peliperdix lathamii</i>	Francolin de Latham	Kaole ³
	<i>Treron calvus</i>	Pigeon vert	Mbole ³
Reptiles	<i>Atheris squamigera</i>	Vipère verte de la brousse	Kubukubu ³
	<i>Bitis gabonica</i>	Serpent/Vipère	Mboma ³
	<i>Bothrophthalmus lineatus</i>	Serpent rayé	Sanganye ¹
	<i>Crocodylus niloticus</i>	Crocodile	Ngando ⁴ , Mamba ²
	<i>Kinixys sp.</i>	Tortue terrestre	Kobe ²
	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Caïman	Amalonga ³
	<i>Pelomedusa sp.</i>	Tortue marine	Nkulu ¹
	<i>Trioceros ituriensis</i>	Chameleon d'Ituri	Mugugu ¹
<i>Varanus niloticus</i>	Varan du nil	Lombe ²	

Légende : 1 = Kirega, 2 = Kiswahili, 3 = Kikumu, 4 = Lingala et 5 = Kinyanga

conservation en vue de prendre des décisions relatives à la gestion du site.

c) Collaboration avec l'Union des terriens pour le développement et la protection de l'environnement (UTDPE). L'UTDPE réunit les chefs terriens et autres autorités coutumièrement attirées qui doivent prendre part aux réunions dans lesquelles les décisions doivent être prises. Ils sont également des représentants des différentes familles des ayants droits dans la zone.

Mécanismes de promotion des valeurs culturelles et spirituelles

La promotion des valeurs culturelles et spirituelles se fait dans la zone à usage multiple, située au sein des forêts périphériques de la zone intégralement conservée. Elle se réalise à travers des rites culturels, pour offrir les mannes aux ancêtres (Kutambikiya), dans le strict respect des forêts sacrées entourant la zone conservée, des tombes sacrées utilisées pour délimiter les entités ancestrales de chaque famille, etc., qui constituent les fondements des valeurs culturelles. Des journées de danses traditionnelles et des périodes d'initiation des jeunes sont également signalées dans la planification des activités communautaires autour de la zone.

Principes d'équité et de respect des droits des communautés

Au titre du respect des droits et d'application des principes d'équité dans la gouvernance, il sied de rappeler qu'il existe un protocole d'accord définissant les droits des membres des communautés concernant la gestion du site. Au-delà des droits d'accès aux bourses scolaires, de l'appui aux activités d'intérêt socio-économique, d'accès aux activités de terrain et à la zone à usage multiple, etc., les membres de la communauté bénéficient également d'autres avantages tels que les visites d'échanges d'expérience, la formation technique, les soins médicaux, etc. En vue du respect des principes d'équité, la communauté participe à cet effet à toute réunion de prise des décisions visant la rétribution des différents avantages ci-haut évoqués, en plus de celles relatives au recrutement des agents.



Suivi de la faune sauvage par les caméras trap (Crédit DFGF).



Consultations avec les femmes sur leur implication dans la gestion du site.



Collecte d'information auprès des autorités coutumières et propriétaires terriens sur la gouvernance du site.

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

Les différentes parties prenantes sont impliquées dans la prise des décisions concernant la gestion de la zone et les bénéficiaires des différents avantages. Elles se réunissent en assemblée du Comité de conservation de Nkuba conservation area (COCONCA) qui inclut d'un côté le comité de gestion de la zone de conservation et de l'autre côté les membres de la communauté réunis au sein de l'UTDPE.

IMPACTS :

Les partenaires à la gestion de la zone apportent divers appuis aux communautés en termes d'appui aux activités d'intérêt socioéconomique en vue de l'autonomisation des membres de la communauté et d'atténuer les menaces sur les écosystèmes et la biodiversité. Au travers de ces appuis, les membres de la communauté sont sensibilisés à adopter des comportements responsables en faveur de la biodiversité, et sont initiés au renforcement des patrouilles, par des rangers recrutés au sein de la communauté. Il existe également une équipe scientifique chargée du monitoring de la biodiversité et des habitats. En cas des différends, des mécanismes traditionnels de résolution des conflits tels que le recours aux sanctions coutumières (interdiction d'accès à la zone à usage multiple pendant une période donnée et dont la levée est sanctionnée par la remise d'une poule et d'une chèvre aux



Echange avec les jeunes sur leur implication dans la gestion du site.



Photo d'un individu de Gorille prise par les caméras trap. © Dian Fossey Gorilla Fund (DFGF).

autorités coutumières, etc.), aux arrangements à l'amiable, aux dialogues inter-partenaires, etc. sont prévus et mis en œuvre.

HISTOIRE :

En effet, la zone de conservation de Nkuba est une initiative de conservation communautaire qui met en synergie plusieurs concessions forestières des communautés locales (CFCL). Il s'agit notamment des CFCL MBUNGU, SEKO et NSUHU. La gestion de la zone de conservation de Nkuba est confiée à l'organisation Dian Fossey Gorilla Fund représentée par son Directeur de programme RDC. La zone est gérée pour des fins de recherche scientifique, pour la protection des gorilles et la conservation de la biodiversité en général, dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations environnantes et au bien-être des communautés locales, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan simple de gestion (PSG). La légitimité de l'autorité de gouvernance est établie sur base du protocole d'accord signé avec la communauté réunie au sein de l'Union des terriens pour le développement et la protection de l'environnement (UTDPE) et DFGF. Le statut du site tire en outre sa base légale des arrêtés provinciaux portant attribution des statuts de CFCL aux différentes concessions des communautés concernées.



Photo de famille avec les membres de la communauté de Nkuba.

Éléments constitutifs

Existence du protocole d'accord ayant défini les droits des acteurs

Le protocole d'accord existant définit les droits des membres des communautés vis-à-vis de la gestion du site. Il s'agit des droits relatifs à l'accès à la prime de conservation, aux bourses scolaires, aux appuis pour la résilience socio-économique (agriculture, élevage, pisciculture, etc.), aux activités de terrain, à l'accès à la zone à usage multiple, etc.

FACTEURS FAVORABLES

Le respect des droits tels que définis dans le protocole d'accord a suscité un engagement communautaire dans toutes les activités de conservation initiée dans la zone.

LEÇON APPRISE

En vue de bien respecter les différents droits reconnus aux membres des communautés locales, un Comité de Conservation de Nkuba Conservation Area (COCONCA) qui est l'organe qui réunit à la fois les membres de la communauté et le comité de gestion de la zone de conservation a été mis en place en vue d'une participation de tous les acteurs dans la prise des décisions relatives à la gestion du site.

Collaboration avec l'Union des Terriens pour le Développement et la Protection de l'Environnement (UTDPE)

L'UTDPE est une organisation locale qui réunit les chefs terriens et autres autorités coutumièrement attirées qui doivent prendre part aux réunions dans lesquelles les décisions doivent être prises.

FACTEURS FAVORABLES

La collaboration avec l'UTDPE dans la gestion du site a favorisé une forme de gestion participative au niveau du site de Nkuba.

LEÇON APPRISE

Les acteurs siégeant au sein de l'UTDPE sont également des représentants des différentes familles des ayants droits dans la zone.

Conservation de la biodiversité par les peuples autochtones dans l'APAC Kisimbosa-Chamakasa

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*, forêts marécageuses, grandes rivières

Thème : Aire et territoire du patrimoine autochtone et communautaire, promotion des valeurs culturelles, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance par les peuples autochtones et communautés locales

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct des peuples autochtones et de la communauté locale

RÉSUMÉ

Kisimbosa-Chamakasa est l'une de principales aires et territoires de vie des peuples autochtones et des communautés locales (APAC) bénéficiant de l'appui de l'ANAPAC, en vue d'une conservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels au travers des méthodes et pratiques traditionnelles et de la préservation des valeurs culturelles et spirituelles. L'APAC Kisimbosa-Chamakasa, sécurisée foncièrement sous le statut de CFCL, est située dans le groupement de Bakano, en territoire de Walikale, dans la province du Nord-Kivu. D'une superficie totale de 5572,57 ha, ce territoire des peuples autochtones pygmées a bénéficié du statut de concession forestière des communautés locales (CFCL) sous l'accompagnement de l'organisation PIDEP et du Réseau CREF, par arrêté du Gouverneur N°01/223/CAB/GP-NK/2019 du 11 avril 2019 portant attribution d'une concession forestière à la communauté locale de Bambuti Babuluko en secteur de Bakano, dans le territoire de Walikale. La concession forestière de communauté locale Bambuti Babuluko,

dénommée KISIMBOSA CHAMAKASA, a été attribuée aux Bambuti Babuluko à travers ses représentants coutumièrement attirés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de promotion des forêts communautaires en RDC.

DÉFIS :

Parmi les défis, il sied de mentionner :

- Les entrées non contrôlées des membres des communautés voisines pour des fins de chasse et de pêche, ce qui pèse sur les ressources fauniques et halieutiques ;
- Le non-respect de la réglementation de la chasse et de la pêche par certains membres des communautés ;
- Le recours à l'utilisation des matériels de pêche non appropriés, notamment des filets moustiquaires importés.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les peuples autochtones
- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux



Forêts denses longeant la rivière Luhoho à Kisimbosa (Crédit ANAPAC-RDC)

BLOC CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion du site de Kisimbosa-Chamakasa sont entre-autres les suivants :

- a) Engagement communautaire et gestion par les autorités coutumièrement attitrées
- b) Existence d'un plan simple de gestion du site
- c) Sécurisation foncière du site sous statut de CFCL
- d) Recours aux des règles traditionnelles et coutumières dans la gestion du site
- e) Organisations des foires culturelles et des assemblées communautaires

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

En tant qu'aire du patrimoine autochtone et communautaire, Kisimbosa-Chamakasa bénéficie d'une forme de gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales, de manière inclusive et traditionnelle. Les modalités d'utilisation des terres et de prélèvement des ressources se font traditionnellement et sont définies dans le plan simple de gestion du site. Le collège des anciens sages coutumiers de la Barza gère les différends liés à la gestion du site ou à l'accès aux ressources et applique des sanctions traditionnelles. Le comité local de gestion ainsi que le comité de suivi et d'évaluation s'occupent de la gestion et du suivi quotidiens du site. En plus une équipe de monitoring assure le contrôle de la chasse et de la pêche. L'équipe est dotée d'une pirogue motorisée qui assure le suivi le long de la rivière Luhoho. La planification des activités ainsi que la prise des grandes décisions sur l'utilisation des terres et la gestion des ressources sont faites au travers d'une assemblée communautaire réunissant les représentants de toutes les familles détentrices des droits fonciers. Pour sa sécurisation foncière, le site de Kisimbosa-Chamakasa a bénéficié du statut de concession forestière des communautés locales (CFCL) par arrêté du Gouverneur N°01/223/CAB/GP-NK/2019 du 11 avril 2019 portant attribution d'une concession forestière à la communauté locale de Bambuti Babuluko en secteur de Bakano, dans le territoire de Walikale.

Des ballets et des foires culturels sont régulièrement organisés pour l'exposition des œuvres d'art, l'exhibition des danses traditionnelles, etc. La communauté dispose également d'un musée de conservation de la valeur culturelle et des programmes pour la

Défis à relever

Récolte non durable, y compris la surpêche

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Forêt de feuillus tropicaux

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

Services écosystémiques

Gouvernance des Aires protégées et conservées

Sécurité alimentaire

Santé et bien-être humain

Moyens d'existence durables

Indigènes

Connaissances traditionnelles

Localisation

Walikale, Nord-Kivu, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)

**Les objectifs de développement durable**

transmission des savoirs culturels aux jeunes générations (programme Enfant-Nature), etc. Au travers de ces foires culturelles, les membres des communautés font la promotion des principaux attributs culturels présents dans la zone de Kisimbosa-Chamakasa. Ces attributs sont entre autres les montagnes, les ruisseaux et les arbres sacrés. Les valeurs culturelles et spirituelles de la nature autour des différents attributs sont notamment la circoncision traditionnelle des jeunes garçons dans des espaces réservés pour cette fin, la communion périodique avec les ancêtres, des rites traditionnels et des danses culturelles, etc. En outre, il existe des approches locales visant à intégrer et préserver les valeurs culturelles et spirituelles de la nature dans la planification des activités au niveau du site.

IMPACTS

Le mode de gestion traditionnel du site de Kisimbosa apporte plusieurs avantages aux communautés locales et autochtones. Au titre de partage juste et équitable des avantages, les modalités d'accès aux ressources se font de manière traditionnelle et en fonction des familles. À part l'accès aux ressources naturelles, les membres des communautés bénéficient d'autres avantages tels que la scolarisation des enfants grâce au soutien apporté par les partenaires d'appui au développement local, la représentation du site dans différents fora communautaires, etc. Les décisions concernant les différents bénéficiaires sont prises par les membres de la communauté représentés dans les organes de gestion du site. Les détenteurs des droits



Organisation de l'assemblée communautaire à Kisimbosa-Chamakasa (Crédit ANAPAC-RDC).

participent activement à la prise des décisions. Il s'agit des décisions telles que celles relatives à la gestion et à la planification des activités au niveau du site, les décisions en rapport avec la succession et le remplacement dans des organes de gestion, etc.

HISTOIRE

Kisimbosa-Chamakasa est une aire et territoire de vie des peuples autochtones et des communautés locales (APAC) située dans le groupement de Bakano, en territoire de Walikale, dans la province du Nord-Kivu. Le site bénéficie de l'appui de l'ANAPAC, en vue d'une conservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels au travers des méthodes et pratiques traditionnelles, et de la préservation des valeurs culturelles et spirituelles. Pour sa sécurisation foncière, ce territoire des peuples autochtones pygmées a bénéficié du statut de concession forestière des communautés locales (CFCL) sous l'accompagnement de l'organisation PIDEP et du Réseau CREF, par arrêté du Gouverneur N°01/223/CAB/GP-NK/2019 du 11 avril 2019 portant attribution d'une concession forestière à la communauté locale de Bambuti Babuluko en secteur de Bakano, dans le territoire de Walikale. Cette concession forestière a été attribuée dans le cadre de la mise en œuvre du projet de promotion des Forêts communautaires en RDC.

La majeure partie du terroir de Kisimbosa-Chamakasa est constituée de forêts primaires sur terre ferme et de forêts installées sur sol hydromorphe, abritant des forêts marécageuses traversées par des petits ou grands cours d'eaux. Étant dans la cuvette centrale congolaise, la végétation de Kisimbosa est caractérisée par des forêts denses ombrophiles sempervirentes caractéristiques de la zone tropicale humide, avec la présence des essences telles que *Cynometra hankei*, *Pycnanthus angolens*, *Entandrophragma angolense*, *Azelia bella*, *Maesopsis eminii*, *Ricinodendron heudelotii*, etc. (Rapport inventaires CFCL Kisimbosa-Chamakasa). Dans sa configuration actuelle, la CFCL Kisimbosa Chamakasa est drainée par plusieurs rivières, parmi lesquelles la rivière Luhoo et une partie par la rivière Nyanzila. La première se jette dans la rivière Lowa ; un affluent du fleuve Congo. Les zones de pêche à l'intérieur sont principalement

formées de petites rivières dont Lupupu, Idambo, Makwangwala, Nguba, Bilelelele, Namakwa, etc. Des zones humides et marécageuses regorgent également des ressources phares. Les espèces d'animaux retrouvées dans la zone couverte par la CFCL Kisimbosa sont principalement le léopard, le chimpanzé, les antilopes noirs, la gazelle, le singe, le babouin, le porc-épic, etc.



Cérémonie culturelle à la troisième édition de la foire culturelle à Kisimbosa-Chamakasa.
© ANAPAC-RDC.

Éléments constitutifs

La sécurisation foncière du site par l'obtention du statut de CFCL

Pour sa sécurisation foncière, le site de Kisimbosa-Chamakasa a bénéficié du statut de concession forestière des communautés locales (CFCL) par Arrêté du Gouverneur N°01/223/CAB/GP-NK/2019 du 11 avril 2019 portant attribution d'une concession forestière à la communauté locale de Bambuti Babuluko en secteur de Bakano, dans le territoire de Walikale.

FACTEURS FAVORABLES

Les modalités d'utilisation des terres et de prélèvement des ressources se font traditionnellement et sont définies dans le plan simple de gestion du site. Les quelques différends liés à la gestion du site ou à l'accès aux ressources sont gérés au sein du Barza par le collège des vieux sages coutumièrement attirés, habilités à appliquer des sanctions coutumières. Le comité local de gestion ainsi que le comité de suivi et d'évaluation s'occupent de la gestion et du suivi quotidiens du site.

LEÇON APPRISE

L'obtention du statut d'une concession forestière des communautés locales (CFCL) a permis de sécuriser foncièrement l'APAC.

Organisations des foires culturelles et des assemblées communautaires

En tant qu'aire du patrimoine autochtone et communautaire, Kisimbosa-Chamakasa bénéficie d'une forme de gouvernance par des peuples autochtones et des communautés locales, de manière inclusive et traditionnelle. Ainsi, Des ballets et des foires culturels sont régulièrement organisés pour l'exposition des œuvres d'art, l'exhibition des danses traditionnelles, etc. La communauté dispose également d'un musée de conservation de la valeur culturelle et des programmes pour la transmission des savoirs culturels aux jeunes générations (programme Enfant-Nature), etc.

FACTEURS FAVORABLES

Au travers de ces foires culturelles, les membres des communautés font la promotion des principaux attributs culturels présents dans la zone de Kisimbosa-Chamakasa. Ces attributs sont entre autres les montagnes, les ruisseaux et les arbres sacrés. Les valeurs culturelles et spirituelles de la nature autour des différents attributs sont notamment la circoncision traditionnelle des jeunes garçons dans des espaces réservés pour cette fin, la communion périodique avec les ancêtres, des rites traditionnels et des danses culturelles, etc.

LEÇON APPRISE

L'organisation des foires culturelles contribue à la promotion des valeurs culturelles et spirituelles au niveau du site.

La forêt de WEKO : Un modèle de conservation de la faune sauvage par les communautés locales dans la province de la Tshopo

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*

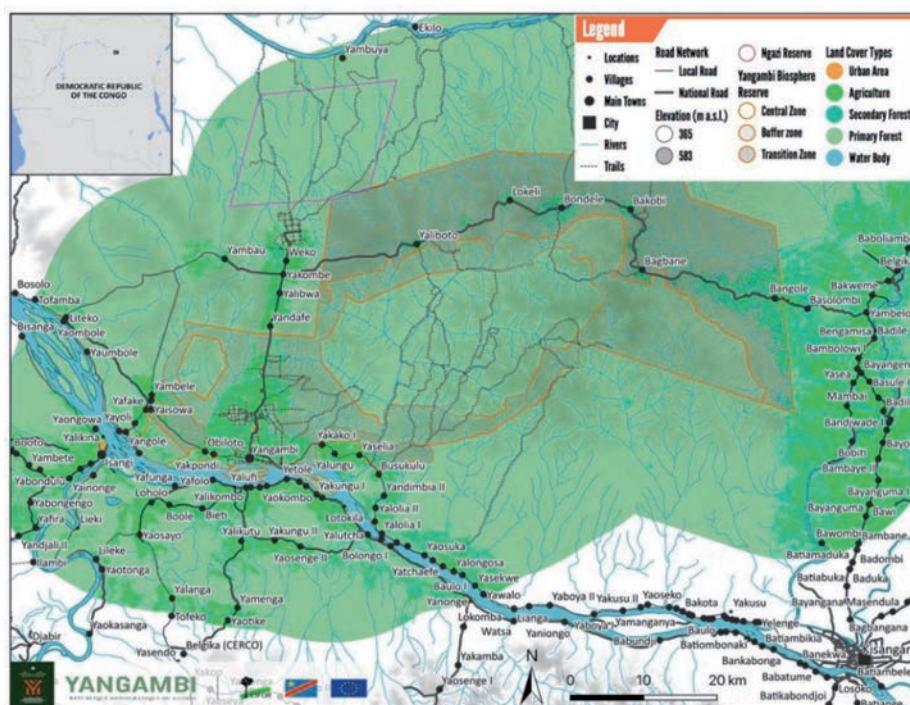
Thème : Conservation de la faune sauvage, concession forestière

Type de gouvernance : Gouvernance privée

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct de la communauté locale

RÉSUMÉ

La forêt de WEKO est située au Sud de la province de la Tshopo, dans le territoire d'Isangi. Elle se trouve entièrement dans la concession forestière de SODEFOR, où les communautés détentrices des droits coutumiers bénéficient d'un accompagnement du Centre International de Recherche Forestière (CIFOR) dans le cadre du volet faune sauvage du projet FORETS (Formation, Recherche et Environnement dans la Tshopo), dans une vision de conservation communautaire. L'initiative vise principalement la préservation et la restauration des espèces de faune sauvage et de leurs habitats. La forêt de WEKO constitue en effet un corridor écologique important qui permet le passage des animaux sauvages vers la réserve de biosphère de Yangambi. Située en pleine cuvette centrale dans le bassin du Congo, la forêt de WEKO abrite plusieurs types d'écosystèmes forestiers incluant des forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*, des forêts primaires et secondaires mixtes constituant des habitats particuliers pour plusieurs espèces animales. La forêt offre à cet effet plusieurs espèces d'arbres



Localisation de la forêt de WEKO aux environs de la réserve de biosphère de Yangambi (Van Vliet et al., 2022)

emblématiques et de bois d'œuvre de grand intérêt économique. Le tableau 2 présente quelques espèces végétales ligneuses importantes trouvées dans la zone.

DÉFIS :

En ce qui concerne les menaces et pressions sur les ressources naturelles, nous pouvons citer les aspects suivants :

- Les activités de chasse illicite et non contrôlée ;
- La collecte de certains produits forestiers non ligneux (PFNL) sans tenir compte du stock disponible de la ressource prisée, etc.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOC CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion du site de la forêt de WEKO sont entre-autres les suivants :

- Existence d'un cahier de charge entre la concession SODEFOR et les communautés sur la gestion traditionnelle des ressources naturelles
- Existence d'un plan de développement du site et d'un plan de gestion de la faune sauvage
- Existence d'un comité de gestion de la faune et du paysage.

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

Les communautés propriétaires terriens de la forêt de WEKO ont droit d'usage des ressources naturelles de manière traditionnelle. Il convient de signaler que la communauté, représentée par leur chef de groupement, gère traditionnellement la zone, possède un plan de développement du site et un plan de gestion de la faune du paysage de Yangambi, incluant le site de WEKO. Ces documents ont été élaborés avec la participation active du comité de gestion de la faune, qui constitue la structure communautaire de prise des

Défis à relever

Braconnage

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Agroforestry

Cropland

Forêt de feuillus tropicaux

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

Braconnage et la criminalité environnementale

Services écosystémiques

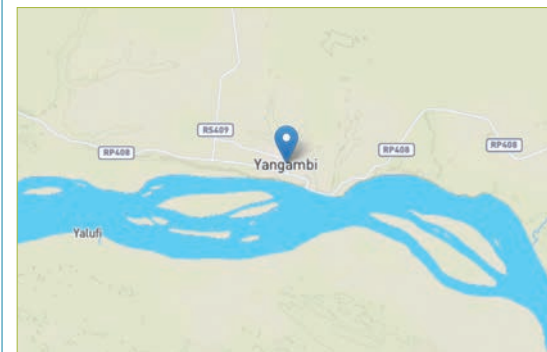
Restauration

Sensibilisation et communications

Science et recherche

Localisation

Yangambi, Tshopo, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable



Tableau 2. Quelques espèces d'essences ligneuses présentes dans la réserve de WEKO (source : Rapport Cifor-RDC).

Famille	Noms scientifiques	Noms commerciaux
Fabaceae	<i>Copaifera mildbraedii</i>	Etimoé
	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	
	<i>Gossweilerodendron sp.</i>	Tola
	<i>Pericopsis elata Harms</i>	Afromosia
	<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	
Meliaceae	<i>Entandrophragma candollei Harms</i>	Acajou ou Kossipo
	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli
	<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo

décisions. Au travers de leur mode de vie traditionnelle, les communautés conservent encore des interdits et des tabous vis-à-vis de certaines ressources. Au travers des réunions régulièrement organisées, le comité de gestion de la faune décide également de la manière dont les appuis au développement de la communauté (appui aux activités génératrices de revenus, à la mise en place d'un système agroforestier, à l'éducation environnementale, etc.) doivent être orientés. Le comité de gestion de la faune travaille pour le



Monitoring de la faune sauvage via l'usage de la caméra trap par le chasseur dans la forêt de WEKO (crédit CIFOR-RDC).

site de manière bénévole et participe aux réunions d'échanges sur la mise en place des mécanismes pouvant permettre à la communauté d'accéder au crédit faune et crédit biodiversité.

IMPACTS :

La communauté de WEKO jouit d'un droit légal d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, du droit au dialogue avec les partenaires avant toute intervention dans le paysage, etc. L'écosystème forestier et ses ressources disponibles offrent ainsi une gamme variée de biens et services écosystémiques utilisés à diverses fins. Il s'agit notamment des champignons comestibles, des feuilles des *Marantaceae* utilisées comme emballage, des chenilles (Mbinzo), des plantes alimentaires et médicinales, des fruits sauvages, etc. La forêt de WEKO constitue en effet un corridor écologique important qui permet le passage des animaux sauvages vers la réserve de biosphère de Yangambi. Il sied de signaler qu'avec le renforcement de capacités des chasseurs par le CIFOR, la communauté fait elle-même le suivi de la faune via les caméras traps.

HISTOIRE :

WEKO est une forêt des communautés locales située au Sud de la province de la Tshopo, dans le territoire d'Isangi. Elle est localisée dans la concession forestière de SODEFOR, dans

laquelle les communautés propriétaires terriens ont droit d'usage des ressources naturelles de manière traditionnelle. Les communautés détentrices des droits coutumiers sur la forêt de WEKO bénéficient d'un accompagnement du Centre International de Recherche Forestière (CIFOR) dans le cadre du volet faune sauvage du projet FORETS (Formation, Recherche et Environnement dans la Tshopo), dans une vision de conservation communautaire. L'initiative vise principalement la préservation et la restauration des espèces de faune sauvage et de leurs habitats.

La forêt de WEKO abrite plusieurs types d'écosystèmes forestiers caractéristiques des forêts du bassin du Congo, incluant des forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*, des forêts primaires et secondaires mixtes constituant des habitats particuliers pour plusieurs espèces animales. La forêt abrite ainsi plusieurs espèces d'arbres

emblématiques et de bois d'œuvre de grand intérêt économique. Outre les espèces végétales, la forêt de WEKO constitue également un sanctuaire de prédilection pour plusieurs espèces de la faune sauvage avec des statuts particuliers de conservation, incluant des espèces totalement ou partiellement protégées. Il s'agit notamment des espèces de chimpanzés, de pangolins (à ventre blanc, à ventre noir, etc.), de léopard, de buffle, de chevrotains aquatiques, de Sitatunga, etc. L'écosystème forestier et ses ressources disponibles offrent ainsi une gamme variée de biens et services écosystémiques utilisés à diverses fins. Il s'agit notamment des champignons comestibles, des feuilles des *Marantaceae* utilisées comme emballage, des feuilles utilisées comme toiture des maisons, des chenilles (Mbinzo), des plantes alimentaires et médicinales, des fruits sauvages, etc.

Éléments constitutifs

Existence d'un cahier de charge entre la concession SODEFOR et les communautés sur la gestion traditionnelle des ressources naturelles

Le cahier de charge définit les obligations du concessionnaire vis à vis de la communauté mais également les droits reconnus des communautés sur la gestion des ressources naturelles.

FACTEURS FAVORABLES

Le cahier de charge reconnaît que les communautés propriétaires terriens de la forêt de WEKO ont droit d'usage des ressources naturelles de manière traditionnelle. Il définit également les essences qui doivent être exploitées par le concessionnaire.

LEÇON APPRISE

En termes d'enseignement, l'existence du cahier crée un climat de collaboration entre le concessionnaire et la communauté.

Existence d'un comité local de gestion de la faune et du paysage

Le comité local de gestion de la faune et du paysage est la structure communautaire de prise des décisions

FACTEURS FAVORABLES

Au travers des réunions régulièrement organisées, le comité de gestion de la faune planifie les activités de gestion du site en vue d'une gestion durable de la faune sauvage et des écosystèmes naturels.

LEÇON APPRISE

Le comité de gestion de la faune décide également de la manière dont les appuis au développement de la communauté (appui aux activités génératrices de revenus, à la mise en place d'un système agroforestier, à l'éducation environnementale, etc.) doivent être orientés



Photo de Pangolin prise par les caméras trap. © Cifor-RDC.



Photo de Chimpanzé prise par les caméras trap. © Cifor-RDC.

RÉSUMÉ

La réserve communautaire de conservation des perroquets gris (*Psittacus erithacus*), est une initiative des communautés des groupements Albati, Kimwatchi, Kasongo Mirundu, Kapuri unga et Ngungwa à travers l'organisation Action communautaire pour la gestion de l'environnement (ACOGÉ) et avec l'appui technique et financier du PIREDD/Maniema mise en œuvre par la GIZ. La réserve est localisée dans le secteur de Mulu, dans le territoire de Kasongo, et couvre une superficie totale estimée à 32 800 ha. En attente d'un mode de gestion qui sera défini d'un commun accord avec les organisations qui appuient l'initiative, la réserve reste une propriété de la communauté Bazimba des groupements ci-haut cités. Dans sa configuration actuelle, la réserve est située aux abords de la rivière Bulale et du marais Kisandji.

DÉFIS :

En termes de menace et pression, on note les pratiques non durables de capture des perroquets dans certains endroits de la réserve, opérées par les populations allochtones qui ne tiennent pas compte des règles établies au niveau local. Cette situation crée souvent des vives tensions, et occasionne des conflits entre communautés. Un autre défi à relever à présent, c'est le fait que le type de gouvernance applicable dans cette réserve communautaire en cours de création n'est pas encore formalisé.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOCS CONSTITUTIFS :

- a) Engagement des communautés
- b) Accompagnement de l'organisation Action communautaire pour la gestion de l'environnement (ACOGÉ)
- c) Appui technique et financier du PIREDD/Maniema mise en œuvre par la GIZ

Défis à relever

Perte de biodiversité

Braconnage

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Forêt de feuillus tropicaux

Rivière, ruisseau

Zones humide (marécage, marais, tourbière)

Thème

L'intégration de la biodiversité

Braconnage et la criminalité environnementale

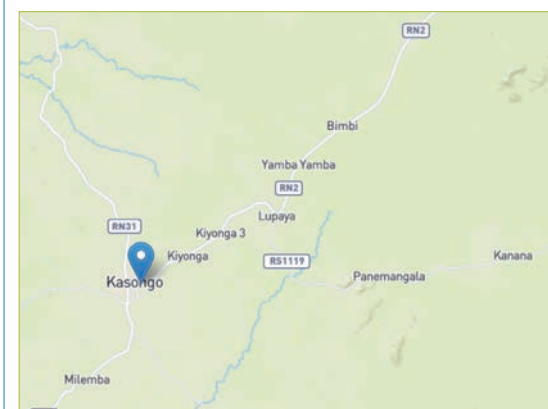
Services écosystémiques

Acteurs locaux

Sensibilisation et communications

Localisation

Kasongo, Maniema, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable

12





Montagne Kasongo-Ndanda dans la réserve communautaire de conservation des perroquets gris (Source : ACOGE, 2023)

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

En tant qu'une réserve communautaire qui est en train de voir le jour, les gardiens des coutumes, les chefs de familles et de groupements constituent ensemble l'organe de prise de toute décision sur toutes les activités qui doivent être menées au sein de la réserve. L'organisation Action communautaire pour la gestion de l'environnement (ACOGE) avec l'appui technique et financier du PIREDD/Maniema mise en œuvre par la GIZ facilite les inventaires de la biodiversité et contribue en plus au renforcement de la gouvernance au niveau du site.

IMPACTS :

Les écosystèmes de la réserve constituent un habitat favorable à la vie des perroquets gris (*Psittacus erithacus*) qui en constituent l'espèce phare. À part les perroquets gris, la réserve abritent d'autres espèces d'ongulés (Sitatunga,

Potamochères, Buffles, etc.) et des primates (*Pan troglodytes* et des cercopithèques comme le Mona, *C. ascanius* et *C. mitis*, etc.). Ces écosystèmes offrent également plusieurs biens et services écosystémiques. Citons par exemple la présence de plusieurs espèces de champignons et de chenilles comestibles vivant ou se développant en symbiose avec des espèces d'arbres ectomycorhiziens, spécialement du genre *Uapaca*. Il existe en outre des espèces de plantes médicinales et alimentaires sauvages de grande importance pour les communautés. Sur le plan culturel, la zone couvrant la réserve communautaire des perroquets gris abrite des sites sacrés contribuant au maintien des vertus culturelles de la communauté.

HISTOIRE :

La réserve communautaire de conservation des perroquets gris (*Psittacus erithacus*) est localisée dans le secteur de Mulu, dans le territoire de Kasongo, et couvre une superficie totale

estimée à 32 800 ha. L'initiative de sa création a été prise par les communautés des groupements Albati, Kimwatchi, Kasongo Mirundu, Kapuri unga et Ngungwa à travers l'organisation Action communautaire pour la gestion de l'environnement (ACOGÉ) et avec l'appui technique et financier du PIREDD/Maniema mise en œuvre par la GIZ. À l'heure actuelle, le mode de gestion de la réserve n'est pas encore formalisé. Il sera défini d'un commun accord avec les organisations qui appuient l'initiative, la réserve est une propriété de la communauté Bazimba des groupements ci-haut cités.

Étant localisée dans la partie est de la cuvette centrale, la zone couvrant la réserve des perroquets gris abrite des habitats variés incluant des forêts primaires et secondaires, les forêts marécageuses caractéristiques de la basse altitude et

les savanes. À part les perroquets gris qui en constituent l'espèce phare, la réserve abritent également d'autres espèces d'ongulés (Sitatunga, Potamochères, Buffles, etc.) et des primates (*Pan troglodytes*, les cercopithèques comme le Mona, *C. ascanius* et *C. mitis*). Dans certaines parties, la réserve abrite quelques élévations montagneuses tel le cas de la montagne Kasongo-Ndanda ; un des sites emblématiques de la zone. Parmi les biens et services écosystémiques offerts par ses écosystèmes, nous pouvons citer la présence de plusieurs espèces de champignons et de chenilles comestibles vivant ou se développant en symbiose avec des espèces d'arbres ectomycorhiziens, spécialement du genre *Uapaca*. Plusieurs autres espèces de plantes médicinales et alimentaires sauvages de grande importance pour les communautés sont également signalées dans la zone.

Éléments constitutifs

Accompagnement de l'organisation Action Communautaire pour la Gestion de l'Environnement (ACOGÉ)

Action Communautaire pour la Gestion de l'Environnement (ACOGÉ) est une organisation communautaire oeuvrant dans le domaine de l'environnement au niveau local.

FACTEURS FAVORABLES

En termes de facteurs de réussite de l'accompagnement de la conservation des perroquets, il convient de citer l'appui technique et financier reçu de divers partenaires, notamment la GIZ.

LEÇON APPRISE

Comme enseignement, les membres des communautés ont eu à bénéficier des plusieurs sessions de sensibilisation sur l'importance de la conservation, ce qui a stimulé un engagement communautaire et la participation de toutes les parties prenantes au niveau local.

Appui technique et financier du PIREDD/Maniema mise en œuvre par la GIZ

Le programme intégré REDD+ au Maniema (PIREDD Maniema) contribue à la réduction des émissions et à l'augmentation des absorptions par la mise sur place des forêts protégées (APAC, CFCL, réserves communautaire) et par des mesures des restaurations de paysages forestiers et une promotion de l'agriculture durable.

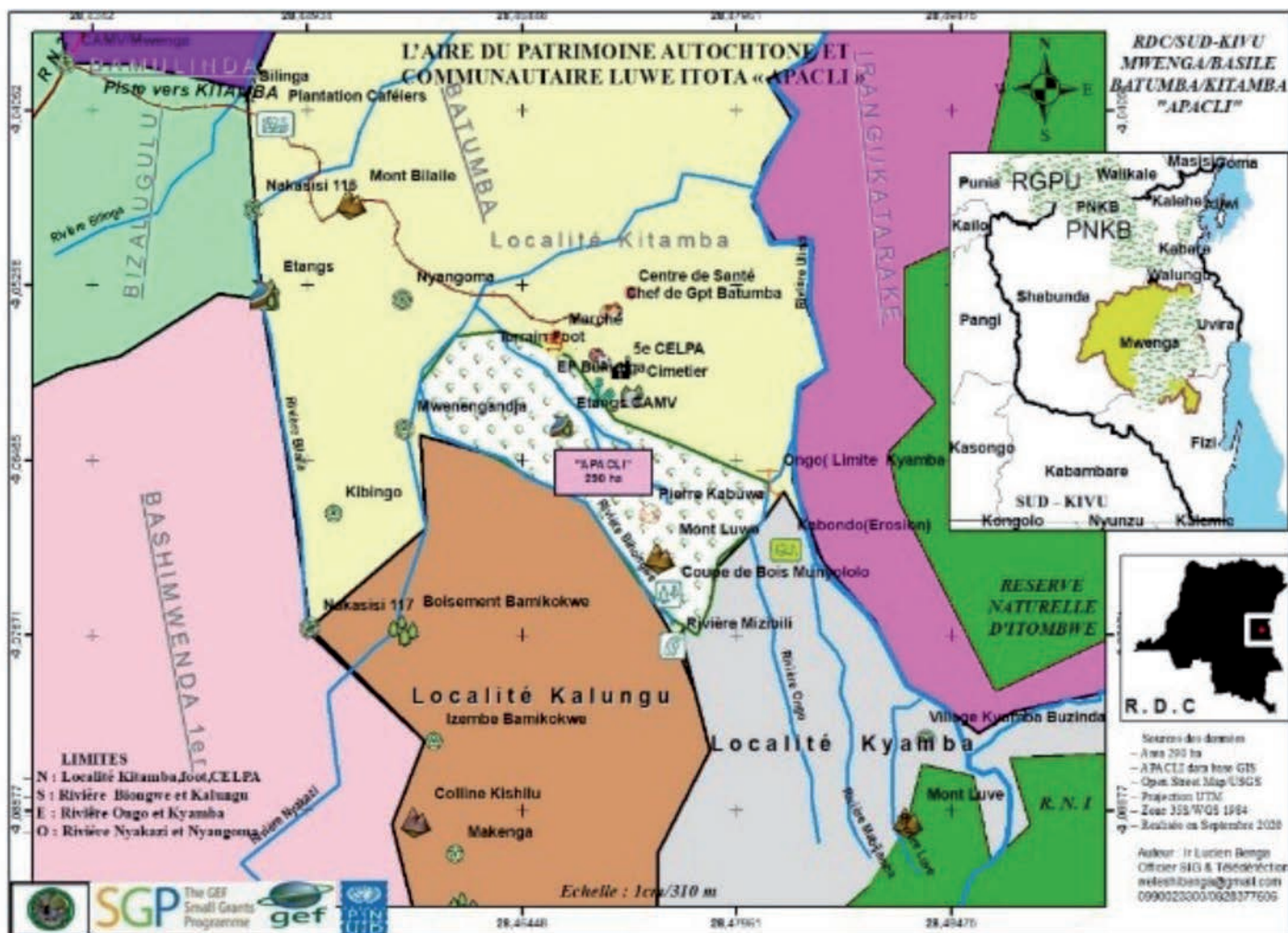
FACTEURS FAVORABLES

La réussite du programme de mise en place des réserves communautaires est marquée par l'engagement et la participation communautaire au processus de création et de prise des décisions.

LEÇON APPRISE

L'enseignement tiré c'est que l'initiative de création de la réserve communautaire a été acceptée par les membres des communautés, propriétaires terriens.

Conservation de la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales dans l'APAC LUWE-ITOTA



Localisation de l'APAC Luwe-Itota dans le territoire de Mwenga (Source : ANAPAC-RDC).

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts des montagnes

Thème : Aire et territoire du patrimoine autochtone et communautaire, promotion des valeurs culturelles, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance par les peuples autochtones et communautés locales

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct des peuples autochtones et de la communauté locale

RÉSUMÉ

Luwe-Itota est l'unique aire et territoire des peuples autochtones et des communautés locales (APAC) identifiée à l'heure actuelle dans la province du Sud-Kivu et qui fait partie du réseau des APAC géré par l'Alliance nationale d'appui et de promotion des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (ANAPAC). Située à l'est de la République démocratique du Congo sur les montagnes surplombant la partie occidentale de la réserve naturelle d'Itombwe (RNI), la zone couvre une superficie totale estimée à 527 ha. Elle est entièrement localisée dans la chefferie de Basile, dans le couloir écologique ouest de la réserve naturelle d'Itombwe. En tant que territoire de vie des peuples autochtones, l'APAC Luwe-Itota jouit d'une forme de gestion par les peuples autochtones et communautés locales.

Services écosystémiques, habitats particuliers et espèces clés ou emblématiques

Par sa localisation sur la dorsale Ouest du rift albertin, la zone incluant Luwe-Itota est caractérisée par des forêts secondaires et des forêts primaires de montagne et de moyenne altitude abritant une diversité d'habitats, y compris des forêts marécageuses propices à la vie de plusieurs espèces animales. Les forêts de Luwe-Itota sont des habitats de prédilection pour les chimpanzés et les petits singes, et constituent des zones de refuge des gorilles en provenance de la réserve naturelle d'Itombwe. Ces forêts constituent en outre des sources importantes de plusieurs produits forestiers non ligneux (PFNL), notamment les chenilles comestibles, les plantes alimentaires sauvages, les champignons, les plantes médicinales, le bois de chauffe, etc., dont dépendent les membres des communautés propriétaires (Source : Membres APACLI).

DÉFIS :

En termes de menaces, il est signalé des activités d'agriculture itinérante sur brûlis qui déciment certaines étendues forestières de la zone couverte par l'APAC. Il s'observe également des pratiques de chasse non contrôlées. Des cas d'exploitation semi industrielle du bois par tronçonneuse sont par moment dénoncés, ce qui risque de mettre en péril une bonne partie des forêts de cette zone sous gestion des peuples autochtones si des mesures draconiennes ne sont pas prises.

Défis à relever

Dégradation des terres et des forêts

Perte de biodiversité

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Forêt de feuillus tropicaux

Rivière, ruisseau

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

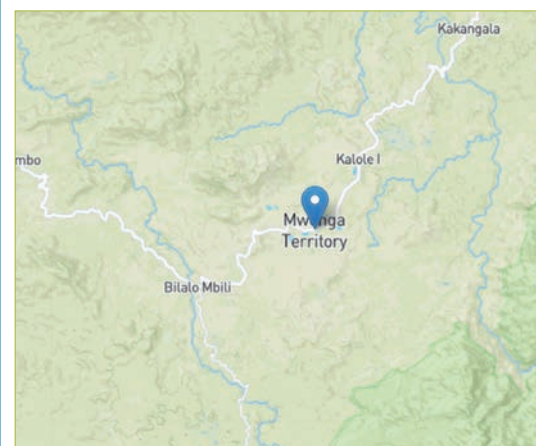
Indigènes

Acteurs locaux

Connaissances traditionnelles

Localisation

Mwenga, Sud-Kivu, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable



BÉNÉFICIAIRES :

- Les peuples autochtones
- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOC CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion du site de Luwe-Itota sont entre-autres les suivants :

- a) Engagement communautaire et gestion traditionnelle des ressources
- b) Recours aux des règles traditionnelles et coutumières dans la gestion du site
- c) Existence d'une structure locale de gestion du site (APACLI)
- d) Principes d'équité et de respect des droits des communautés

Type et pratiques de la bonne gouvernance

Comme dans toutes les aires du patrimoine autochtone et local, l'APAC Luwe-Itota est gouvernée de manière traditionnelle par les membres des communautés locales et les peuples autochtones. Les pratiques traditionnelles de gouvernance au niveau du site sont notamment marquées par le mode de règlement des conflits qui se fait de manière traditionnelle par l'application des sanctions coutumières, prises par les gardiens de coutume réunis en conseil au niveau de la Barza. Les décisions sur la gestion du site sont prises par l'organe dénommé APACLI (Aire du patrimoine autochtone et communautaire Luwe-Itota), qui réunit les représentants de différentes familles.

Promotion des valeurs culturelles et spirituelles

Les attributs culturels présents dans Luwe-Itota sont entre autres la présence des grottes d'importance culturelle, des cimetières réservés aux chefs coutumiers et leurs épouses (Mabuku ma Bami). Des cérémonies d'intronisation des chefs coutumiers accompagnées d'usages des lances

traditionnelles et d'initiations des jeunes aux valeurs culturelles sont organisées en vue de la promotion culturelle. Plusieurs outils traditionnels accompagnés de symbole (Mutanga) sont également exposés pendant l'initiation dans le but d'exprimer des clés codées, qui sont interprétés et expliqués aux jeunes par les détenteurs du savoir traditionnel (les griots). La communauté de Luwe-Itota observe également des interdits vis-à-vis de certaines espèces animales qui constituent pour eux des totems (à l'espèce de toutes les espèces de pangolin), ce qui participe efficacement à la conservation de la biodiversité.

Comment les blocs constitutifs interagissent dans la solution ?

Au regard de son mode de gouvernance et, dans l'objectif de faire participer tous les membres de la communauté, les décisions sur la gestion du site sont prises par les membres de l'APACLI, réunis en assemblée. L'APACLI réunit ainsi les représentants de différentes familles propriétaires terriennes. L'assemblée statue sur la planification des activités au niveau du site et prend des décisions sur l'orientation des différents appuis apportés par les partenaires, notamment l'ANAPAC.

IMPACTS :

La promotion de Luwe-Itota et de son mode de gestion traditionnel apporte plusieurs avantages aux communautés locales et autochtones et dans la conservation de la Biodiversité. Sur le plan de la conservation, les forêts de Luwe-Itota servent de zone de refuge pour plusieurs individus de gorille en provenance de la réserve naturelle d'Itombwe. Les membres des communautés bénéficient également des ressources naturelles collectées de manière traditionnelle pour des fins de subsistance. Le réseau ANAPAC apporte également plusieurs appuis aux activités génératrices de revenus et assurant une autonomisation socio-économique des membres de la communauté (élevage, pisciculture, etc.).

HISTOIRE :

Luwe-Itota est une aire et territoire de vie des peuples autochtones et des communautés locales (APAC) située



Echange avec les membres de la communauté autochtone dans l'APAC Luwe-Itota. © Héritier Milenge Kamalebo.

dans le territoire de Mwenga, dans la province du Sud-Kivu. Elle fait partie du réseau des APAC géré par l'Alliance nationale d'appui et de promotion des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (ANAPAC). L'APAC Luwe-Itota couvre une superficie totale estimée à 527 ha, sur les montagnes surplombant la partie occidentale de la réserve naturelle d'Itombwe (RNI) à l'Est de la République démocratique du Congo. Localisée dans la chefferie de Basile, dans le couloir écologique Ouest de la réserve naturelle d'Itombwe, en tant que territoire de vie des peuples autochtones, l'APAC Luwe-Itota jouit d'une forme de gestion par les peuples autochtones et

communautés locales. Comme pour toute autre APAC, la promotion de Luwe-Itota vise à renforcer le mode de gestion traditionnelle des ressources naturelles au profit de la conservation in situ de la biodiversité et des habitats naturels.

Avec l'appui de l'ANAPAC et de l'organisation « Programme intégré pour le développement des peuples autochtones pygmées (PIDEP) », le site est géré de manière traditionnelle par les populations autochtones et des membres des communautés locales réunis dans la structure dénommée APACLI (Aire du patrimoine autochtone et communautaire Luwe-Itota). Au regard de sa localisation sur

la dorsale ouest du rift albertin, le maintien des écosystèmes dans ce patrimoine autochtone et communautaire Luwe-Itota a des implications positives sur la conservation de plusieurs espèces telles que les chimpanzés, des espèces de petits singes et, éventuellement, des gorilles en provenance de la réserve naturelle d'Itombwe et qui trouve refuge dans la zone.

Éléments constitutifs

Engagement communautaire et gestion traditionnelle des ressources

L'APAC Luwe-Itota bénéficie d'un mode de Gouvernance par les communautés locales et les peuples autochtones.

FACTEURS FAVORABLES

L'accès et l'utilisation des ressources naturelles sont basés sur des règles et pratiques traditionnelles et coutumières.

LEÇON APPRISE

Les mécanismes traditionnels d'utilisation des ressources naturelles contribuent à la conservation de la Biodiversité.

Collaboration avec l'ANAPAC et existence d'une structure locale de gestion du site (APACLI)

Le site est géré traditionnellement par les autorités coutumièrement attirées; regroupées au sein de l'organe dénommé APACLI (Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire Luwe-Itota).

FACTEURS FAVORABLES

APACLI regroupe toutes les autorités coutumières et chefs des familles des propriétaires terriens.

LEÇON APPRISE

La création d'APACLI comme organe de gestion permet à l'ensemble des familles de participer à la gestion du site.

Conservation de la biodiversité par les peuples autochtones dans l'APAC Bembiteli

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*

Thème : Aire et territoire du patrimoine autochtone et communautaire, promotion des valeurs culturelles, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance par les peuples autochtones et communautés locales

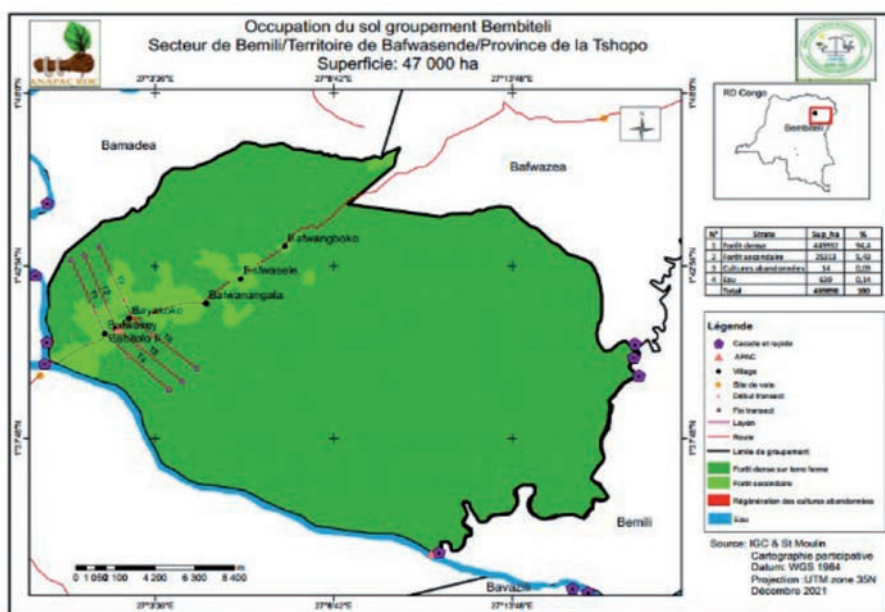
Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct des peuples autochtones et de la communauté locale

RÉSUMÉ

Bembiteli est une aire du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) localisée dans la province de la Tshopo, précisément dans le territoire de Bafwasende. Elle couvre une superficie totale estimée à 47 550 ha, et comprend deux groupements (Bemili et Bembiteli) étalés sur les villages Bavakei, Babiloto, Bayakoko, Bavanangala, Bavasele et Bavangboko. Située au cœur du bassin du Congo, le mode de vie mené par les peuples autochtones occupant la zone couverte par l'APAC Bembiteli contribue à la préservation des habitats de plusieurs espèces de la faune et de la flore sauvages. L'APAC Bembiteli fait ainsi partie de 25 territoires de vie emblématiques des peuples autochtones identifiés en République démocratique du Congo, où l'homme vit en parfaite harmonie avec la nature par la préservation des liens culturels et spirituels. Plusieurs familles des peuples autochtones pygmées y mènent des pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles, notamment la cueillette, la chasse, etc., pour leur survie.

Services écosystémiques, habitats particuliers et espèces clés

Constitué de grandes étendues des forêts denses humides, le terroir de Bembiteli abrite une importante diversité végétale et conserve encore une bonne



Localisation de l'APAC Bembiteli dans le territoire de Bafwasende

Défis à relever

Manque d'infrastructures

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Forêt de feuillus tropicaux

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

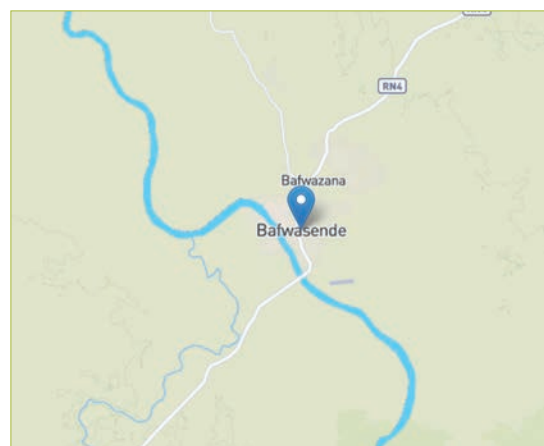
Services écosystémiques

Gouvernance des Aires protégées et conservées

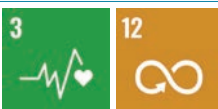
Indigènes

Localisation

Bafwasende, Tshopo, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable



Chasse traditionnelle par les peuples autochtones pygmées dans l'APAC Bembiteli. ©ANAPAC-RDC.

diversité faunique. La zone de Bembiteli conserve encore des individus d'Okapi, de pangolin géant, etc., des espèces listées parmi les catégories protégées et menacées d'extinction (source : Rapport ANAPAC-RDC).

La zone abrite des espèces de grands arbres telles que : *Gilbertiodendron dewevrei*, *Pancovia harmsiana*, *Cynometra alexandri*, *Canarium schweinfurthii*, *Petersianthus macrocarpus*, *Cynometra cauliflora*, *Diospyros alboflaveskensis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Olax gambecola*, *Celtis zenkeri*, etc.

S'agissant des services écosystémiques, les forêts de Bembiteli jouent pleinement leur rôle de régulation de climat et procurent des moyens de subsistance à la communauté qui y vit. Les produits forestiers non ligneux sont essentiellement le légume sauvage Nfumbwa (*Gnetum africanum*), les feuilles de *Marantaceae* utilisées comme emballages, les plantes alimentaires médicinales, etc. La chasse et la pêche y sont menées de manière traditionnelle et dans le strict respect des règles traditionnelles. La forêt constitue en effet la source principale d'approvisionnement en biens et services de première nécessité tels la nourriture, l'eau potable, les fibres, les combustibles, les produits pharmaceutiques, etc.

DÉFIS :

Le mode de vie des populations autochtones vivant dans l'APAC Bembiteli permet encore de garder les écosystèmes plus ou moins stables. Signalons par ailleurs qu'il s'observe des mouvements des personnes venant des zones périphériques suite à la découverte des gisements miniers dans la périphérie de l'APAC. Ces mouvements peuvent dans le futur occasionner des activités qui ne soient en

faveur d'une gestion durable des ressources naturelles avec des impacts négatifs sur la conservation de la Biodiversité.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les peuples autochtones
- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOC CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion de l'APAC Bembiteli sont entre-autres les suivants :

- a) Gestion traditionnelle des ressources naturelles par le recours aux règles traditionnelles et coutumières dans la gestion du site
- b) Appui du Réseau ANAPAC au renforcement de la gouvernance de la zone

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

En tant qu'aire du patrimoine autochtone, l'APAC Bembiteli jouit d'une forme de gouvernance par les peuples autochtones, basée sur l'application de la coutume et des pratiques traditionnelles. Il n'existe donc pas d'outil moderne de gouvernance et de gestion du site. Les droits liés à la gestion du site, notamment le droit d'accès aux ressources naturelles ne sont pas documentés dans un texte écrit, mais bien définis coutumièrement, en autorisant l'accès des membres des communautés aux ressources de manière traditionnelle. Les conflits quand ils existent sont résolus pacifiquement à la Barza et les sanctions coutumières ne s'appliquent qu'en cas de besoin, généralement en cas de récidives de violation des règles établies par les autorités coutumièrement attitrées.

IMPACTS :

Au titre d'impact social, l'APAC Bembiteli fait partie de 25 territoires de vie emblématiques des peuples autochtones

identifiés en République démocratique du Congo, où l'homme définit des liens étroits avec la nature au travers des événements culturels et spirituels. Pour des raisons de subsistance, plusieurs familles des peuples autochtones pygmées y mènent de manière traditionnelle, des activités de la cueillette, de la chasse, etc. Parmi les mécanismes de promotion des valeurs culturelles et spirituelles, il y a lieu de mentionner l'organisation des rituels traditionnels, de la circoncision des jeunes, des danses et chants traditionnels. La communauté autochtone de Bembiteli dispose également des interdits alimentaires divers. En termes de valeur immatérielle ou d'attributs spirituels de la nature, il sied de signaler l'existence des chutes d'importance culturelle pour la mise en connexion avec les esprits des ancêtres.

HISTOIRE :

L'APAC Bembiteli est localisée dans la province de la Tshopo, précisément dans le territoire de Bafwasende. Elle couvre une superficie totale estimée à 47 550 ha, et comprend deux groupements (Bemili et Bembiteli) étalés sur les villages Bavakei, Babiloto, Bayakoko, Bavanangala, Bavasele et Bavangboko. Située au cœur du bassin du Congo, le mode de vie mené par les peuples autochtones occupant la zone contribue à la préservation des habitats de plusieurs espèces de faune et de flore sauvages. L'APAC Bembiteli fait ainsi partie de 25 territoires de vie emblématiques des peuples autochtones identifiés en République démocratique du Congo, où l'homme vit en



Pêche traditionnelle à la ligne par les peuples autochtones pygmées dans l'APAC Bembiteli (Crédit photo ANAPAC-RDC)

parfaite harmonie avec la nature par la préservation des liens culturels et spirituels. Plusieurs familles des peuples autochtones pygmées y mènent des pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles, notamment la cueillette, la chasse, etc., pour leur survie. Constitué de grandes étendues de forêts denses humides, le terroir de Bembiteli abrite une importante diversité végétale et faunique. La zone de Bembiteli est un habitat de certaines espèces protégées telles que l'Okapi, le Pangolin géant, etc., (source : Rapport ANAPAC-RDC). La zone abrite également des espèces de grands arbres telles que *Gilbertiodendron dewevrei*, *Pancovia harmsiana*, *Cynometra alexandri*, *Canarium schweinfurthii*, *Petersianthus macrocarpus*, *Cynometra cauliflora*, *Diospyros alboflaveskensis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Olax gambecola*, *Celtis zenkeri*, etc.

S'agissant des services écosystémiques, les forêts de Bembiteli jouent pleinement leur rôle de régulation de climat par sa capacité de séquestration d'une moyenne de 225,8

Mg C/Ha (Rapport, ANAPAC-RDC), et procurent des moyens de subsistance à la communauté qui y vit. Les produits forestiers non ligneux sont essentiellement le légume sauvage Nfumbwa (*Gnetum africanum*), les feuilles de *Marantaceae* utilisées comme emballages, les plantes alimentaires sauvages et médicinales, etc. La chasse et la pêche y sont menées de manière traditionnelle et dans le strict respect des règles traditionnelles. La forêt constitue en effet la source principale d'approvisionnement en biens et services de première nécessité tels la nourriture, l'eau potable, les fibres, les combustibles, les produits pharmaceutiques, etc. L'agriculture de subsistance est menée à petite échelle autour de villages pour renforcer l'arsenal alimentaire offert par la nature. Pendant que les hommes s'occupent en général de la chasse, les femmes et les jeunes enfants constituent le groupe le plus impliqué dans la cueillette des produits forestiers non ligneux tels que les fruits sauvages, les chenilles, etc.

Éléments constitutifs

Gestion traditionnelle des ressources par la communauté autochtone

Etant un territoire de vie des peuples autochtones, la gestion de terre et des ressources naturelles se fait de manière traditionnelle.

FACTEURS FAVORABLES

La réussite de ce mode de gestion est liée à l'application des règles traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles dont l'impact positif sur la conservation de la biodiversité est reconnue depuis la nuit de temps.

LEÇON APPRISE

Il est connu que les Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire sont des zones qui contribuent au maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes et à la conservation de la Biodiversité.

Recours aux des règles traditionnelles et coutumières dans la gestion des ressources

Les communautés recourent aux règles traditionnelles et coutumières comme mécanismes d'accès aux ressources naturelles et de partage des avantages découlant de leur utilisation.

FACTEURS FAVORABLES

Tous les membres de la communauté accèdent aux ressources et les différends qui peuvent en découler sont réglés de manière traditionnelle ou coutumière.

LEÇON APPRISE

Le recours aux règles traditionnelles assurent une gestion durable des ressources naturelles.



Femme autochtone pygmée dans l'APAC Bembiteli (Crédit photo ANAPAC-RDC)

Conservation de la biodiversité par les communautés locales dans l'APAC IMAME

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts, forêts marécageuses, grandes rivières

Thème : Aire et territoire du patrimoine autochtone et communautaire, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance par les communautés locales

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct de la communauté locale



Réunion de consultation avec les parties prenantes accompagnant l'APAC IMAME. © Héritier MILENGE KAMALEBO.

RÉSUMÉ

L'APAC IMAME est localisée dans le groupement de Tchambi, secteur de Bangengele dans le territoire de Kailo. Avec une superficie totale estimée à 18 688,44 ha, l'APAC est gérée traditionnellement par les gardiens de coutume de la communauté BANGENGELE. IMAME est l'une des APAC gérée exclusivement par la communauté locale Bantu (Bangengele), sur base des règles coutumières. La zone a une diversité d'habitats allant des forêts primaires et secondaires à des zones marécageuses et des savanes abritant plusieurs individus et espèces de crocodile, de pangolin et de primates. Les produits forestiers non ligneux sont constitués des champignons comestibles, des chenilles, des plantes alimentaires sauvages et médicinales, etc. L'APAC contribue à cet effet à la conservation in situ de la biodiversité au travers d'un mode de gestion traditionnelle des ressources naturelles.

DÉFIS :

L'APAC IMAME est confrontée à plusieurs défis. Les écosystèmes et la biodiversité qui s'y trouvent font objet d'une pression anthropique énorme par les communautés riveraines qui y exploitent les ressources naturelles sans accord des autorités coutumièrement établie et sans respecter les règles d'usage traditionnel. L'autre défi à relever est le fait que le site ne dispose pas encore d'un plan simple de gestion.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOCS CONSTITUTIFS :

Parmi les facteurs de réussite du mode de gestion du site de l'APAC IMAME il sied de mentionner que le site est géré par les autorités coutumièrement attitrées, sur base des règles bien établies par la coutume. Le site bénéficie également de l'appui du réseau ANAPAC au niveau national.

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS

Défis à relever

Récolte non durable, y compris la surpêche

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Forêt de feuillus tropicaux

Rivière, ruisseau

Zones humide (marécage, marais, tourbière)

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

Services écosystémiques

Gouvernance des Aires protégées et conservées

Acteurs locaux

Connaissances traditionnelles

Sensibilisation et communications

Localisation

Maniema, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale).



Les objectifs de développement durable





Crédit @IUCN.

INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

La zone du site APAC IMAME est gérée traditionnellement par les gardiens de coutume qui règlementent l'accès aux ressources, notamment par l'application des sanctions en cas de besoin. Par ailleurs, le réseau ANAPAC s'implique activement pour doter l'APAC de son plan de gestion.

IMPACTS :

Dans la zone, l'accès à la terre et aux ressources naturelles est réservé à tous les membres de la communauté dans le strict respect d'une utilisation traditionnelle. Ce mode traditionnel d'utilisation des ressources naturelles garantit le maintien de l'équilibre écosystémique tout en assurant également la survie des populations locales. En outre, le mode de vie des populations dans l'APAC IMAME a un impact positif sur le maintien des valeurs culturelles. Les attributs culturels présents dans la zone APAC IMAME incluent les sites sacrés et les lieux d'intronisation des gardiens de coutume.

Les mécanismes de promotion des principales valeurs culturelles sont orientés vers l'organisation des rituels et des cérémonies d'initiation culturelle. Le site dispose des étangs mystiques aux crocodiles appelés localement Makoka. La promotion de l'APAC IMAME permet par ailleurs de réduire la criminalité sur certaines espèces de la faune sauvage, tel le cas des pangolins qui sont protégés au travers des interdictions fixées de manière coutumière.

Éléments constitutifs

Gestion par les autorités coutumièrement attitrées

L'APAC IMAME jouit d'un mode de gouvernance par les communautés locales.

FACTEURS FAVORABLES

La mobilisation des règles et pratiques coutumières dans la gestion des ressources naturelles.

LEÇON APPRISE

L'utilisation des ressources naturelles contribuent au maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes naturels et à la conservation de la Biodiversité.

Collaboration avec l'ANAPAC au niveau national

L'ANAPAC est l'Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire.

FACTEURS FAVORABLES

L'appartenance à l'ANAPAC apporte un appui pour renforcer la gouvernance et la promotion des valeurs culturelles et spirituelles dans la zone.

LEÇON APPRISE

L'accompagnement de l'APAC contribue à la promotion des APAC.

Terroir villageois INDJOLO et sa contribution à la conservation de la biodiversité

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts marécageuses, grandes rivières

Thème : Aménagement du territoire, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance par les communautés locales

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct de la communauté locale

exploitation durable. La valorisation du terroir a été initiée dans le cadre de la politique nationale sur l'aménagement du territoire en République démocratique du Congo, instaurée par l'arrêté ministériel

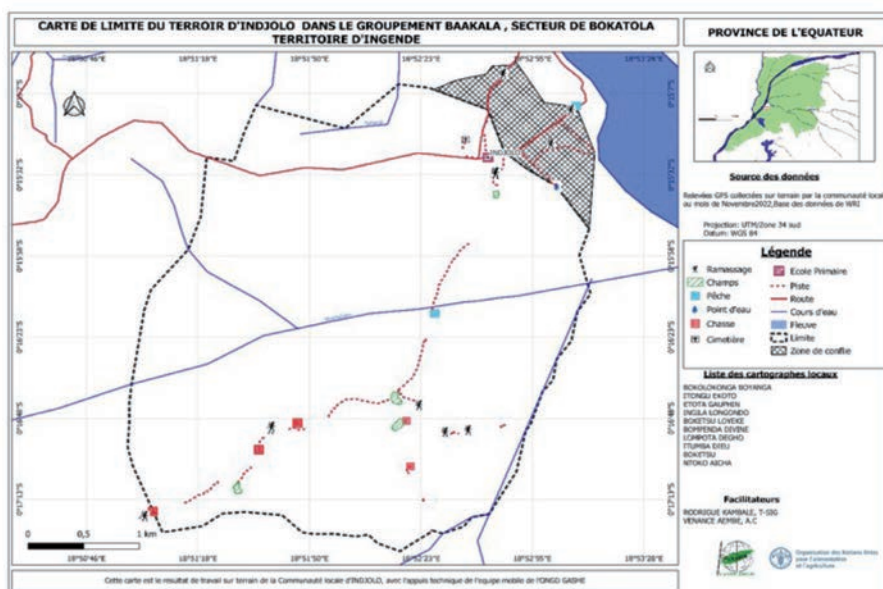
N°034/CAB/MIN/EDD/03/3/BLN/2015 du 3 juillet 2015.

RÉSUMÉ

Le terroir villageois d'INDJOLO est situé dans le secteur de BOKATOLA, dans le groupement de Bakaala Batsina, territoire d'INGENDE. D'une superficie totale estimée à 1 358,51 ha, le terroir vise à promouvoir une dynamique de gestion communautaire des terres préalablement soumises à une planification rationnelle et cohérente de leur utilisation en vue de leur

Services écosystémiques, habitats particuliers et espèces clés

Le terroir abrite une importante diversité végétale avec plusieurs espèces utilisées comme bois d'œuvre. La zone constitue également un sanctuaire pour de nombreuses espèces de la faune sauvage telle que les singes, les sangliers, etc. En termes des services écosystémiques, les forêts marécageuses abritant une importante réserve de tourbières sont connues pour leur pouvoir de séquestration d'une quantité considérable de carbone. On y retrouve également plusieurs produits forestiers non ligneux, notamment le Fumbwa (*Gnetum africanum*), un légume sauvage très consommé et bien apprécié localement, les feuilles de Marantacées, les chenilles, les champignons comestibles, etc.



Carte de limite et de localisation du terroir d'Indjolo (Source : Ambe, 2023)

DÉFIS :

En termes de défis, il faut signaler que l'agriculture sur brûlis, la carbonisation des bois, la chasse et les pêches nocturnes constituent les grandes pressions qui pèsent sur les écosystèmes du terroir.

BÉNÉFICIAIRES :

La gestion du terroir bénéficie à plusieurs types d'acteurs, notamment :

- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOCS CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion du terroir d'Indjolo sont entre-autres les suivants :

- L'engagement communautaire et la gestion traditionnelle des ressources naturelles
- L'existence d'un plan d'aménagement de la zone et du comité local de développement (CLD)

Principes d'équité et de respect des droits des communautés

Les principes d'équité appliqués incluent notamment les droits des acteurs. Les droits reconnus dans la gouvernance du terroir sont en général d'obédience coutumière liés à l'usage traditionnelle des terres et des ressources. À ce titre, tous les membres des communautés ont droit d'accès aux ressources naturelles et à l'utilisation des terres dans le respect du plan d'aménagement ayant consacré des zones dédiées à l'agriculture, des zones de pêche, des zones d'habitation, etc., au regard du modèle de distribution des types d'habitats (forêts denses, forêts secondaires, savanes, etc.).

Promotion des valeurs culturelles et spirituelles

La promotion des valeurs culturelles et spirituelles se fait au travers des réunions communautaires initiées par les gardiens de coutume et par la sensibilisation sur le respect des us et coutumes.

Défis à relever

Perte de l'écosystème

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Agroforestry

Cropland

Forêt de feuillus tropicaux

Rivière, ruisseau

Zones humide (marécage, marais, tourbière)

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

Acteurs locaux

Sensibilisation et communications

Localisation

Ingende, Équateur, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable



COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

Le terroir est gouverné par les membres des communautés locales et autochtones réunis au sein du comité local de développement (CLD). Dans toute prise de décisions sur l'affectation des terres ou sur la gestion des ressources naturelles, les membres du CLD sont assistés par les Chefs des localités et des villages. Les membres des communautés sont régulièrement sensibilisés au respect des règles d'accès établies, et conviés aux assemblées communautaires à travers lesquelles certaines décisions sont prises.

IMPACTS :

Sur le plan socio-économique, tous les membres des communautés vivant dans le terroir ont droit d'accès aux ressources naturelles et à l'utilisation des terres. Cela se fait dans le respect du plan d'aménagement ayant consacré des zones dédiées à l'agriculture, des zones de pêche, des zones d'habitation, etc., au regard du modèle de distribution des types d'habitats (forêts denses, forêts secondaires, savanes, etc.). Cette réglementation du mode de gestion produit des effets positifs sur la protection des écosystèmes qui constituent des sanctuaires de la biodiversité et des zones de refuge de plusieurs espèces de la flore et de la faune sauvages.



Séances de sensibilisation des membres des communautés du terroir d'Indjolo sur la conservation.

HISTOIRE :

INDJOLO est un terroir villageois situé dans le secteur de BOKATOLA, dans le groupement de Bakaala Batsina, en territoire d'INGENDE. Le terroir a une superficie totale estimée à 1 358,51 ha. Il a été créé dans une vision de promouvoir une dynamique de gestion communautaire durable des terres préalablement soumises à une planification rationnelle et cohérente de leur utilisation. La valorisation du terroir a été initiée dans le cadre de la politique nationale sur l'aménagement du territoire en République démocratique du Congo, instaurée par l'arrêté ministériel N°034/CAB/MIN/EDD/03/3/BLN/2015 du 3 juillet 2015. Le terroir villageois d'Indjolo abrite une importante diversité végétale avec plusieurs espèces utilisées comme bois d'œuvre. La zone est également un sanctuaire pour de nombreuses espèces de la faune sauvage telle que les singes, les sangliers, etc. En termes des services écosystémiques, les forêts marécageuses abritant une importante réserve de tourbières sont connues pour leur pouvoir de séquestration

d'une quantité considérable de carbone. On y retrouve également plusieurs produits forestiers non ligneux, notamment le Fumbwa (*Gnetum africanum*), un légume sauvage très consommé et bien apprécié localement, les feuilles de Marantacées, les chenilles, les champignons comestibles, etc.

Les droits reconnus dans la gouvernance traditionnelle du terroir sont en général d'obédience coutumière liés à l'usage traditionnelle des terres et des ressources. Ces droits d'usage reconnus permettent aux membres de la communauté d'accéder aux ressources naturelles et à l'utilisation des terres dans le respect du plan d'aménagement ayant consacré des zones dédiées à l'agriculture, des zones de pêche, des zones d'habitation, etc., au regard du modèle de distribution des types d'habitats (forêts denses, forêts secondaires, savanes, etc.). La promotion des valeurs culturelles et spirituelles se fait au travers des réunions communautaires initiées par les gardiens de coutume et par la sensibilisation sur le respect des us et coutumes.

Éléments constitutifs

Territoire aménagé pour une gestion planifiée et traditionnelle des ressources naturelles

Le terroir est aménagé pour une gestion communautaire des terres préalablement soumises à une planification rationnelle et cohérente.

FACTEURS FAVORABLES

La gestion des ressources de manière traditionnelle et planifiée

LEÇON APPRISE

Une planification de gestion des ressources naturelles s'avère durable et cohérente.

Existence d'un plan d'aménagement de la zone et du Comité Local de Développement (CLD)

Le terroir est gouverné par les membres des communautés locales et autochtones réunis au sein du Comité Local de Développement (CLD)

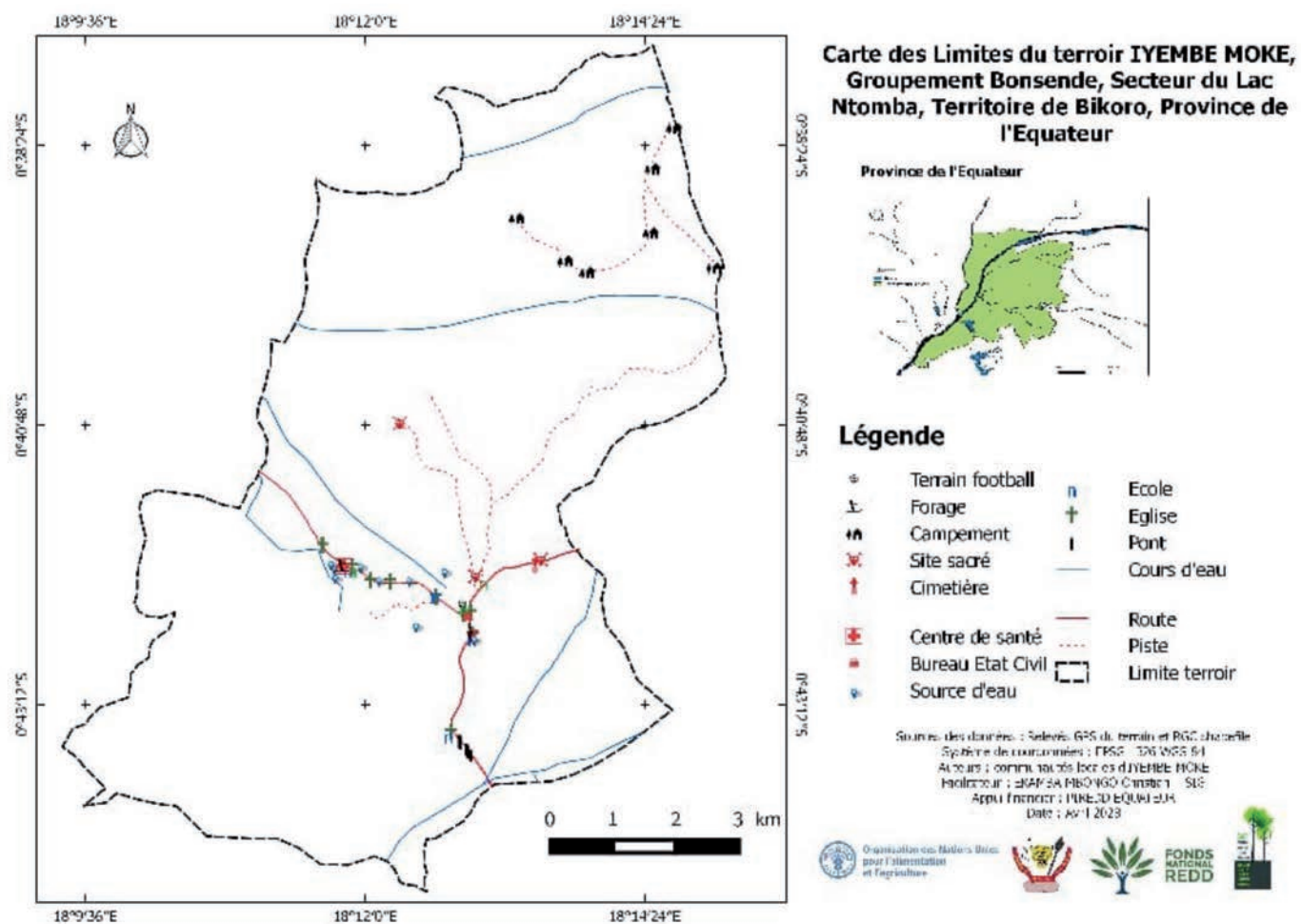
FACTEURS FAVORABLES

Le Comité Local de Développement (CLD) est l'organe dans lequel toutes les décisions relatives à la gestion du terroir sont prises.

LEÇON APPRISE

La gestion au travers du CLD s'avère participative.

Terroir villageois IYEMBE MOKE et sa contribution à la conservation de la biodiversité



Carte des limites du terroir IYEMBE MOKE.

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts marécageuses, grandes rivières

Thème : Conservation de la biodiversité, aménagement du territoire

Type de gouvernance : Gouvernance par les communautés locales

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct de la communauté locale

RÉSUMÉ

Le terroir villageois d'Iyembe Moke est situé dans le Secteur du lac Ntomba, dans le territoire de Bikoro. Le terroir est étendu sur des types variés d'écosystèmes couvrant environ 5 065,66 ha de forêts denses humides, 982 ha de forêts secondaires, 930 ha de savanes et 480 ha de jachères. Il a également été initié dans le cadre de la politique nationale sur l'aménagement du territoire de la République démocratique du Congo, instaurée par l'arrêté ministériel N°034/CAB/MIN/EDD/03/3/BLN/2015 du 3 juillet 2015 en vue de promouvoir une dynamique de gestion communautaire des terres au travers d'une planification cohérente et rationnelle par les communautés.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES, HABITATS PARTICULIERS ET ESPÈCES CLÉS

Le terroir abrite des grandes étendues des forêts denses et des forêts marécageuses associées à des cours d'eau. En termes de biodiversité, les différents écosystèmes présents offrent une diversité d'espèces végétales utilisées comme bois d'œuvre, des espèces des singes, des sangliers, et autres. Les services écosystémiques d'approvisionnement sont constitués de produits forestiers non ligneux tels que le Nfumbwa (*Gnetum africanum*) utilisé comme légume sauvage, les chenilles, les feuilles de *Marantaceae*, etc. Les forêts marécageuses abritent également des tourbières jouant un rôle important dans le maintien de l'équilibre écosystémique par la séquestration du carbone.

DÉFIS :

Les principales pressions et menaces sont la carbonisation, l'agriculture itinérante sur brûlis et la chasse par des pratiques inappropriées.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOCS CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion du terroir d'Iyembe-Moke sont entre-autres les suivants :

Défis à relever

Dégradation des terres et des forêts

Perte de biodiversité

Perte de l'écosystème

Chômage / pauvreté

Niveau d'action

Local

Écosystèmes

Agroforestry

Cropland

Forêt de feuillus tropicaux

Rivière, ruisseau

Zones humide (marécage, marais, tourbière)

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

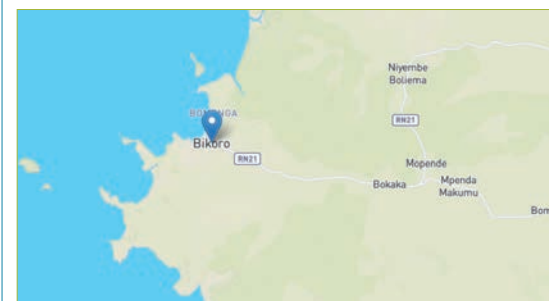
Services écosystémiques

Acteurs locaux

Sensibilisation et communications

Localisation

Bikoro, Équateur, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale).



Les objectifs de développement durable





Echanges avec les parties prenantes locales sur l'initiative de création du Terroir villageois d'Iyembe Moke. © Héritier Milenge Kamalebo.

- a) Engagement communautaire et gestion par les autorités coutumièrement attirées
- b) Existence d'un plan d'aménagement et d'une cellule locale de développement (CLD)

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

Le territoire est géré par les communautés réunies en CLD qui organise des assemblées communautaires comme organe de prise des décisions. Les détenteurs des droits coutumiers et fonciers participent aux réunions de prise des décisions sur l'accès aux ressources et le partage des avantages en termes de prestation des services ou autres. La gouvernance du terroir est basée sur le plan d'aménagement qui définit les différents types d'habitats et les modes d'utilisation des terres y afférentes.

Type et indicateurs de la bonne gouvernance

Le territoire est géré par les communautés réunies en CLD qui organise des assemblées communautaires comme organe de prise des décisions. Les détenteurs des droits coutumiers et fonciers participent aux réunions de prise des décisions sur l'accès aux ressources et le partage des avantages en termes de prestation des services ou autres. La gouvernance du

terroir est basée sur le plan d'aménagement qui définit les différents types d'habitats et les modes d'utilisation des terres y afférentes.

Principes d'équité et de respect des droits des communautés

Les membres des communautés jouissent des droits d'usage et d'accès aux ressources naturelles pour des fins de subsistance et, dans le respect du plan d'aménagement élaboré.

Promotion des valeurs culturelles et spirituelles

S'agissant des valeurs culturelles, les rites culturels sont organisés et les messages véhiculés au travers des chants, des danses, et des styles vestimentaires sont interprétés par des griots pour la compréhension des non-membres de la communauté.

IMPACTS :

Au regard du mode de gestion traditionnel du site, les membres des communautés jouissent des droits d'usage et d'accès aux ressources naturelles pour des fins de subsistance. Au titre des valeurs culturelles, les rites culturels sont organisés et les messages sur les vertus traditionnels et culturels des membres de la communauté sont véhiculés au travers des chants, des danses, et des styles vestimentaires interprétés. Plusieurs écosystèmes et espèces de la faune et de la flore sauvages sont ainsi protégés par le mode d'utilisation des ressources et d'affectation des terres dans le terroir.

HISTOIRE :

Situé dans Secteur du lac Ntomba, dans le territoire de Bikoro, le terroir villageois d'Iyembe Moke est étendu sur des types variés d'écosystèmes couvrant environ 5 065,66 ha de forêts denses humides, 982 ha de forêts secondaires, 930 ha de savanes et 480 ha de jachères. Le terroir a été initié dans le cadre de la politique nationale sur l'aménagement du territoire de la République démocratique du Congo, instaurée par l'arrêté ministériel N°034/CAB/MIN/EDD/03/3/BLN/2015 du 3 juillet 2015 en

vue de promouvoir une dynamique de gestion communautaire des terres au travers d'une planification cohérente et rationnelle par les communautés. Le terroir abrite des grandes étendues de forêts denses et de forêts marécageuses associées à des cours d'eau. En ce qui concerne la valeur de la biodiversité, il sied de noter que les différents écosystèmes présents dans le terroir offrent une diversité d'espèces végétales utilisées comme bois d'œuvre, des espèces des singes, des sangliers, et autres. Les services écosystémiques d'approvisionnement sont constitués de produits forestiers non ligneux tels que le Nfumbwa (*Gnetum africanum*) utilisé comme légume sauvage, les chenilles, les feuilles de *Marantaceae*, etc. Les forêts marécageuses abritent également des tourbières jouant un rôle important dans le maintien de l'équilibre écosystémique par la séquestration du carbone.

Le territoire est géré par les communautés réunies en CLD qui organise des assemblées communautaires. Ces assemblées constituent des organes de prise des décisions auxquels participent les détenteurs des droits coutumiers et fonciers sur le terroir. La gouvernance du terroir est basée sur

le plan d'aménagement qui définit les différents types d'habitats et les modes d'utilisation des terres y afférentes. À cet effet, les membres des communautés jouissent des droits d'usage et d'accès aux ressources naturelles pour des fins de subsistance dans le respect du plan d'aménagement. S'agissant des valeurs culturelles, les rites culturels sont organisés et les messages véhiculés au travers des chants, des danses, et des styles vestimentaires sont interprétés par des griots pour la compréhension des non-membres de la communauté.

Éléments constitutifs

Territoire aménagé et géré par les autorités coutumièrement attitrées

Le territoire est géré par les communautés de manière traditionnelle, selon un plan d'aménagement bien défini.

FACTEURS FAVORABLES

Existence du plan d'aménagement et d'un mode de gestion traditionnelle des ressources

LEÇON APPRISE

Le plan d'aménagement permet une utilisation durable des ressources naturelles.

Existence d'un comité local de développement (CLD)

Le territoire est géré par les communautés réunies en CLD qui organise des assemblées communautaires comme organe de prise des décisions.

FACTEURS FAVORABLES

Le CLD réunit les représentants de toutes les familles propriétaires de terre.

LEÇON APPRISE

Une gestion participative.

Conservation de la biodiversité dans la réserve forestière de Yoko

Région : Afrique occidentale et centrale

Ampleur de la mise en œuvre : Local

Ecosystèmes : Forêts denses tropicales, forêts monodominantes à *Gilbertiodendron dewevrei*

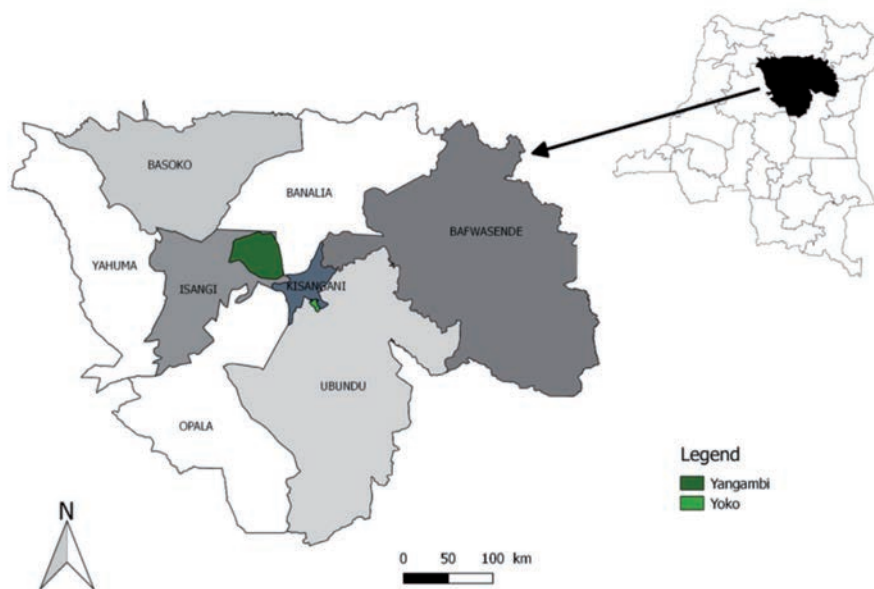
Thème : Recherche scientifique, conservation de la biodiversité

Type de gouvernance : Gouvernance publique

Approches pour l'engagement des entreprises : Engagement direct des institutions de recherche scientifique

RÉSUMÉ

La réserve forestière de Yoko est située dans l'actuelle province de la Tshopo, entre 0° 15' et 0° 20' de latitude Nord, 25° 14' et 25° 20' de longitude Est, à 32 km au Sud-Est de la ville de Kisangani, dans le territoire d'Ubundu. La réserve est limitée au



Localisation de la réserve de Yoko dans la province de Tshopo

Nord par la ville de Kisangani et les forêts perturbées limitant la commune de Lubunga, au Sud et à l'Est par la rivière Biaro et à l'Ouest par la voie ferrée et la route le long de laquelle elle se prolonge des points kilométriques 21 à 38. Elle est traversée par la rivière Yoko qui la subdivise en deux parties dont le bloc Nord de la réserve avec 3 370 hectares, et le bloc Sud avec 3 605 hectares, soit une superficie globale de 6 975 hectares. La réserve forestière de Yoko est une propriété de l'État congolais, régie par l'ordonnance-loi n°52/104 du 28/02/1959 du Ministère de l'Environnement et Conservation de la nature (ICCN) conformément à l'ordonnance-loi n° 75-023 de juillet 1975 portant création d'une entreprise publique de l'État pour le but de gérer certaines institutions publiques environnementales, telle que modifiée et complétée par l'ordonnance-loi n°78-190 du 5 mai 1988.

Services écosystémiques, habitats particuliers et espèces clés

La réserve forestière de Yoko est une forêt pluristrate à canopée surplombée d'essences de grande taille pouvant atteindre plus de 40 m de hauteur. Les individus

d'arbres émergents sont dominés par des espèces telles que *Gilbertiodendron dewevrei*, *Scorodophloeus zenkeri*, *Petersianthus macrocarpus* et *Iringia grandifolia*. De grandes touffes de rotangs s'érigent également au milieu de grandes clairières à Marantacées. Parmi les espèces fréquemment rencontrées en sous-bois, on compte les espèces de genre *Diospyros*, *Cola brunelli*, *Scaphopetalum thoneri* ou encore *Microdesmis yafungana*. La faune est constituée essentiellement de petits rongeurs, des amphibiens, des reptiles, etc. Les produits forestiers non ligneux sont en général les plantes médicinales et alimentaires, les feuilles de *Marantaceae*, les rotangs et les chenilles. La forêt de Yoko regorge en plus une importante diversité de champignons comestibles saprotrophes et ectomycorhiziens associés aux espèces d'arbres du genre *Uapaca*.

DÉFIS :

En termes de défis, il sied de signaler que la principale pression à laquelle fait face la réserve forestière de Yoko est l'agriculture itinérante sur brûlis. Dans les villages périphériques de la réserve, des conflits fonciers entre les communautés sont également présents. Des cas d'abattage illicite d'arbres sont par ailleurs signalés dans la réserve.

BÉNÉFICIAIRES :

- Les peuples autochtones
- Les communautés locales
- Les partenaires techniques et financiers
- Les chercheurs
- Les membres de la société civile
- Les activistes environnementaux

BLOC CONSTITUTIFS :

Les facteurs de réussite du mode de gestion du site de la réserve de Yoko sont entre-autres liés aux aspects suivants :

- Un mode de gouvernance publique confiée à la coordination provinciale de l'environnement et du développement durable de la Tshopo
- Une collaboration avec la faculté des sciences de l'Université de Kisangani

Défis à relever

- Dégradation des terres et des forêts
- Perte de biodiversité
- Perte de l'écosystème
- Braconnage
- Récolte non durable, y compris la surpêche

Niveau d'action

- Local

Écosystèmes

- Rivière, ruisseau

Thème

- L'intégration de la biodiversité
- Braconnage et la criminalité environnementale
- Services écosystémiques
- Gouvernance des Aires protégées et conservées
- Science et recherche

Localisation

Kisangani, Tshopo, République démocratique du Congo (Afrique occidentale et centrale)



Les objectifs de développement durable





Base de tronc de l'espèce *Uapaca guineensis* (plante à chenille et ectomycorhizienne) dans la forêt de Yoko. © Héritier Milenge Kamalebo.

COMMENT LES BLOCS CONSTITUTIFS INTERAGISSENT DANS LA SOLUTION ?

La réserve forestière de Yoko jouit d'une forme de gouvernance publique, sous la supervision de la coordination provinciale de l'environnement de la Tshopo. La coordination avait cependant confié la gestion du site à la faculté des sciences de l'Université de Kisangani, pour des fins de recherche scientifique. La faculté avait dès lors installé des parcelles permanentes de suivi de la dynamique de la végétation et d'inventaires réguliers de la biodiversité.

IMPACTS :

En termes d'impact social, il sied de noter que les membres des communautés riveraines perçoivent des paiements de prestation des services en cas d'accompagnement des équipes de recherche sur terrain. Les droits d'accès aux PFNL par les membres des communautés sont également reconnus. Le mode de gouvernance de la réserve qui est une forme de gouvernance publique scellée par une collaboration scientifique avec la faculté des sciences de l'Université de Kisangani n'a pas permis aux communautés riveraines de trouver un espace d'expression culturelle et spirituelle. Néanmoins, la communauté de Bakumu par exemple riveraine

de la réserve, dans son mode de vie traditionnelle, maintient plusieurs interdits et tabous sur certaines ressources naturelles.

HISTOIRE :

La réserve forestière de Yoko est une aire de conservation avec pour but principal d'assurer la recherche scientifique dans le domaine des sciences forestières. Elle est située dans l'actuelle province de la Tshopo, à 32 km au Sud-Est de la ville de Kisangani, dans le territoire d'Ubundu. Elle est limitée au Nord par la ville de Kisangani à la limite de la commune de Lubunga, au Sud et à l'Est par la rivière Biaro et à l'Ouest par la voie ferrée et la route menant vers Ubundu. La réserve tire son nom de la rivière Yoko qui la subdivise en deux parties dont le bloc Nord de la réserve avec 3 370 ha, et le bloc Sud avec 3 605 hectares, soit une superficie globale de 6 975 hectares. C'est donc une propriété de l'État congolais créée depuis 1975 par l'ordonnance-loi n° 75-023 de juillet 1975 portant création d'une entreprise publique de l'État pour le but de gérer certaines institutions publiques environnementales, telle que modifiée et complétée par l'ordonnance-loi n°78-190 du 5 mai 1988.

La réserve forestière de Yoko abrite plusieurs types des forêts, avec une canopée surplombée d'essences de grande taille pouvant atteindre plus de 40 m de hauteur. Comme signalé dans les paragraphes précédents, les grands arbres sont dominés par des espèces telles que *Gilbertiodendron dewevrei*, *Scorodophloeus zenkeri*, *Petersianthus macrocarpus* et *Irvingia grandifolia*. Le sous-bois est généralement dominé par plusieurs espèces, parmi lesquelles les espèces de genre *Diospyros*, les espèces *Cola brunelli*, *Scaphopetalum thoneri* ou encore *Microdesmis yafungana*. Les clairières à Marantacées et à rotangs constituent des habitats favorables au développement de plusieurs espèces végétales utilisées par les populations riveraines. La faune est constituée essentiellement de petits rongeurs, des amphibiens, des reptiles, etc. Les produits forestiers non ligneux collectés sont en général les plantes médicinales et alimentaires, les feuilles de *Marantaceae*, les rotangs les chenilles, ainsi qu'une importante diversité de champignons comestibles saprotrophes et ectomycorhiziens associés aux espèces d'arbres du genre *Uapaca*.

Au regard de son mode de gouvernance qui est une forme de gouvernance publique scellée par une collaboration scientifique avec la faculté des sciences de l'Université de Kisangani, l'espace couvert par la réserve n'a pas permis aux communautés riveraines de trouver un espace d'expression culturelle et spirituelle. Néanmoins, quelques

pratiques traditionnelles ayant un impact positif sur la conservation de la biodiversité existent pour certaines communautés riveraines de la réserve. C'est le cas de la communauté de Bakumu, qui dans son mode de vie traditionnelle, observe plusieurs tabous sur certaines ressources naturelles.



Collecte des champignons comestibles par un membre de la communauté riveraine de Yoko. © Héritier Milenge Kamalebo.



Base de tronc de l'espèce *Uapaca guineensis* (plante à chenille et ectomycorhizienne) et champignon comestible du genre *Cantharellus* disponible dans la réserve de Yoko.

Éléments constitutifs

Gouvernance publique confiée à la Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable

La réserve jouit d'un mode de gouvernance publique confiée à la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable.

FACTEURS FAVORABLES

La réserve bénéficie d'un contrôle direct du gouvernement au travers de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable.

LEÇON APPRISE

Les changements des autorités au niveau de la Coordination Provinciale de l'Environnement, occasionne malheureusement des soucis dans la continuité de la politique de gestion du site.

Une collaboration avec la faculté des Sciences de l'Université de Kisangani

La conservation des blocs forestiers et la recherche scientifique dans la réserve a été confiée à la Faculté des Sciences de l'Université de Kisangani.

FACTEURS FAVORABLES

Parmi les facteurs de réussite il y a l'installation des parcelles permanentes pour le suivi de la dynamique forestière, la construction d'un site de campement pour les chercheurs, etc.

LEÇON APPRISE

Les parcelles permanentes installées ont permis de conserver d'importants blocs forestiers. Les recherches organisées offrent également des emplois aux populations riveraines qui sont utilisées comme guide de terrain et comme gestionnaire du site de campement.

Regards sur les potentielles AMCE dans le monde

Des grues au-dessus de Cheorwon, favorisant la conservation et l'épanouissement de la communauté : les résultats de la coexistence entre les agriculteurs et les grues



Trois grues à cou blanc se reposent en pleine rizière. Dans la culture coréenne et dans la plupart des cultures d'Asie de l'Est, crane is seen as a symbol of peace, good fortune and happiness, and a frequent subject in art and legends. © Siska Sihombing.

Les initiatives de conservation entreprises à Cheorwon, Gangwon-do, sont le fruit d'une collaboration entre les agriculteurs locaux et différentes organisations, parmi lesquelles figurent le National Nature Trust, la Cheorwon Crane Protection Association et d'autres, et visent à préserver les habitats des grues menacées d'extinction. Ces initiatives ont conduit à une augmentation considérable des populations de grues, grâce à des pratiques agricoles durables, à l'écotourisme et à des activités de conservation

menées par la communauté. Le National Nature Trust joue un rôle central, soutenu par des cadres juridiques et des mécanismes financiers, dans la gestion de biens de conservation tels que le « Cheorwon Crane Land ». Cette approche à multiples facettes intègre la préservation écologique et le développement économique local, illustrant un modèle de conservation réussi qui promeut la coexistence des intérêts humains et des espèces sauvages.

CONTEXTE

À la suite du retrait partiel de certaines aires de la zone de contrôle civil (CCZ) en 2012, la construction de serres a augmenté. Un tel état de fait constitue une menace pour l'habitat des grues en réduisant potentiellement les terres disponibles destinées aux rizières et aux habitats naturels essentiels à leur survie.

Malgré les succès obtenus dans l'augmentation des populations de grues grâce à l'agriculture durable et aux initiatives de conservation, la question du maintien de ces succès suscite de plus en plus d'inquiétudes. Le défi consiste à garantir la participation continue de la communauté et à mettre en œuvre des initiatives de conservation qui impliquent activement les résidents de manière à contrecarrer tout impact négatif du développement et de la perte d'habitat.

PROCESSUS

Résumé du processus

La solution pour relever les défis auxquels sont confrontées les grues de Cheorwon implique une approche à plusieurs niveaux qui intègre les initiatives des communautés locales, des organisations de protection de la nature et des entreprises commanditaires. Ce modèle de conservation intégrée vise à maintenir l'environnement agricole dont dépendent les grues tout en favorisant la croissance économique de la communauté locale et en promouvant l'écotourisme.

Ces initiatives encouragent les pratiques agricoles locales dans le cadre de campagnes de conservation mondiales, en mettant en évidence les liens entre les actions locales (par exemple, le maintien de l'habitat), la participation de la communauté (par exemple, l'écotourisme), la gouvernance concertée (par exemple, les accords entre les organisations) et les mécanismes de soutien (par exemple, le cadre juridique, le parrainage d'entreprise). Chaque élément est interconnecté, illustrant la manière dont les initiatives locales sont amplifiées grâce au soutien apporté par les organisations et les entreprises afin d'atteindre l'objectif commun de la conservation des grues et du développement des communautés.

IMPACTS

Ces initiatives de conservation de la nature ont eu un impact positif sur la biodiversité. En effet, elles ont permis de protéger les grues et de préserver l'écosystème, de garantir une gestion durable

Défis à relever

Développement des infrastructures

Niveau d'action

Local

Sous-national

National

Écosystèmes

Terres cultivées

Thème

Accès et partage des avantages

L'intégration de la biodiversité

Gestion des espèces

Braconnage et la criminalité environnementale

Atténuation du changement climatique

Gouvernance des Aires protégées et conservées

Acteurs locaux

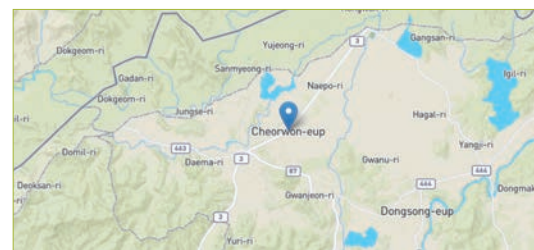
Sensibilisation et communications

Science et recherche

Forest Management

Localisation

Cheorwon, Gangwon-do, Corée du Sud (Asie de l'Est)



Les objectifs de développement durable





Pailles de riz dans les champs. © Siska Sihombing.

des terres et de contribuer à la santé et à la résilience écologiques de la région. Elles ont également contribué à l'autonomisation et aux moyens de subsistance des communautés locales, en favorisant un sentiment d'appartenance et de responsabilité à l'égard de la conservation de l'environnement.

BÉNÉFICIAIRES

Les communautés locales de Cheorwon et les agriculteurs locaux bénéficient de possibilités de développement économique, telles que l'écotourisme et le marketing du « Cheorwon Odae Rice », d'entités telles que le National Nature Trust et la Cheorwon Crane Protection Association.

ARTICLES

À Cheorwon, une rizière traditionnelle est indispensable pour accueillir les grues migratrices et leur fournir de la nourriture pendant leur transit, en particulier en hiver. Elle préserve la nature de manière efficace sans pour autant être une zone protégée officielle. Au contraire, la Cheorwon Crane Protection Association, mandatée par le National Nature Trust, s'est chargée de sa conservation, notamment grâce à M. Baek Jong-han, un habitant de Cheorwon, qui travaille sans relâche à la protection des grues. Il observe ces grues depuis plus de

30 ans. « J'ai observé ces grues tous les jours et c'est un plaisir de voir leur nombre se stabiliser et augmenter. Ce sont des visiteurs réguliers ; c'est leur refuge ».

Le National Nature Trust a acheté ce site grâce au soutien financier accordé par Lam Research Korea et l'a géré en tant que patrimoine fiduciaire. Le Service des parcs nationaux de Corée (KNPS) est censé fournir des conseils techniques et des orientations en matière de conservation, en tant qu'institution spécialisée dans la gestion des aires protégées. « En ce qui concerne le KNPS, nous sommes ravis de soutenir des acteurs locaux si engagés pour les aider à réaliser une conservation efficace des grues et à prendre part au succès pour leurs propres valeurs et avantages », a déclaré le Dr Heo Hag Young.

La rizière à grues démontre clairement l'efficacité de la conservation des espèces locales et nationales importantes, également répertoriées au niveau mondial par l'UICN. Le site est actuellement un site candidat qui peut être considéré comme une « autre mesure de conservation efficace par zone » ou AMCE.

La rizière est et a été gouvernée et gérée de manière à garantir ces valeurs naturelles tout en reconnaissant et en garantissant d'autres valeurs locales pertinentes dans et autour du site, telles que l'agriculture, l'écotourisme et les services écosystémiques qui soutiennent les agriculteurs et les résidents locaux.

Le site est actuellement un site candidat qui peut être considéré comme une « autre mesure de conservation efficace par zone » ou AMCE. la conservation des habitats des grues. À cette fin, elles ont mis en place des contrats de conservation novateurs. La zone relève du National Trust Act, ce qui constitue une base juridique claire permettant d'assurer l'efficacité et le suivi à long terme du site.

Le site progressera également dans le cadre du programme de la Liste verte de l'UICN, ce qui en fera l'une des premières AMCE inscrites sur la Liste verte au monde. La norme de la Liste verte de l'UICN, qui décrit les éléments de zones protégées et conservées efficaces et équitables à l'échelle mondiale, reconnaîtra et soutiendra davantage la rizière à grues.

Éléments constitutifs

Rizière de Cheorwon, le plus grand site d'hivernage des grues

Cheorwon, situé près de la zone démilitarisée (DMZ), est une zone d'hivernage essentielle pour les grues, une espèce menacée d'extinction. Grâce aux restrictions sur le développement et l'accès des civils imposées depuis l'accord d'armistice de 1953, cette zone est devenue cruciale pour la survie de ces oiseaux. La plaine de Cheorwon, caractérisée par ses étendues agricoles et ses réservoirs, ainsi que par les zones humides de la zone démilitarisée, offre un habitat vital pour l'alimentation et le repos des grues, contribuant ainsi à la conservation de ces espèces.

Une tendance positive a été observée dans les populations de grues, avec 372 grues à couronne rouge et 474 grues à tête blanche dans la plaine de Cheorwon en janvier 1999 (Kim Sang-won, et al. 2020). Cette tendance positive s'est confirmée en janvier 2017, avec un recensement de 833 grues à couronne rouge et 2 766 grues à tête blanche, illustrant une augmentation notable des populations de ces espèces. La participation des agriculteurs locaux, en particulier depuis 2004, à la préservation des pailles de riz et à l'approvisionnement en eau des rizières dans le cadre du projet d'accord de gestion de la biodiversité, a joué un rôle important dans ce succès.

Cette initiative est portée par la mission du Global Trust qui vise à protéger les terrains privés situés dans la DMZ (Sud) et la zone de contrôle civile, en les préservant comme biens publics et « patrimoine commun de l'humanité », en réponse aux pressions du développement.

FACTEURS FAVORABLES

- Partenariats intégrés : Collaboration entre les agriculteurs locaux, les communautés locales, les groupes, le gouvernement et le secteur privé.
- Soutien juridique : La National Trust Act (loi relative aux fonds nationaux d'affectation spéciale) et les politiques associées établissent une base juridique solide pour la gestion des habitats et le financement des efforts de conservation.
- Mobilisation et participation de la communauté : Participation de la population locale grâce à des incitations économiques telles que l'écotourisme et les pratiques agricoles durables.
- Participation du secteur privé : Soutien du secteur privé et campagnes publiques
- Gestion adaptative : Suivi continu de la recherche et de l'habitat éclairé et oriente les stratégies de conservation.

LEÇON APPRISE

L'étude de cas de Cheorwon révèle des leçons précieuses sur la conservation et la gestion durable des ressources naturelles basées sur la communauté :

- Les efforts concertés renforcent la conservation : la synergie entre les communautés locales, les organisations de conservation et les entreprises partenaires optimise l'efficacité des efforts de conservation.
- Les incitations économiques stimulent la conservation : en intégrant des avantages économiques, tels que l'écotourisme et l'image de marque des produits, on encourage la participation et le soutien des communautés locales à la conservation.
- Les cadres juridiques soutiennent les initiatives : une base juridique solide, telle que la loi relative aux fonds nationaux d'affectation spéciale, est cruciale pour faciliter et sécuriser les efforts de conservation ainsi que leur financement.
- La gestion adaptative garantit la durabilité : un suivi continu et l'ajustement des stratégies de conservation en fonction des retours écologiques et sociaux assurent une durabilité à long terme.
- La mobilisation d'un large éventail de parties prenantes est cruciale : l'implication de différents acteurs, des communautés locales aux entreprises internationales, crée un réseau solide de soutien aux initiatives de conservation.

Éléments constitutifs

Maintien de l'environnement agricole et conservation des grues

Les communautés locales jouent un rôle actif dans la conservation de l'habitat grâce à des initiatives telles que la conservation des pailles de riz et l'irrigation des rizières en hiver, soutenues par des accords de paiement pour services écosystémiques (PSE). En participant à des programmes d'écotourisme, notamment des activités d'observation des grues, et en organisant des « séminaires sur les grues », les communautés locales créent une valeur ajoutée pour leurs efforts de conservation. En outre, les agriculteurs de la région de Cheorwon ont adopté une approche innovante en produisant et en promouvant le « riz Cheorwon Odae », utilisant l'image de la grue pour renforcer l'identité de leur marque.

Le « Cheorwon Crane Land », géré sous la tutelle du National Nature Trust, est situé à Yangji-ri. Cette zone bénéficie d'une plaine fertile et est adjacente au réservoir Togyo et à la rivière Hantangang, offrant ainsi d'abondantes ressources en eau. Cet avantage géographique transforme la région en un refuge vital pour divers oiseaux migrateurs, qui affluent chaque hiver, généralement de mi-octobre à mars. Profitant de son riche environnement écologique, Yangji-ri s'emploie activement à se transformer en un éco-village complet. Cet engagement a valu à Yangji-ri des reconnaissances notables, notamment sa sélection comme village écologique d'excellence en 2000 et sa désignation comme opérateur de projet pour la nouvelle construction rurale.

FACTEURS FAVORABLES

- Conservation de l'habitat : Préserver l'environnement agricole afin de favoriser la faune, et notamment les oiseaux migrateurs tels que les grues.
- Participation communautaire : Encourager la participation active des résidents locaux aux efforts de conservation nécessite de surmonter leur inertie initiale.
- Développement durable de l'écotourisme : Développer l'écotourisme, tel que des activités d'observation des oiseaux et des séminaires éducatifs.
- Durabilité économique : Développer des modèles économiques viables, tels que les contrats de paiement pour services écosystémiques (PSE), qui concilient conservation de l'environnement et soutien à l'économie locale représente un défi complexe.

LEÇON APPRISE

Les efforts déployés à Cheorwon illustrent l'importance d'intégrer les activités de conservation au développement économique local. En alignant les intérêts de la conservation de la faune et de la flore sur ceux des agriculteurs locaux et de la communauté au dans son ensemble, on parvient à un résultat plus durable et bénéfique pour toutes les parties concernées.

Des initiatives telles que la préservation des pailles de riz et l'approvisionnement en eau des rizières, soutenues par des contrats PSE, illustrent comment l'implication de la communauté peut entraîner des bénéfices écologiques notables.

Les avantages géographiques de Yangji-ri, caractérisés par ses plaines fertiles et ses abondantes ressources en eau, mettent en lumière le potentiel d'utilisation des ressources naturelles locales pour la conservation. Ces ressources constituent le fondement du succès de la région dans l'attraction des oiseaux migrateurs et le soutien à la biodiversité.

Les nombreuses récompenses reçues par Yangji-ri servent de puissante motivation pour continuer à renforcer les initiatives écologiques et de conservation dans la région. Ces récompenses, en plus de valider les efforts déjà réalisés, stimulent un engagement accru pour la gestion environnementale et le développement durable.

Éléments constitutifs

Écotourisme basé sur les grues

Les cinq villages fréquentés par les grues, l'association de protection des grues de Cheorwon, l'association de protection des oiseaux, le club de photographie des grues, l'association des agriculteurs, ainsi que d'autres résidents et organisations locales passionnés par la conservation des grues, ont uni leurs forces pour former et gérer le « Conseil de l'écotourisme des grues de Cheorwon dans la zone démilitarisée ». Cette initiative collective dépasse de loin les efforts individuels. Sous la direction des communautés locales, elle s'est concentrée sur le maintien de l'habitat des grues. Parmi ces initiatives, on compte l'arrosage des rizières, la fourniture d'escargots aux grues pour les nourrir, et la conservation des pailles de riz dans les champs, des pratiques essentielles pour maintenir l'habitat favorable aux grues. Le conseil plaide notamment en faveur d'une forme de tourisme alignée sur la conservation de la nature.

Malgré les inconvénients potentiels, un accent particulier est mis sur le respect de l'étiquette d'observation des oiseaux dans le cadre du programme d'observation des grues. Les règles comprennent : 1) aimer la nature, 2) s'abstenir de pénétrer dans les zones interdites, 3) éviter de ramasser ou d'endommager les éléments naturels, 4) maintenir la propreté des installations, 5) privilégier l'approche du voyage lent, et 6) opter pour des hébergements locaux.

À l'arrivée des oiseaux migrateurs, les résidents locaux s'impliquent activement dans les enquêtes sur les populations de grues et dans les activités d'alimentation. Cette collaboration est menée avec le soutien d'experts renommés issus d'organisations telles que le National Nature Trust et l'Association pour la protection des grues.

FACTEURS FAVORABLES

- Assurer la durabilité des habitats des grues nécessite des efforts et des ressources constants. Les activités telles que l'arrosage des rizières et la fourniture de sources de nourriture doivent être gérées avec soin.
- Développer une forme de tourisme qui respecte l'environnement tout en offrant une expérience enrichissante aux visiteurs représente un défi majeur.
- Coordonner les efforts d'un groupe hétérogène de parties prenantes, incluant les résidents locaux, diverses associations et des experts en conservation, peut s'avérer complexe.

LEÇON APPRISE

La création et le succès du Conseil pour l'écotourisme des grues de Cheorwon dans la zone démilitarisée soulignent l'efficacité des initiatives de conservation communautaires. En rassemblant divers acteurs unis par leur passion pour les grues, le conseil a réussi à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation efficaces.

L'engagement du conseil envers un programme d'observation des oiseaux qui respecte la nature et encourage la protection de l'environnement met en lumière l'importance de promouvoir un écotourisme responsable.

L'association des communautés locales avec des experts d'organismes tels que le National Nature Trust et la Crane Protection Association illustre comment la mise en commun des savoirs et des ressources peut nettement amplifier l'efficacité des initiatives de conservation.

Les initiatives menées par le conseil offrent une plateforme éducative essentielle pour les résidents et les visiteurs, sensibilisant à l'importance de la conservation de la nature et répondant aux besoins spécifiques des grues. En promouvant les bonnes pratiques d'observation des oiseaux et en s'engageant dans des activités de conservation communautaires, le conseil cultive un respect profond pour la nature et la faune.

Éléments constitutifs

Le National Nature Trust (NNT) et les actifs de conservation

L'acquisition et la gestion des biens de conservation, comme le montre l'exemple du « Cheorwon Crane Land », s'appuient sur un cadre juridique bien défini, établi par la « National Trust Act on Cultural Heritage and Natural Environment Assets ». Conformément à cette loi, le conseil d'administration du National Nature Trust (NNT) est habilité à prendre des décisions concernant l'achat de ces biens de conservation (article 12).

Le National Nature Trust utilise une approche à multiples facettes pour conserver et gérer efficacement le « Cheorwon Crane Land ». Dans cette optique, le National Nature Trust a émis des titres nommés « Crane Eco Securities » et a conclu un protocole d'accord avec la 'Cheorwon Branch of Korea Crane Protection Association' en décembre 2016. Par ailleurs, l'organisation déploie des efforts constants pour la conservation des grues, orchestrant des événements annuels qui comprennent des enquêtes sur les populations de grues ainsi que des activités d'observation et d'alimentation des oiseaux. Ces initiatives se déroulent chaque année de décembre à février dans la zone démilitarisée.

L'engagement en faveur de la conservation transcende les initiatives locales, comme le démontre la « DMZ Global Trust Campaign ». Cette initiative vise à étendre et à exploiter de manière durable les habitats des grues, en s'alignant sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des entreprises, aussi bien au niveau national qu'international. Elle a pour objectif principal de plaider en faveur de la promotion continue de la « ceinture écologique de la DMZ ». L'un des éléments clés de cette campagne est le plan stratégique visant à étendre les Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone (AMCEZ).

FACTEURS FAVORABLES

- Financement durable : Cette mesure est essentielle non seulement pour sécuriser le financement des initiatives de conservation, mais également pour impliquer activement le secteur privé et élargir la base de soutien.
- Cadre juridique : Cette mesure est essentielle pour établir des lignes directrices claires concernant l'acquisition, la gestion et le soutien des efforts de conservation.
- Soutien du gouvernement : Cette mesure est cruciale pour le financement et le soutien politique, car elle garantit un soutien financier et réglementaire continu aux initiatives de conservation.

LEÇON APPRISE

Natural Benefit Eco Securities (du resquillage au paiement) : Ils représentent une pratique innovante où les bénéficiaires écologiques sont inscrits sur des titres financiers. Les acheteurs de ces titres, qu'ils soient particuliers ou entreprises, deviennent de fait membres du National Nature Trust. Le produit des ventes, géré par le National Nature Trust, est ensuite utilisé pour protéger les terres publiques et soutenir les efforts de conservation. En complément, des incitations fiscales sont offertes en vertu de la législation sur l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, afin de stimuler la participation à ces initiatives de conservation.

La création d'un cadre juridique spécifique dédié à la conservation du patrimoine naturel et culturel est crucial. Elle offre une approche structurée pour l'acquisition, la gestion et le soutien des efforts de conservation, assurant ainsi que les initiatives sont non seulement efficaces mais aussi conformes à la législation nationale.

Certification des AMCE par le ministère japonais de l'environnement dans le cadre d'un système d'AMCE clair, transparent et flexible, adapté à la nature et à la culture japonaise



Sites naturels à gestion durable certifiés au niveau national. © Ministère de l'environnement, Japon.

En octobre 2023, le ministère japonais de l'environnement (MOEJ) a certifié 122 sites comme étant les premiers « Sites naturels certifiés à l'échelle nationale et gérés de manière durable » dans le cadre de leur nouveau système de certification des AMCE, qui a été élaboré en tenant compte de la nature et de la culture du Japon. Ces sites, à l'exclusion des sites qui sont déjà reconnus comme des zones protégées (par exemple, les parcs nationaux), seront reconnus comme des AMCE au Japon. Ce système a pour principal objectif de reconnaître les sites où la biodiversité est

préservée grâce à des initiatives d'entités privées. Le ministère japonais de l'environnement (MOEJ) a mis en place un système de certification expérimental en 2022 avec les membres de la « 30by30 alliance for biodiversity », une plateforme multipartite lancée en avril 2022 dans le but de promouvoir efficacement les mesures prévues par la feuille de route 30by30 du Japon. Le nouveau système de certification des AMCE a commencé à fonctionner pleinement en avril 2023, en acceptant les demandes de l'autorité de gestion des sites.



Sites naturels à gestion durable certifiés au niveau national. © Ministère de l'environnement, Japon.

Écosystèmes

Agroforesterie

Terres cultivées

Vergers

Parcours / Pâturages

Forêt tempérée à feuilles caduques

Forêt tempérée à feuilles persistantes

Forêt côtière

Zone humide (marécage, marais, tourbière)

Bâtiments et installations Infrastructures, réseaux et corridors de connexion

Toits verts / Murs verts Espaces verts (parcs, jardins, forêts urbaines)

Zones humides urbaines

Défis à relever

Perte de biodiversité

Utilisations conflictuelles

Impacts cumulatifs

Niveau d'action

Local

Sous-national

National

Thème

Intégration de la biodiversité

Services écosystémiques

Restauration

Moyens de subsistance durables

Agriculture

Culture

Normes / certification

Les objectifs de développement durable





Sites naturels à gestion durable certifiés au niveau national. © Ministère de l'environnement, Japon.

CONTEXTE

La mise en œuvre du programme de certification vient de commencer et le ministère japonais de l'environnement prévoit de l'améliorer en coopération avec l'Alliance 30by30 pour la biodiversité.

L'un des défis consiste à garantir la conservation continue de la biodiversité dans la zone, même après la certification. Afin de soutenir officiellement les initiatives de conservation prises dans les sites enregistrés en tant qu'AMCE, le ministère japonais de l'environnement a également entamé le processus législatif de ce programme et entend soumettre un projet de loi à la Diète.

En outre, les AMCE dans les zones côtières et marines sont encore à l'étude, ce qui constituerait un autre défi pour le Japon.

PROCESSUS

Résumé du processus

Après l'élaboration du programme initial de certification des AMCE au sein du comité d'experts, un projet pilote a été mené avec le soutien des membres de la « 30by30 alliance for biodiversity », qui se sont portés volontaires pour tester le projet pilote sur leurs terres.

Lors de l'élaboration d'un programme de certification destiné à des systèmes complexes tels que les AMCE, il est

nécessaire de disposer à la fois d'un examen théorique par des experts et d'avis sur le terrain.

IMPACTS

Les zones ciblées par les « sites naturels certifiés de gestion durable au niveau national » sont très variées. Outre la nature sauvage, par exemple, les SATOYAMA dans les zones rurales, les espaces verts urbains, les sanctuaires et les forêts de temples riches en biodiversité pourraient être des sites candidats. Ce programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité non seulement dans la nature vierge, mais également dans différentes zones, y compris la nature proche de la vie des gens. En outre, grâce à ce nouveau programme, les mesures de conservation prises par les acteurs privés en dehors des zones protégées peuvent être reconnues, ce qui encourage un plus grand nombre d'acteurs à s'impliquer dans la promotion de la conservation de la biodiversité.

Ainsi, nous pourrions promouvoir la conservation de la biodiversité dans tout le Japon, en réalisant une société dans laquelle les gens et la nature coexistent en harmonie, plutôt que de creuser des fossés entre eux.

BÉNÉFICIAIRES

Le ministère vise à encourager ces initiatives afin de créer une société vivant en harmonie avec la nature, de manière à ce que nous puissions continuellement bénéficier des bienfaits de la nature.



Sites naturels à gestion durable certifiés au niveau national. © Ministère de l'environnement, Japon.

Les zones naturelles de la base des forces canadiennes Shilo reconnues comme AMCE



Base des Forces canadiennes Shilo. © Gouvernement du Canada.

La base des Forces canadiennes (BFC) Shilo est située dans l'écosystème de prairie mixte du centre-sud du Manitoba et est contrôlée par le ministère de la Défense nationale du Canada. Bien qu'elle soit gérée principalement dans le cadre de la défense, la BFC Shilo a des objectifs secondaires spécifiques axés sur la conservation de la biodiversité.

Bien que certaines parties de la BFC Shilo soient dotées d'une infrastructure et d'une circulation humaine importante, certaines zones de la base ne sont pas protégées.

La BFC Shilo comprend des zones naturelles qui sont en grande partie des habitats naturels et qui abritent des

communautés végétales et fauniques diversifiées. Le ministère fédéral de la Défense nationale et le gouvernement provincial (infranational) du Manitoba ont évalué ces zones naturelles de manière concertée. Selon l'évaluation, elles remplissent toutes les conditions nécessaires pour être déclarées comme Autres mesures de conservation efficaces (AMCE) et le gouvernement du Manitoba les a signalées afin de les inclure dans la base de données sur les aires protégées et conservées du Canada.

La BFC Shilo est la première base militaire canadienne reconnue comme faisant partie du réseau canadien d'aires protégées et conservées.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada accorde une grande importance à la reconnaissance d'une bonne gestion des terres qui contribue à la conservation de la biodiversité. À ce titre, il cherche à reconnaître toutes les zones qui conservent la biodiversité in situ à long terme et qui répondent à la définition d'une OECM. Les défis associés à cette démarche sont les suivants :

Communication - qu'est-ce qu'une AMCE ?

Le concept d'AMCE n'est pas encore largement compris. Il est souvent considéré à tort que ces zones ont une valeur moindre pour la conservation ou qu'elles peuvent être perçues à tort comme des « zones protégées légères ».

Aider les partenaires à comprendre la valeur de la reconnaissance d'une AMCE

Ce défi est lié à celui de la communication. Les partenaires peuvent vouloir savoir pourquoi ils devraient soutenir la reconnaissance d'une zone en tant qu'AMCE. Ils peuvent se demander « qu'est-ce que j'y gagne ».

De même, les partenaires peuvent craindre à tort de perdre certains droits d'utilisation des terres grâce à cette reconnaissance.

PROCESSUS

Résumé du processus

Au Canada, pour que des terres soient reconnues au niveau national comme « protégées ou conservées », les gouvernements provinciaux ou territoriaux (infranationaux) doivent les reconnaître et les soumettre pour inclusion dans la base de données canadienne sur les aires protégées et conservées. Cette démarche nécessite une communication importante, un partage d'informations et une compréhension commune de l'importance de la reconnaissance des efforts de conservation. La communication et le partenariat sont essentiels !

Ce besoin de collaboration devient encore plus évident lorsqu'on explore des mécanismes de conservation atypiques, étant donné que les nouvelles solutions nécessitent de nouvelles conversations et souvent de nouveaux partenaires. Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes accordent une grande importance à la gestion de l'environnement. Bien que ce ne soit pas l'objectif premier de la BFC Shilo, ces initiatives de conservation

Défis à relever

Sécheresse

Perte de biodiversité

Utilisations conflictuelles / impacts cumulatifs

Niveau d'action

Sous-national

National

Écosystèmes

Prairies tempérées, savanes, zones arbustives

Thème

Intégration de la biodiversité

Gestion des espèces

Services écosystémiques

Gestion des terres

Planification de la gestion des zones protégées et conservées

Sensibilisation et communication

Localisation

Shilo, municipalité de North Cypress - Langford, Manitoba, Canada (Amérique du Nord)



Les objectifs de développement durable





CFB Shilo. © Government of Canada.

contribuent à des résultats positifs en matière de biodiversité et méritent d'être reconnues.

Les zones naturelles de la BFC Shilo sont prises en compte dans les objectifs infranationaux, nationaux et internationaux de conservation par zone. La reconnaissance publique de cette base militaire en tant qu'AMCE permet de sensibiliser le public au fait que les propriétaires fonciers, au-delà des agences de conservation traditionnelles, peuvent être reconnus pour leurs résultats en matière de conservation.

IMPACTS

La zone d'entraînement de Shilo abrite 17 espèces considérées comme menacées, notamment des insectes, des oiseaux des prairies et le seul lézard de la province, le scinque des prairies. Les biologistes de la base des Forces canadiennes Shilo ont recensé 63 espèces de mammifères, plus de 200 espèces d'oiseaux, 7 espèces de reptiles, 8 espèces d'amphibiens et 450 espèces de flore.

La reconnaissance de la base des Forces canadiennes Shilo en tant qu'AMCE a servi d'exemple pour évaluer, reconnaître la valeur et éventuellement signaler des zones dotées de mécanismes de conservation novateurs ou atypiques.

Cette reconnaissance met en lumière les efforts et les réussites du ministère de la Défense nationale en matière de

conservation. Il a également renforcé le dialogue sur la conservation entre le ministère fédéral de la Défense nationale, le ministère fédéral de l'Environnement et du Changement climatique et le gouvernement provincial (infranational) du Manitoba.

BÉNÉFICIAIRES

Le ministère canadien de la défense nationale et le gouvernement du Manitoba sont reconnus pour leur bonne gestion des terres.

Les espèces et les écosystèmes naturels autorisés à prospérer et les communautés environnantes qui bénéficient d'écosystèmes locaux intacts.

ARTICLES

Située dans l'écosystème des prairies mixtes du centre-sud du Manitoba, la base des Forces canadiennes (BFC) Shilo est l'une des plus importantes bases militaires au monde.

Le ministère de la Défense nationale du Canada contrôle la base. Environ 211 km² de la base sont des zones naturelles qui abritent des communautés végétales et fauniques diversifiées. Il s'agit de la première base militaire canadienne reconnue au Canada comme AMCE, conformément aux lignes directrices nationales et internationales.

Le trajet menant à cette reconnaissance internationale de la BFC Shilo a commencé localement avec le gouvernement provincial (infranational) du Manitoba. Des fonctionnaires ont survolé la zone d'entraînement en hélicoptère en 2015 dans le cadre d'une initiative distincte et ont été impressionnés par la prairie intacte qu'ils ont vue. Cependant, étant donné que le site n'a pas pour objectif principal la conservation de la nature, la zone n'a pas pu être reconnue comme « zone protégée ».

Bien que les parties de la BFC Shilo comportant une infrastructure importante et un trafic humain élevé ne répondent pas à la définition d'un AMCE, certaines zones de la base constituent en grande partie un habitat naturel. Ces zones naturelles ont été évaluées et il a été constaté qu'elles remplissaient toutes les conditions nécessaires pour être considérées comme des AMCE. Elles ont été rapportées pour la première fois dans la base de données nationale le 7 mars 2019.

Éléments constitutifs

Conservation atypique - ce sont les résultats qui comptent !

Les exercices d'entraînement militaire dans le paysage de Shilo ont paradoxalement contribué à la préservation de l'histoire naturelle de la région, en recréant un habitat autrefois courant mais désormais rare. Cette activité contrôlée exerce un impact positif sur la biodiversité locale.

Les perturbations de haute intensité et de courte durée, résultant des activités d'entraînement militaire, recréent des conditions d'habitat qui sont désormais rares dans le paysage plus étendu. Ces perturbations incluent les feux dirigés et les exercices d'artillerie, qui favorisent la biodiversité en prévenant l'invasion des arbres dans les prairies mixtes et en mimant les régimes de perturbation historiques tels que les incendies naturels ou l'activité des bisons.

De plus, pour des raisons de sécurité, le ministère de la Défense nationale interdit tout accès non autorisé. La fermeture au public limite les activités sur le site, réduisant ainsi les impacts humains potentiels négatifs sur la biodiversité.

La base des Forces canadiennes Shilo a pour mandat principal de fournir un espace d'entraînement militaire. Ce mandat est prioritaire en cas de conflit avec les objectifs de conservation, bien que des mesures soient prises pour atténuer les impacts possibles sur la biodiversité.

FACTEURS FAVORABLES

Pratiques de gestion durable : Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes accordent une grande importance à la gestion de l'environnement. Ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs du ministère en matière d'environnement et d'énergie.

LEÇON APPRISE

De nombreux outils de conservation existent en dehors des cadres législatifs et politiques spécifiquement conçus pour la préservation de la biodiversité.

Les impacts positifs des stratégies de conservation indirectes sur la biodiversité ne sont pas toujours immédiatement évidents. Il est crucial d'adopter une perspective globale lors de l'examen d'un site, en évaluant les résultats en matière de biodiversité et en vérifiant si les pratiques de gestion en place garantissent la pérennité de la conservation.



Le scinque des prairies, la seule espèce de lézard du Manitoba. © DND/MDN Canada, photo par Sherry Punak-Murphy.

Éléments constitutifs

Communication et partenariat intergouvernementaux

Les zones protégées, ayant traditionnellement pour vocation principale la conservation, ont souvent négligé des mécanismes « non conventionnels » capables de produire des résultats significatifs en matière de conservation. En 2019, le Canada a adopté le concept des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), initiant ainsi un dialogue actif sur les efforts qui, indépendamment de leur objectif principal, génèrent des résultats positifs pour la biodiversité. La base des Forces canadiennes Shilo était l'un de ces sites.

Bien que le ministère de la Défense nationale ait des objectifs secondaires axés sur la conservation de la biodiversité sur ses sites, ces efforts réussis en matière de conservation ont rarement été publiquement reconnus.

Cette reconnaissance a été rendue possible grâce à une collaboration entre le gouvernement provincial du Manitoba et le ministère fédéral de la Défense nationale, visant à améliorer la compréhension des AMCEZ et de leur valeur. Cela a également permis de mettre en lumière les résultats positifs de la gestion efficace de la base des Forces canadiennes Shilo. Cette base est la première base militaire canadienne à recevoir une telle reconnaissance, ce qui ouvre la voie à d'autres collaborations futures.

FACTEURS FAVORABLES

Objectifs de conservation

En 2015, le Canada a publié une série d'objectifs en matière de biodiversité. L'objectif 1 a fixé comme nécessité la conservation de 17 % des terres et des zones d'eau douce, ainsi que de 10 % des zones marines. Cela a mené à la mise en place d'une initiative de collaboration fédérale, provinciale, territoriale, autochtone et municipale, où des sujets tels que les AMCEZ ont reçu une attention particulière.

Définition pancanadienne des AMCEZ

En 2019, les gouvernements canadiens ont adopté la définition internationale des AMCEZ. Cette adoption a favorisé une compréhension commune du concept des AMCEZ parmi les différents niveaux de gouvernement, ce qui a stimulé des discussions sur le sujet.

LEÇON APPRISE

Dans l'ensemble du Canada, un engagement profond à préserver la nature pour les générations futures est palpable. Cet engagement, s'il est suivi d'effets, est susceptible d'entraîner des changements positifs importants. Reconnaître les initiatives qui donnent déjà des résultats positifs est essentiel pour assurer la continuité et l'expansion de ces efforts bénéfiques.

Au-delà des aires protégées : reconnaissance des AMCE en Colombie



Rivière Putumayo, Vereda Playa Rica (Puerto Asís, Putumayo). © Laura Peña / Communauté de Playa Rica.

La Colombie a mis en œuvre différentes stratégies de conservation. Certaines de ces stratégies ont une base juridique, tandis que d'autres peuvent être regroupées en tant que zones de conservation de facto.

Dans ce contexte, quatre ateliers ont été organisés dans les régions colombiennes et 27 cas ont été évalués en tant qu'« AMCE potentielles » (juin 2019 à août 2021). L'équipe chargée de la mise en œuvre a élaboré un questionnaire afin de recueillir les informations requises et essentielles pour chaque cas et a évalué s'ils étaient conformes à la définition de l'AMCE et aux quatre critères principaux. Par la suite, 8 des 27 cas ont été sélectionnés afin de poursuivre le travail (plans de

renforcement) dans le but d'améliorer les éléments dont ils ont besoin pour répondre à la définition et aux critères de l'AMCE.

En outre, le ministère de l'environnement a conçu et approuvé une procédure nationale visant à permettre la notification des AMCE à la base de données mondiale sur les AMCE.

CONTEXTE

Défis à relever

Les principaux défis sont que l'AMCE devra être reconnue et incluse dans la planification ou la politique, et que la procédure nationale de signalement des AMCE colombiennes au WCMC fonctionne de manière adéquate.

Défis à relever

Sécheresse
Inondations
Dégradation des terres et des forêts
Diminution de la biodiversité
Utilisations conflictuelles / impacts cumulatifs
Perte d'écosystème
Exploitation non durable, y compris la surpêche
Manque d'accès au financement à long terme
Manque de possibilités de revenus alternatifs
Changements dans le contexte socioculturel
Suivi et application médiocres
Gouvernance et participation médiocres
Conflits sociaux et troubles civils

Niveau d'action

Local
Sous-national
National
Multi-national
Mondial

Écosystèmes

Forêt tropicale à feuilles caduques
Forêt tropicale à feuilles persistantes
Mangrove
Pleine mer
Forêt côtière Rivière, ruisseau
Zone humide (marécage, marais, tourbière)

Les objectifs de développement durable

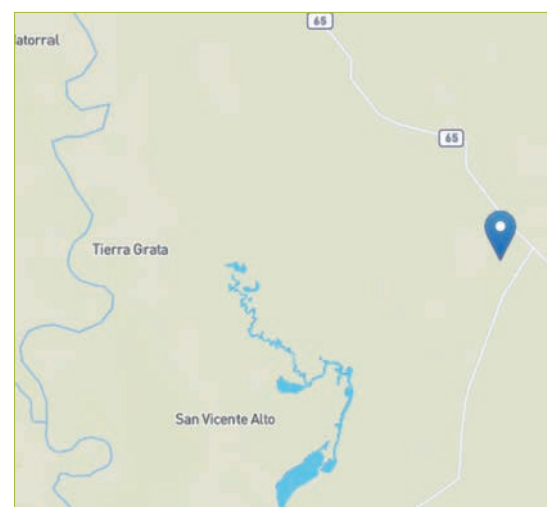


Thème

Accès et partage des avantages
Intégration de la biodiversité
Fragmentation et dégradation de l'habitat
Adaptation
Connectivité / conservation transfrontalière
Services écosystémiques
Restauration
Gouvernance des aires protégées et conservées
Sécurité alimentaire
Moyens de subsistance durables
Populations autochtones
Acteurs locaux
Connaissances traditionnelles
Gestion de l'espace côtier et marin
Gestion des terres
Planification de la gestion des zones protégées et conservées
Sensibilisation et communication

Localisation

Colombie (Amérique du sud)



PROCESSUS

Résumé du processus

Les deux éléments constitutifs interagissent complètement. Afin d'alimenter la base de données du WCMC, il est nécessaire d'identifier la zone potentielle d'AMCE et d'appliquer les critères. Nous avons adapté une méthodologie participative qui a défini une série de questions relatives à chaque critère et à ses composantes en fonction du contexte colombien, ce qui permet d'analyser la cohérence de la zone avec les critères de l'AMCE. En fonction de cette vérification, il est possible de faire un rapport au WCMC.

IMPACTS

La mise en œuvre de la définition et des critères de l'AMCE dans le cadre du projet est un exercice pratique qui a porté ses fruits, dans chaque cas, à une analyse réflexive sur la gestion de l'espace par les acteurs locaux, menée dans ce cas au cours des ateliers régionaux. Comme elle a été réalisée au cas par cas, l'analyse approfondie des problèmes et le partage d'expériences avec d'autres participants confrontés à des défis similaires ont permis d'enrichir leur vision et leurs perspectives et de susciter une plus grande appropriation de leurs zones.

Aux niveaux national et régional, les AMCE sont incluses dans le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 et la Colombie a élaboré un plan national d'adaptation au climat. Ce projet a permis aux autorités environnementales régionales, au ministère de l'environnement et à d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la conservation et du changement climatique de s'engager et de renforcer leurs capacités en matière d'AMCE.

La Colombie étant l'un des premiers pays d'Amérique latine à mettre en œuvre les critères AMCE, nous avons désormais la capacité et la possibilité de partager nos expériences avec d'autres pays présentant des contextes socio-économiques similaires et de contribuer aux discussions mondiales qui enrichissent les perspectives de conservation in situ.

BÉNÉFICIAIRES

8 organisations communautaires et gouvernements locaux dans plusieurs régions colombiennes qui ont mis en réserve des zones de leur territoire. 120 personnes ont acquis la



Atelier avec les détenteurs de droits de la zone de conservation de Salto Topacio (San Isidro Labrador, Bolívar). © Marcela Santamaría / Resnatur.

capacité d'appliquer les critères de l'AMCE et de procéder à la vérification nationale de celle-ci.

Bénéficiaire 1. Association des femmes unies de San Isidro (Amusi)

Depuis 2014, l'Association des femmes unies de San Isidro (Amusi) protège et gère les six propriétés qui constituent la zone de conservation-production de Salto Topacio, qui compte 30 ha de forêt sèche et d'importantes sources d'eau. La zone est immergée dans une matrice de cultures agroforestières (76 ha). À travers la culture de l'igname, l'association cherche à faire valoir les droits des femmes au travail, afin qu'elles puissent prendre leurs propres décisions, dans un contexte de violence et de déplacement accentué au début de ce siècle. La validation des critères a clairement montré les points à renforcer. Dans ce cas, la protection de la ressource en eau est urgente, car elle est essentielle au bien-être de la communauté de San Isidro. Les actions prioritaires ont été orientées vers les bonnes pratiques de gestion de l'eau et des écosystèmes, et le renforcement de la gouvernance pour une gestion plus participative et inclusive.



Resguardo Awá Magüí - Nariño. © Carlos Villota.

Bénéficiaire 2 : le parc naturel municipal d'Andakí

Le parc municipal d'Andakí (MNP) se trouve dans la municipalité de Belén de los Andaquíes, dans la région de l'Amazonie colombienne qui conserve des zones stratégiques depuis plus de 20 ans afin de préserver leur biodiversité. Ce processus de conservation implique activement les acteurs locaux et a donné lieu à la création de neuf zones municipales de conservation.

Le projet vise à améliorer la gestion des parcs naturels, y compris le parc naturel municipal d'Andakí. Le MNP d'Andakí couvre une superficie de 26,7 km² et a été reconnu par le gouvernement local en raison de sa biodiversité, de ses services écosystémiques et de ses importantes contributions au développement municipal, ainsi que de son rôle dans la préservation des sites d'importance historique et culturelle.

Le MNP d'Andakí a été considéré comme une AMCE potentielle parce qu'en Colombie, les gouvernements locaux ne sont pas en mesure de déclarer ou de gérer des zones protégées. Cependant, plus de 140 gouvernements locaux mènent des actions en faveur du patrimoine écologique et de la conservation afin de garantir la fourniture de services écosystémiques dans le cadre du développement durable de leurs territoires, et l'un des types d'action des gouvernements locaux a été la création et la gestion d'aires de conservation municipales.

La création et la gestion de zones de conservation municipales constituent l'un des types d'action des collectivités locales. Bien que ces zones ne soient pas reconnues dans le système national des zones protégées de Colombie, elles ont une forte fonction sociale et, dans certains cas, sont intégrées dans les processus de planification de l'utilisation des terres.

Éléments constitutifs

Identification et renforcement des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) en Colombie

Au cours des 60 dernières années, en Colombie, de nombreux ayants droit ont promu la gestion durable et la conservation de la biodiversité sur leurs territoires, au-delà des zones protégées. Bien que ces efforts de conservation n'aient pas été reconnus comme des éléments cruciaux de l'aménagement du territoire éclairée des facteurs climatiques, et qu'ils aient bénéficié d'un soutien gouvernemental très limité, leur impact demeure significatif.

Le projet vise principalement à consolider et mettre en lumière les initiatives de conservation et de production durable, qui sont à la fois culturellement riches et socialement diversifiées, menées par divers acteurs en Colombie. L'objectif est de contribuer à un développement durable qui préserve et valorise le patrimoine naturel du pays.

Depuis plusieurs années, l'organisation Resnatur et ses partenaires travaillent à adapter les critères d'identification des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) au contexte colombien. Ce travail comprend l'adaptation à 27 initiatives locales, alignées sur le cadre international, permettant ainsi de reconnaître et de valoriser ces efforts de conservation.

Ce projet soutient l'application en Colombie de la Décision 14/8 de la Convention sur la diversité biologique de 2018, qui « encourage les Parties et invite les autres gouvernements à collaborer avec les peuples autochtones et les communautés locales pour appliqueles conseils relatifs aux autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) » ; ...« Elle encourage également à identifier les AMCEZ et à explorer diverses options au sein de leur juridiction » ;

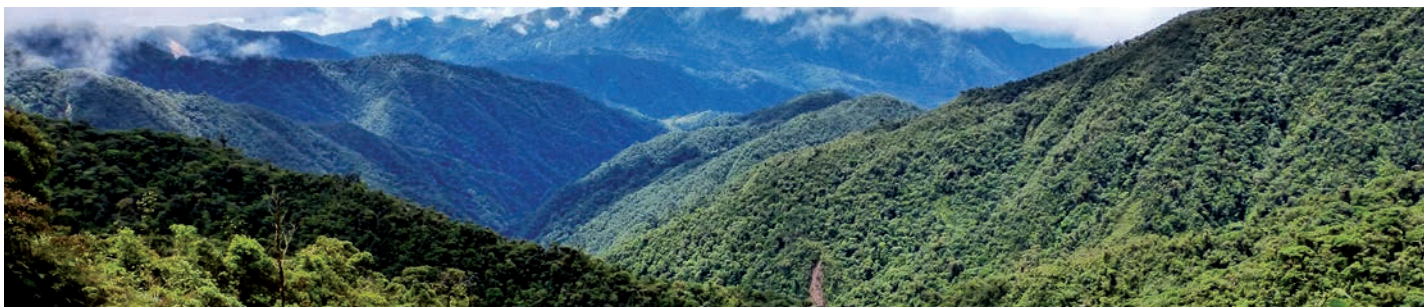
FACTEURS FAVORABLES

- L'adaptation du cadre international et en particulier des critères AMCEZ des lignes directrices de l'UICN et de la Décision 14/8 de 2018 au contexte colombien.
- L'application des critères des AMCEZ au cas par cas.
- Le développement de deux processus méthodologiques pour appliquer les critères des AMCEZ et identifier les éléments à renforcer.

LEÇON APPRISE

- Le cadre des AMCEZ permet de reconnaître d'autres formes de conservation et de gouvernance.
- Le renforcement des capacités est nécessaire pour appliquer les critères des AMCEZ à plus grande échelle.
- Les autorités nationales devraient être impliquées dans la discussion sur la manière d'appliquer les critères.
- Il sera essentiel de mobiliser davantage de ressources pour identifier les AMCEZ et suivre efficacement les résultats en matière de biodiversité.
- Les AMCEZ doivent être des zones présentant une grande valeur en termes de biodiversité. Il est nécessaire de développer des méthodologies de suivi participatives.
- Les AMCEZ représentent une opportunité significative pour améliorer la connectivité, renforcer l'efficacité et accroître la résilience des systèmes de zones protégées face au changement climatique.

Les AMCEZ sont essentielles pour atteindre les objectifs du cadre mondial de la biodiversité post-2020



Andaki Municipal Natural Park - Amazon. © Junner González / Fundación TierraViva.

Éléments constitutifs

La route nationale pour signaler les AMCEZ au Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature (WCMC)

L'équipe du projet a collaboré avec le ministère de l'Environnement pour élaborer et déployer un itinéraire national. Ce parcours vise à établir les rapports sur les AMCEZ et leur soumission au Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature (WCMC). Cet itinéraire a été conçu par le ministère de l'Environnement, qui fait office de point de contact pour la Colombie dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette initiative a également impliqué le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Colombie, ainsi que le projet lui-même. Il est conçu pour garantir que chaque AMCEZ potentielle soit validée par plusieurs parties prenantes : le gouvernement via le ministère de l'Environnement, la société civile représentée par une ONG telle que la Fundación Natura, ainsi que l'Institut Humboldt, qui est associé au ministère et fournit le soutien scientifique nécessaire. Ces trois entités constituent le groupe de coordination de l'itinéraire. Des évaluateurs externes et des autorités régionales participeront à la validation. La procédure inclut une évaluation individuelle de chaque AMCEZ potentielle réalisée par trois vérificateurs, travaillant indépendamment. Leurs évaluations sont ensuite transmises au groupe de coordination, lequel établit un consensus sur la conformité de la zone aux critères des AMCEZ. En cas de conformité, la zone peut être proposée par le ministère pour inclusion dans la base de données du WCMC. Le projet a également permis de renforcer les capacités des vérificateurs nationaux, qui évalueront si les AMCEZ potentielles répondent aux critères.

FACTEURS FAVORABLES

La Colombie n'a pas signalé les AMCEZ existantes dans la base de données du WCMC. L'une des principales réussites du projet réside dans l'approbation, par la voie nationale, de deux cas d'AMCEZ. Le ministère s'apprête à envoyer rapidement les documents nécessaires pour le processus de vérification du WCMC.

En outre, ce projet contribue à la mise en œuvre en Colombie de la décision 14/8 de 2018 de la CDB : « Soumettre des données sur les AMCEZ au Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE pour inclusion dans la base de données mondiale sur les zones protégées ».

LEÇON APPRISE

L'effort conjoint pour élaborer et mettre en œuvre l'itinéraire national, conçu pour être aisément applicable, renforce l'acceptation sociale des AMCEZ. Il suscite également l'intérêt des parties prenantes et des détenteurs de droits à participer au processus d'établissement de rapport au WCMC.

Il est important de souligner que la Route nationale a été conçue et élaborée grâce à la collaboration de multiples parties prenantes.

Le rapport national constitue une étape significative vers la reconnaissance formelle des efforts de conservation de la biodiversité en Colombie, étendant cette reconnaissance au-delà des zones protégées traditionnelles. Il joue un rôle crucial dans le respect des engagements internationaux de la Colombie, notamment envers la Convention sur la diversité biologique (CDB), les Objectifs de développement durable (ODD), les stratégies d'adaptation au changement climatique, ainsi que le cadre Post-2020, parmi d'autres initiatives.

RESSOURCES

La route nationale Colombina pour signaler les AMCEZ.

Renforcer la conservation communautaire dans une zone sensible à la biodiversité PATHFINDER AWARD 2021 GAGNANT



Frontière de la zones de conservation communautaires (CCA). © Siddharth Edake.

Un projet pilote a été lancé dans les trois villages de Sukhai, Kivikhu et Ghukhuyi au Nagaland. Il vise à créer et à relier des zones de conservation communautaires (CCA) dans le paysage et à soutenir la conservation par la création de moyens de subsistance. Le modèle adopté visait à renforcer la résilience des communautés en rajeunissant les pratiques traditionnelles de conservation et en fournissant des moyens de subsistance supplémentaires. Les activités comprenaient la compilation des connaissances indigènes, la sensibilisation à la conservation du paysage et le renforcement des capacités des communautés en matière de documentation et de suivi de la biodiversité, ainsi que la promotion de l'écotourisme en tant que moyen de subsistance. Aujourd'hui, le projet a produit des résultats positifs en termes d'utilisation durable des ressources biologiques en

adoptant une durabilité à long terme, une gouvernance renforcée et une conservation efficace du paysage. Ce modèle est actuellement intégré dans le mécanisme de gouvernance et étendu grâce à une approche multidimensionnelle comprenant un soutien financier et une reconnaissance juridique.

CONTEXTE

Au Nagaland, bien que les pratiques traditionnelles de conservation aient contribué à protéger la biodiversité et qu'il y ait des traces de zone de conservation communautaire déclarée au début des années 1800, en particulier en réponse à la dégradation des forêts et à la perte de la faune et de la flore, ces zones de conservation communautaire sont confrontées à de nombreux défis dans leur création, leur efficacité et leur durabilité

Défis à relever

Avalanche/glissement de terrain
Pluies irrégulières
Dégradation des terres et des forêts
Perte de biodiversité
Changement de saison
Érosion
Perte d'écosystème
Braconnage
Exploitation non durable, y compris surpêche
Gestion inefficace des ressources financières
Manque d'accès au financement à long terme
Manque de possibilités de revenus alternatifs
Extraction de ressources physiques
Changements dans le contexte socioculturel
Manque de capacité de gestion

Niveau d'action

Local
Sous-national
National

Écosystèmes

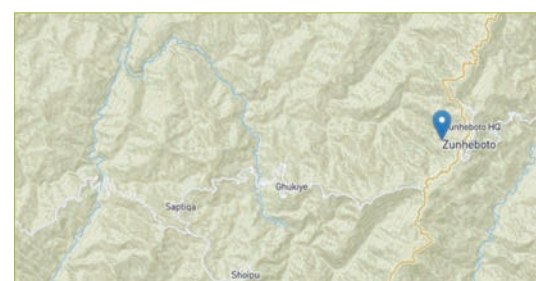
Écosystèmes
Forêt tropicale à feuilles persistantes
Rivière, ruisseau
Thème Intégration de la biodiversité
Diversité génétique
Fragmentation et dégradation de l'habitat
Gestion des espèces
Réduction des risques de catastrophes
Atténuation
Connectivité / conservation transfrontalière

Thème

Services écosystémiques
Prévention de l'érosion
Restauration
Financement durable
Intégration de la dimension de genre
Gouvernance des aires protégées et conservées
Sécurité alimentaire
Moyens de subsistance durables
Populations autochtones
Acteurs locaux
Connaissances traditionnelles
Gestion des terres
Planification de la gestion des zones protégées et conservées
Gestion des bassins versants
Sensibilisation et communication
Science et recherche

Localisation

Zunheboto, Nagaland, Inde (Asie du Sud-Est)



Les objectifs de développement durable



et nécessitent des efforts soutenus pour leur conservation. Le principal défi auquel sont confrontées 81 % des zones de conservation communautaire est de fournir des moyens de subsistance alternatifs. En outre, ces zones de conservation communautaire sont des parcelles isolées de forêts denses et il est nécessaire d'assurer la conservation de vastes zones forestières contiguës en permettant la formation de zones de conservation communautaire gérées conjointement.

PROCESSUS

Résumé du processus

Les défenseurs locaux parviennent à motiver les communautés à initier et à poursuivre les activités liées à la conservation. La documentation de la biodiversité locale par le biais des registres populaires de la biodiversité permet de codifier les connaissances orales et d'en savoir plus sur la biodiversité. Des moyens de subsistance alternatifs sous forme d'écotourisme permettent aux jeunes, aux groupes de femmes et aux chasseurs traditionnels de la communauté d'améliorer le revenu de leur ménage.

IMPACTS

Environ 222 espèces d'oiseaux et 200 espèces de papillons ont été répertoriées et protégées en déclarant 939 hectares comme réserve de conservation communautaire et en interdisant la chasse et la pêche destructrice dans le paysage restant des forêts et des rivières (la superficie totale étant de 3751 hectares).

Les bénéficiaires directs ont été jusqu'à présent 1200 personnes de 3 villages, tandis que le nombre de bénéficiaires indirects qui ont été sensibilisés par le biais de divers outils est d'environ 10000 personnes.

Les communautés ont fait état d'une meilleure protection des ressources naturelles après la formation de zones de conservation communautaire gérées conjointement et d'une amélioration de la gestion des ressources communes.

Les anciens étaient satisfaits de la documentation de leurs connaissances traditionnelles et culturelles indigènes dans le registre populaire de la biodiversité, tandis que les femmes, les jeunes et les groupes de chasseurs ont fait état d'une augmentation du revenu de leurs ménages grâce à l'écotourisme de 260 dollars par ménage et par an.

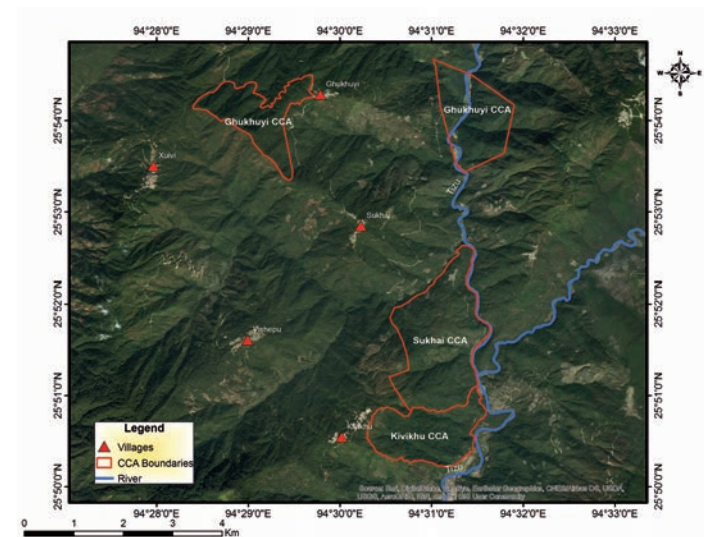
Les sept villages voisins qui partagent leurs forêts et leurs ressources naturelles avec les trois villages pilotes actuels ont contacté TERI pour faire partie du réseau CCA et reproduire les activités liées à la conservation dans leurs CCA respectifs.

BÉNÉFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires du projet sont les communautés et les institutions communautaires (conseils de village, comités de gestion de la biodiversité, comités CCA), comités de gestion de la biodiversité, comités CCA, chasseurs, groupes religieux, jeunes et femmes.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec mes collègues et les membres de la communauté, j'avais l'habitude de visiter régulièrement les villages pour documenter la biodiversité de la région. Au cours de l'une de mes visites, j'avais pour mission de traquer et de trouver la bouche-grenouille de Hodgson (*Batrachostomus hodgsoni*), une espèce d'oiseau nocturne que l'on trouve généralement près de la rivière Tizu. Mais après avoir atteint la rivière, nous avons trouvé plusieurs personnes faisant la fête sur les berges de la rivière. Les villageois de notre équipe ont expliqué que la rive est un lieu de fête célèbre dans les villages voisins. Ils ont tout de même décidé de vérifier si la



GIS Map of CCAs (Project Areas). © TERI.

foule comptait des visages connus et si des activités illicites s'y déroulaient. À ma grande surprise, ils ont trouvé du matériel de pêche, y compris des batteries. Ils nous ont montré des poissons morts dans un seau et un bocal rempli de coléoptères ramassés sur la rive. Cette situation indiquait clairement un cas de pêche et de chasse illégales dans la zone conservée. Les contrevenants ont été priés de se

présenter au village le lendemain afin qu'un avis juridique (assignation) puisse leur être délivré expliquant ce qu'ils avaient violé et le montant qu'ils devaient payer à titre d'amende. Cet acte posé par les communautés du Nagaland m'a fait prendre conscience de la sincérité et des efforts déployés par certains membres de la communauté en faveur de la conservation de la nature.



Conserved Forests under CCAs. © Siddharth Edake.

Éléments constitutifs

Défenseurs locaux

Il est essentiel de mobiliser des défenseurs locaux pour dynamiser l'initiative et garantir l'appropriation par les communautés. Il en résulte également une diffusion rapide de ces succès en matière de conservation et une motivation soutenue. Au départ, plusieurs délibérations ont été menées avec les communautés des trois villages pilotes pour les sensibiliser à la menace écologique imminente. Ces réunions ont également mis en lumière les avantages des approches intégrées, tant au niveau communautaire qu'entre les parties prenantes, pour une gestion collective et efficace des ressources. Au cours de ces délibérations, des défenseurs locaux ont été identifiés dans chaque village. Bien que de nombreuses personnes aient exprimé leur intérêt, ce sont M. Ivan Jimo, du village de Sukhai, M. K. Vikuto Zhimomi, du village de Ghukhuyi, ainsi que M. Kakishe Muru et M. Bokato Muru qui ont maintenu un contact constant avec nous. Ils ont non seulement montré un vif intérêt pour les offres du projet, mais ont également compris les raisons qui le sous-tendent. Nous les avons mis en contact avec des chefs de communautés partageant les mêmes valeurs et engagés dans des activités de conservation similaires dans le nord-est de l'Inde. Un transfert de connaissances a eu lieu lorsque nous avons invité d'autres chefs de communautés à visiter les zones de conservation communautaires (CCA). Nous avons également organisé des déplacements pour nos défenseurs locaux afin qu'ils puissent observer des études de cas réussies ailleurs. Nous les avons également intégrés à diverses plateformes, tant en ligne qu'en personne, où ils ont eu l'occasion de présenter leurs initiatives de conservation.

FACTEURS FAVORABLES

Pour les soutenir et les encourager, nous avons maintenu une communication ouverte et continue afin de surmonter ensemble les défis rencontrés. Notre soutien constant a été un facteur clé qui a permis aux défenseurs locaux de mobiliser les membres de la communauté. Ils ont ainsi pu expliquer les concepts et les enjeux de manière simple, en utilisant des exemples compréhensibles et auxquels les gens peuvent s'identifier.

LEÇON APPRISE

L'engagement des communautés, facilité par les défenseurs locaux et la stimulation des initiatives locales, a été essentiel pour intégrer la nature de manière réussie dans le développement durable et pour accroître la sensibilisation à la durabilité. Suite à cette exposition, les défenseurs locaux, agissant au sein de leur propre organisation sans l'assistance de The Energy and Resources Institute (TERI), ont soumis leur première proposition indépendante pour un projet financé par le PNUD et le ministère indien de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique. Intitulée « autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) », cette proposition vise à soutenir ces communautés.

Éléments constitutifs

Moyens de subsistance alternatifs liés à la conservation

Le développement de moyens de subsistance alternatifs liés à la conservation constitue une bouée de sauvetage pour les initiatives de conservation confrontées à des charges financières.

L'idée de développer l'écotourisme comme moyen de subsistance alternatif a émergé au cours des études sur la biodiversité. Nous avons constaté que les communautés, notamment les chasseurs et les jeunes, possédaient un œil avisé pour repérer la faune et la flore, ainsi qu'une bonne connaissance générale de la forêt. À ce moment-là, les jeunes ont reçu une formation de la part d'experts sur la documentation de la flore et de la faune. Les observations ont été enregistrées dans des registres de terrain, facilitant ainsi la formation d'une communauté de jeunes défenseurs de l'environnement. La documentation de faune unique, rare ou exceptionnelle a servi de catalyseur pour attirer des écotouristes de divers horizons.

En conséquence, les jeunes et les chasseurs des trois villages pilotes, dont la subsistance dépend de la chasse, ont été sélectionnés et formés en tant que guides nature. D'autres sessions de formation ont été organisées en collaboration avec AirBnB et Titli Trust, couvrant des aspects tels que l'hygiène et la protection de l'environnement dans les logements, la sûreté et la sécurité, le service d'entretien ménager, la restauration et les boissons, l'optimisation des ventes, la gestion financière et le marketing à faible coût.

Grâce à un site web et à des publicités sur les groupes de passionnés d'oiseaux et de papillons en Inde, des réunions sur la biodiversité ont été organisées pour attirer les écotouristes et promouvoir l'écotourisme.

FACTEURS FAVORABLES

L'option des moyens de subsistance sous la forme de l'écotourisme a été couronnée de succès dans une certaine mesure. La présence des visiteurs a non seulement stimulé l'écotourisme axé sur la nature, mais les évaluations de la biodiversité ont également enrichi notre compréhension de la faune. Les visiteurs ont participé aux études sur la biodiversité, séjourné chez des habitants dans les villages de Sukhai et Khivikhu, goûté à la cuisine locale raffinée, assisté aux danses traditionnelles Sema, et échangé avec la communauté locale pour mieux comprendre ses initiatives de conservation des ressources naturelles.

LEÇON APPRISE

La formation des jeunes à l'évaluation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que le renforcement des capacités des membres de la communauté locale en tant que guides nature pour l'écotourisme, ont contribué à améliorer les moyens de subsistance grâce au flux régulier de touristes attirés par l'observation des 'oiseaux et des papillons spéciaux' dans la région. Actuellement, les communautés sont fières de conserver activement la biodiversité locale et le paysage dans son ensemble. De nombreuses espèces auparavant rares ont réapparu, tandis que les communautés poursuivent leur patrouille et leur gestion de la zone de conservation.

Cependant, ces paysages sont très isolés et mal desservis par les routes. En dépit de leur grande biodiversité et de leurs hébergements uniques, ces régions attirent peu d'écotouristes. Seuls les ornithologues et les passionnés de papillons les plus assidus montrent un intérêt pour ces zones. À l'avenir, une amélioration de la connectivité routière pourrait offrir de meilleures opportunités de revenus et favoriser la promotion de l'écotourisme pour les communautés locales. Cette amélioration a incité les communautés, y compris celles des villages voisins, à s'engager activement dans la conservation et la protection de leurs ressources naturelles.

Éléments constitutifs

Connaissances écologiques indigènes

Exploiter les connaissances traditionnelles et s'appuyer sur les riches traditions culturelles et le patrimoine biologique des communautés locales renforce leur fierté envers leur héritage et améliore les résultats en matière de conservation. La documentation du registre populaire de biodiversité (PBR) du village de Sūkhai a été un excellent point de départ pour une meilleure conservation.

FACTEURS FAVORABLES

Les registres populaires de biodiversité préparés pour les villages de Sukhai, Kivikhu et Ghukhuyi documentent le folklore, les connaissances traditionnelles, l'écologie, la biodiversité et les pratiques culturelles des habitants, tout en contribuant à la codification des connaissances orales des communautés.

LEÇON APPRISE

Au fil du temps, les connaissances traditionnelles se sont érodées, entraînant la perte progressive du folklore et des pratiques qui soutenaient une utilisation judicieuse de leurs paysages. Les anciens étaient satisfaits que leurs connaissances traditionnelles et culturelles autochtones soient documentées dans les registres de biodiversité populaires.



Documentation de la biodiversité locale. © Siddharth Edake.

PANORAMA
SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

www.panorama.solutions